

2016

BNCE-Togo



# RAPPORT NARRATIF 2016

[BUREAU NATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE DU TOGO ]  
JANVIER DECEMBRE 2016

## INTRODUCTION

**Le Bureau National Catholique de l'Enfance du Togo (BNCE-Togo)** est une organisation de protection de l'enfance dont la mission est d'assurer la promotion de la dignité des enfants au Togo. Cette mission a été déclinée en deux grands axes stratégiques que sont : d'une part, *la protection des enfants contre toutes formes de maltraitance et la promotion de la bienveillance et du genre* et d'autre part *la promotion d'une justice juvénile respectueux des droits fondamentaux des enfants*. La mise en œuvre de ces deux axes stratégiques est prise en compte par deux programmes notamment le **Programme de lutte contre la maltraitance** et le **Programme Justice juvénile**.

Chaque programme met en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs stratégiques qui lui sont assignés. Ainsi, les programmes sont nourris par les actions menées dans le cadre de différents projets soutenus par nos différents partenaires.

Plusieurs partenaires accompagnent les actions menées dans le cadre des différents programmes. Au cours de cette année, le programme de lutte contre la maltraitance des enfants a comporté :

- Le projet « *Halte a la violence contre les enfants au Togo* » financé par **Kindermisionwerk**
- Le « *Programme Abus Sexuel* » financé par la **Fondation OAk**
- Le projet de « *prévention, prise en charge et réinsertion socio éducative des enfants victimes de traite et de mariage précoce et/ou forcé* » financé par **UNSLAVERY**
- Le projet « *Enfants Trésors* » financé par Missio.
- Le Projet de *Prévention et Protection des Enfants contre le Mariage précoce et Forcé en Milieu Peuhl au Togo* soutenu par le Fonds Canadien d'initiative Locales (**FCIL**)

Le programme de promotion de la justice juvénile n'a pas reçu de soutien des partenaires au cours de cette année ce qui justifie d'ailleurs que les actions dans le cadre de ce programme ont été limitées dans au stricte minimum. .

Il convient de souligner l'ensemble de ces actions sont menées sur toute l'étendu du territoire mais avec une assise sur certaines localités privilégiés notamment la région des Plateaux, la région Maritime et Lomé commune. Dans cette logique, le BNCE Togo dispose d'une antenne annexe dans la Préfecture de l'Ogou (atakpamé) dont les actions couvrent la région des Plateaux et les autres localités septentrionales. Il dispose aussi d'un centre à Avoutokpa dans la préfecture des Lacs pour la coordination des actions en milieu rural.

Le présent rapport fait état des actions menées dans le cadre de ces deux programmes, fait ressortir les résultats obtenus ainsi que les difficultés rencontrées et les approches de solutions esquissées.

## **PREMIERE PARTIE : LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS ET PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT BIEN TRAITANT**

**OBJECTIF GENERAL : Contribuer à la mise en place d'un cadre intégré de protection des droits fondamentaux des enfants à travers l'éradication de toutes les formes de violences contre ces derniers**

### **Axe1: Prévention et promotion de la bientraitance et du genre**

#### **1. Renforcement des capacités des Comités Locaux de Protection (CLP)**

##### ***1.1 Suivis des CLP (Comité Locaux de Protection)***

Les suivis des CLP se réalisent par les animateurs d'Avoutokpa en milieu rural et permettent de faire des appuis techniques aux CLP. Ils sont aidés dans l'exécution de leur plan d'action. Ainsi pour cette année 2016 au total **112** suivis effectués pour **15** CLP au cours de cette année : Tannou, Koutime, Adoukohoé, Hangoume, Adjodogou, Apédome, Togoville, Attitogon, Agome glozou, Djrékpo centre; Wodjépé, Avégluidji, klologo, Djéyi et mamissi.

Il y a eu deux campagnes de sensibilisation qui ont porté sur deux thèmes principaux : « violences, abus et exploitation sexuelle ; la négligence des enfants par les parents » et « la lutte contre le mariage précoce et forcé des enfants ». Ces CLP ont été accompagnés dans l'élaboration et par endroit dans l'exécution des plans d'action.

Pour ce qui est de la première campagne, 09 CLP ont été impliqués. Il s'agit de Togoville, Hangoume, Attitogon, Wodjépé, Amegnan, Adoukohoé, Adjodogou, Avégluidji, Agome. Avec les affiches sur les VAES, les CLP ont développé le thème en mettant l'accent sur la prévention et l'action à mener au cas où cela survenait. Partout ailleurs, les parents, les élèves et enseignants ont très bien accueilli le thème car cela est toujours d'actualité dans les communautés. L'autre constat est que les communautés ne considèrent plus le phénomène d'abus comme une situation dont les enfants sont victimes; plutôt selon elles, c'est les filles qui précocement s'adonnent aux garçons volontairement. Toutefois, les CLP des fois avec notre appui, leur font comprendre que les enfants ne peuvent pas volontairement s'adonner aux activités sexuelles; d'où l'urgence pour les parents d'intervenir pour les canaliser.

Notons que nous les avons appuyé dans la réalisation des sensibilisations à l'EPP Kéwome, EPP Blamacondji, CEG Mome Hounkpati, EPP Djrékpo Bas, Koutivime, EPP Mamissi, EPP/CEG Ekpui. 02 radios de la place à savoir Mokpokpo et RVV ont couvert respectivement les séances à l'EPP Kéwome et Koutivime. Ces sensibilisations ont ainsi touché d'autres personnes auditeurs de ces radios.

S'agissant du thème relatif à la négligence des enfants, il a été ressorti que certains enfants tât trouvent des petits jobs et veulent être autonomes d'où les parents aussi les laissent. D'autres encore estiment que c'est l'extrême pauvreté associée à la famille nombreuse qui pousse à la négligence. Les clp ensemble avec les populations ont énuméré les conséquences qui découlent de cette situation pour les enfants et leurs parents dans leur moment de vieillesse. D'où la nécessité pour les parents à mieux s'occuper des besoins des enfants afin de leur garantir un bel avenir et ensuite les mettre à l'abri de tout danger.

Il y a eu **24** séances de sensibilisation sur **24** sites dont **13** dans les écoles et **11** dans les quartiers. Au total **2661** personnes ont été touchées dont **369** Hommes, **473** Femmes, **1012** garçons et **807** filles.

La deuxième campagne de sensibilisation qui porte sur « la prévention et la protection des enfants contre le mariage précoce et forcé » a concerné 15 CLP : Tannou, Koutime, Adoukohoé, Hangoume, Adjodougou, Apédome, Togoville, Attitogon, Agome glozou, Djrékpo centre; Wodjépé, Avégluidji, klologo, Djéyi et mamissi .

Dans l'ensemble, les CLP ont réalisé chacun 03 séances de sensibilisation. Avec la méthode participative, ils ont entretenu les participants sur les causes, les conséquences et approches de solution au problème du mariage précoce et forcé. Pour les causes en général, il est ressorti entre autres, l'irresponsabilité des parents à l'égard des enfants, la faute de l'éducation sexuelle au profit des enfants, l'absence de jeux ou de loisirs dans les communautés, la pauvreté, famille nombreuse, éveil précoce des enfants sur la sexualité et la gestion à l'amiable des cas de mariage d'enfants, les mauvaises compagnies, le recherche de gain facile, l'oisiveté, manque d'ambition ou de projet de vie, grossesse précoce.

Pour les conséquences, l'attention a été attirée aux participants sur la maternité précoce, les problèmes de santé, l'incapacité de pouvoir assurer une digne éducation aux enfants qui naîtront, l'abandon scolaire, la pauvreté et la misère... Les approches de solution ont été foncièrement basées sur la responsabilité des parents. Cette responsabilité qui doit se traduire par la satisfaction des besoins et le suivi des enfants à domicile. L'éducation scolaire ou au cas échéant la formation professionnelle des enfants constituent aussi des créneaux d'éviction du mariage des enfants. Des rappels ont été faits aux populations sur les numéros utiles et structures à qui se référer pour la dénonciation et la prise en charge des victimes.

Retenons que dans la marge de ces sensibilisations, 03 cas d'enfants victimes de mariage ont été référés au BNCE Togo par les CLP de Tannou et de mamissi.

8 codes de l'enfant ont été remis aux chefs traditionnels ayant participé à la formation et 10 au Directeur Préfectoral des actions sociales de VO.

Certains chefs ont exprimé leur satisfaction en recevant ce document car disent-ils : « ... *je suis très content d'avoir vu et reçu ce document dont j'entends parler il y a un bout de temps. il me permettra d'appuyer nos décisions au cours des jugements relatifs à la protection de l'enfant...* »

Il y a eu **45** séances de sensibilisation dont **15** dans les établissements scolaires et **30** dans les quartiers.

**5110** personnes ont été touchées dont **563** hommes, **1015** femmes, **2143** garçons et **1389** filles

**Les suivis (14)** ont permis d'informer les CLP de la formation prévue sur « la prévention et l'accompagnement des enfants victimes de violence » et les appuyer dans la gestion de certains cas de violence

A Tannou le CLP a géré 01 cas de grossesse d'enfant, 01 cas de traite sur la Côte d'Ivoire et 05 cas de sortie de couvents :

Le cas de la grossesse : c'est une fille de 15 ans qui est enceinte de 05 mois environ d'un garçon, tous de la même famille, mais ce dernier nie être l'auteur. Les assises devant le chef du village n'ayant pas abouti, l'affaire est portée à la gendarmerie d'Attitogon où le garçon a fini par reconnaître les faits et s'est engagé à prendre en charge la grossesse.

Le cas de la traite : il s'agit d'une élève en classe de 6<sup>e</sup> confiée par sa mère à une dame revenue de la Côte d'Ivoire en quête d'enfant pour l'aider dans des activités de vente de nourriture à Port Boué. L'enfant a quitté le village sans que son oncle paternel qui fait office de père ne soit informé. Surpris du comportement de la mère, ce dernier s'est plaint chez le CLP et le chef. Informé du dossier, nous avons rencontré les parties prenantes : le clp, le chef et surtout le père de la trafiquante et le président des ressortissants de Tannou en Côte d'Ivoire. Les discussions ont permis d'expliquer qu'il est important que la fille revienne poursuivre ses études. Le dossier a été confié à la DDCI et selon les dernières informations, le contact est déjà noué avec le président des ressortissants de Tannou en Côte d'Ivoire.

Les 05 cas de couvent : il s'agit de

02 filles de 6ans, 01 de 5ans, 01 de 12ans et 01 de 14ans. Selon les membres du CLP, 03 d'entre elles sont totalement libérées vers la fin du mois de mai et seront l'année prochaine réinscrites à l'école. Les deux autres le seront pendant ces vacances.

**Togoville :** le CLP a géré un cas d'enfant en situation d'égarement qui nécessite un transit avant la recherche de ses parents qui serait au Bénin. Le CLP continue les démarches ensemble avec la gendarmerie auprès d'une famille tutrice qui a provisoirement la garde de l'enfant.

## ***1.2 Formation des CLP***

Le BNCE-Togo travaille depuis plusieurs années avec des mécanismes endogènes de protection des enfants dénommés Comités Locaux de Protection (CLP). Il essaie d'outiller ces comités à travers diverses formations afin qu'ils constituent un relais efficace des actions du BNCE-Togo

au sein des communautés. Après évaluation en année 1 de leur plan d'action et des difficultés qu'ils rencontrent dans la prise en charge de certains cas de violence, le 1<sup>er</sup> trimestre a permis au BNCE-Togo d'élaborer des modules selon leurs besoins et de renforcer ainsi les capacités des CLP sur « la prévention et l'accompagnement des enfants victimes de violence ». Cet atelier a regroupé 28 membres de 14 CLP. Il s'agit de : des CLP d'Attigou, Agoméglossou, Dzrékpo-centre, Avégluidi, Momé-Wodjépé, Dhéhi, Tannou, Kologlo, Hangoumé, Adoukohoé, Koutimé, Togoville, Adjodogou et Dzrékpo Apédomé.

Cet atelier de formation a été réalisé le 1<sup>er</sup> et 2 Mars 2016 et a visé de manière générale à renforcer les capacités des membres des CLP en matière de protection de l'enfance. Et plus spécifiquement cet atelier a permis aux membres des CLP de:

- ✓ Acquérir de meilleures connaissances sur les différentes formes de violences en général et plus spécifiquement sur : la traite, les abus sexuels et la délinquance
- ✓ Prévenir d'éventuels risques de violence contre les enfants,
- ✓ Faciliter la détection de ces enfants victimes de violences
- ✓ Orienter les enfants victimes vers des structures de prise en charge

Pour atteindre ces objectifs, les modules suivants ont été développés par certains membres de l'équipe du BNCE-Togo :

- Les modules portant sur le « Rôle et responsabilité des membres » ; « Accompagnement des enfants victimes de maltraitance : abus sexuel » ; « Typologies des violences » ont été présentés par Alda SEGLA Chargée de Programme Maltraitance
- « Droits et devoirs des enfants » ; « Procédure d'établissement des actes d'état civil » ont été développés par Kafui AMEDEGNATO Assistante Juridique
- « Les critères de vulnérabilité chez les enfants (abus, traite, délinquance) » ; « Accompagnement des ECL / EPL » ont été présentés par Juste ADJE Chargé de Programme EPL/ECL
- « Les techniques d'écoute » ; « Partage d'expérience du BNCE-Togo en matière d'accompagnement des enfants victimes de violence » et Informations utiles (Numéro des lignes vertes, les centres de référencement) ont été présentés par Alphonse AKAKPO le Directeur Exécutif du BNCE-Togo

Ces différents modules ont été développés sous forme d'exposés actifs et participatifs. Des exemples de cas ont fait objet de débats, des travaux de groupe et des jeux de rôles sont réalisés. Cet atelier a permis aux membres des CLP d'acquérir une meilleure connaissance de l'accompagnement des enfants victimes de violence et de ceux en contact avec la loi. Les partages d'expériences du BNCE-Togo, les discussions sur des cas ont renforcé les capacités des membres des CLP qui sont aujourd'hui encore mieux outillés pour la détection et le signalement des enfants à risque ou victimes de violences.



*Formation des CLP sur « la prévention et l'accompagnement des enfants victimes de violence »*

### **1.3 Enquête de bonnes pratiques en matière de protection des enfants dans les communautés à la base touchées par les actions du BNCE-Togo (cf rapport de l'enquête)**

#### **1.4 Sensibilisations dans les communautés (parents et enfants)**

Outre les activités de sensibilisations réalisées par les CLP (précitées) d'autres sont faites par le BNCE- Togo avec une mobilisation des communautés par les CLP.

#### **Autres actions de plaidoyer et de sensibilisation relatives à la lutte contre le mariage des enfants réalisées en partenariat avec RELUTET et ROMAESE\_:**

Il s'agit d'activités dans le cadre d'un projet soutenu par le Fond Canadien d'Initiative Locale pour consolider les acquis sur la lutte contre le mariage des enfants au Togo que les membres des 02 réseaux exécutent. L'agenda défini et affecté au BNCE se présente comme suit :

<b>Activité</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>
Rencontre avec Juges Procureurs et Greffiers	Vogan	Mercredi 10/02	10H30
Plaidoyer communautaire 1	Hangoumé	Jeudi 11/02	10H
Plaidoyer communautaire 2	Tannou	Vendredi 12/02	Matin (Heure à redéfinir)
CAN	Avoutokpa	Vendredi 12/02	18H30-20H

## RESULTATS :

- ❖ Rencontre au tribunal de Vogan avec les juges, procureurs et greffiers :

Cette activité est co-exécutée avec l'ONG APEB : La délégation qui a rencontré les magistrats est composée de 05 personnes dont 04 de APEB et 01 du BNCE Togo.

**03 Magistrats du tribunal de Vogan ont été mobilisés : Le président, le substitut du procureur et le juge d'instruction.** Au terme des échanges, ils ont exprimé leur engagement et disponibilité à rendre justice dès qu'un cas leur soit signalé relativement au mariage des enfants ; Ils ont déploré la rareté des plaintes et la préférence des familles à recourir aux règlements à l'amiable devant les chefs coutumiers.

- ❖ Rencontres de plaidoyer communautaire :

## HANGOUME

*11 acteurs communautaires ont été mobilisés : ils sont composés de 04 Prêtres-vodou, 01 notable, 01 membre du CVD, 04 membres du CLP (comité Local de Protection des enfants), 01 membre d'un groupement féminin.* Le phénomène du mariage des enfants et ses conséquences néfastes sur la vie de cette dernière ont été débattu avec les acteurs rencontrés. Les participants très attentifs à la communication ont reconnu que les enfants se marient précocement dans le village et cela devient des problèmes et des charges pour les familles. Tous ont donné leur accord pour qu'ensemble et avec l'appui des partenaires le mariage des enfants puisse trouver un début de freinage.

## TANNOU

*17 acteurs communautaires mobilisés (14 Hommes et 03 Femmes) entretenus : ils sont constitués de 07 prêtres-vodou, 03 notables, 02 membres du CVD ; 03 membres du CLP et 02 membres de groupements féminins.* Tous ont donné leur accord pour qu'ensemble et avec l'appui des partenaires le mariage des enfants puisse trouver un début de freinage. Ils sollicitent également le BNCE à reprendre ses actions d'accompagnement (scolaire et professionnel) des enfants vulnérables à risque de tomber dans toutes formes de maltraitance dont le mariage et la traite.

- ❖ Cinéma Numérique Ambulant :

*La projection a regroupé 50 personnes de la population d'Avoutokpa dont 20 femmes, 15 hommes et 15 enfants (7 G et 8 F) au centre du BNCE à Avoutokpa.*

Le film représente le parcours de Fanta, une jeune étudiante qui est mariée de force à un homme par la complicité de son père. Mais dans le développement des faits, elle a su bien résister et grâce à l'appui d'une femme soignante du village et l'intervention du chef du village, le mariage a été avorté.



Les débats qui ont suivi ont été enrichissants car les spectateurs ont apprécié le courage et la détermination de la fille. Ils ont déploré comment cette pratique par le passé a compromis la vie des jeunes filles. C'était une occasion pour nous d'inviter les parents à rester éveiller sur l'éducation de leurs filles. Les spectateurs ont souhaité que ces genres de projections se poursuivent.



*Séance de projection de film sur le mariage précoce à CEPEM Avoutokpa BNCE-Togo*



*Séance de plaidoyer au tribunal de Vogan*

### **Sensibilisation dans les centres de protection**

Le BNCE-Togo a ciblé les centres de 5 institutions partenaires : ANGE, JATO, WAO Afrique (Hihéatro) à Lomé ; Immaculée Conception et Maison la Joie à Afagnan, pour les sensibilisations.

Cette activité qui s'est réalisée dans chaque centre, sous forme de causerie, de manière générale ont visé à échanger des connaissances et expériences sur les différentes formes de violences, les Droits de l'Enfant, les procédures de dénonciation et les sanctions des auteurs, avec les institutions de protection de l'enfance.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- ❖ Partager avec les enfants et les professionnels des institutions de protection de l'enfance des notions sur les différentes formes de violences et les Droits de l'Enfant ;
- ❖ Permettre aux enfants et aux professionnels de mieux connaître les voies et les procédures de dénonciation en cas de violence (cas d'abus)
- ❖ Informer les enfants et les professionnels sur les sanctions encourues par les auteurs de violence

Ces causeries animées par les animateurs du BNCE-Togo et des stagiaires, ont été organisées sur deux jours, et portent sur un thème spécifique :

- Les différentes formes de violences faites aux enfants et les Droits de l'Enfant ;
- Les procédures de dénonciation des auteurs de violences (cas d'abus sexuel), à la prise en charge des enfants victimes et aux sanctions encourues par les auteurs de violences.

Au total, cinq (5) ont bénéficié de cette causerie : JATO, Hihéatro, ANGE, Immaculée Conception et Maison la Joie.

A JATO, l'effectif était de 24 personnes (17 filles et 7 intervenants, 6 femmes et 1 homme)

A Hihéatro, l'effectif était de 12 filles et 7 encadreurs.

A ANGE, l'effectif était de 17 enfants et 10 encadreurs.

Ces causeries ont été des moments d'échanges entre les enfants et les professionnels de la protection de l'enfance. Ils ont enrichi leurs connaissances sur les différents types de violences et les Droits de l'Enfant ; les enfants savent qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs envers les parents.

Les enfants et les professionnels de la protection de l'enfance sont maintenant outillés pour pouvoir agir et dénoncer les auteurs ;

Les professionnels de la protection de l'enfance sont capables d'accompagner un enfant victime de violence général et aussi d'abus sexuel en cas de signalement ;

Les enfants et les professionnels de la protection de l'enfance connaissent les sanctions encourues par les auteurs de violences.

En milieu rural les causeries sont réalisées aux centres des sœurs immaculée conception d'Agbléta et Maison de la joie des sœurs Miséricordieuses d'Afagnan. Toujours avec les supports en power point élaborés à cet effet, les enfants et les encadreurs desdits centres ont découvert les différentes formes de violence faites aux enfants, leurs droits et leurs devoirs de même que les procédures de dénonciation. La participation a été active. Au total **37** enfants dont **10** garçons et **27** filles et **06** encadreurs ont été touchés. Les sœurs responsables des centres ont accueilli favorablement la tenue de cette sensibilisation et ont souhaité que cela se poursuive.



Sensibilisation au centre JATO



Sensibilisation au centre Hihéatro (WAO Afrique)

Se



*Sensibilisation à ANGE*


**AXE2 : PROTECTION DES ENFANTS A RISQUE ET VICTIMES MALTRAITANCE**

## ***2.1 Prise en charge des enfants identifiés victimes de violence à travers la couverture des besoins vitaux et la mise en place d'un appui psychologique, juridique, psycho social***

Pour cette année 2016 les activités de proximités ont laissé place aux sensibilisations dans les écoles. Cependant l'absence de cette activité n'a pas empêché d'enregistrer des cas de violence et d'en faire leur prise en charge. Le BNCE-Togo est reconnu comme une institution de protection des enfants. Au total pour cette année le BNCE-Togo a **98** enregistré cas de violence repartis comme suit :

- 10 cas Viol (3 à 16 ans)
- 1 attouchement sexuel une fille de 9 ans
- 2 cas d'inceste 15 et 16 ans
- 2 cas de mariages précoce/forcé
- 51 cas de traite (8 et 25 ans)
- 22 cas de négligence et maltraitance physique (9 mois à 18 ans)
- 5 cas d'exploitation sexuelle (13 à 16 ans)
- 5 cas de mis en couvent

Ces enfants ont tous été accueillis et écoutés. Ces écoutes ont permis d'avoir le récit des enfants et de faire des plans d'intervention pour chaque cas. Certains ont transité par des centres où ils ont bénéficié d'une meilleure protection (des ***appuis alimentaires, psychosociaux et médicaux***). Ces séjours au centre ont permis de mieux étudier leur situation de rechercher leurs parents pour une réintégration socio familiale.

 Les différents appuis :

### ➤ Appuis psychosociaux

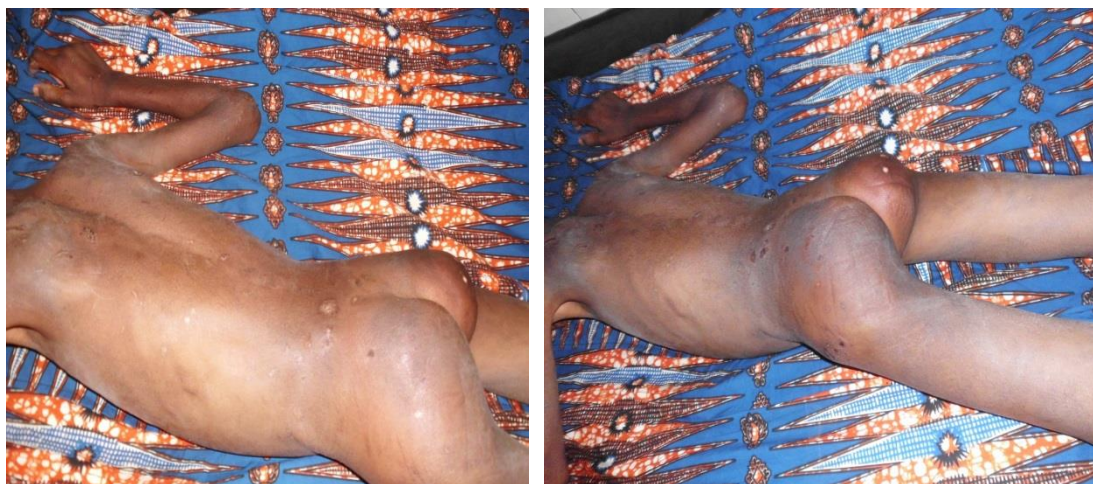
L'une des principales actions à mener près des enfants victimes de violence est de créer une relation de confiance et d'aide. A travers l'accueil et l'écoute, les enfants ont pu dévoiler leurs préoccupations et les violences subies. Cette écoute réalisée par la psychologue, les travailleurs sociaux du Bnce-Togo permet de comprendre la situation, d'identifier les violences faites et de prendre ensemble des décisions pour la prise en charge des enfants et l'arrestation des auteurs. Les dossiers des enfants sont constitués après leur écoute. La mise en confiance dépend de chaque cas et de la manière dont se fait l'écoute de l'enfant. Les premiers contacts sont très importants.

### ➤ Appuis médicaux

05 cas ont nécessité une hospitalisation dont deux interventions chirurgicales.

En effet, l'une des filles identifiée cette année, âgée de 09 ans et victime d'agression sexuelle au mois de juin 2015, avait été suivie médicalement dans une clinique sauvage par une infirmière aux frais de l'auteur (un adulte nigérian de 32 ans environ).

Mais la poursuite judiciaire n'a pas été enclenchée car l'affaire a été réglée à l'amiable au sein de l'unité de gendarmerie qui était en charge du dossier. Afin d'éviter que la fille soit victime de discrimination et de stigmatisation, elle a été envoyée à Kara au Nord du Togo. Trois mois plus tard, son état de santé s'est aggravé : infection vaginale très grave avec abcès, jambes enflées et paralysie des deux jambes. Son état nécessitait une hospitalisation urgente. Après les consultations et les analyses, elle a été gardée en urgence pendant 3 semaines au Centre Hospitalier d'Atakpamé (CHR) pour une intervention chirurgicale. Des traces de bâton ont été également observées sur son corps. Son état de santé s'est certes amélioré mais les soins continuent jusqu'à ce jour aux frais du BNCE-Togo. Elle est aujourd'hui en famille et pourra être scolarisée à la rentrée scolaire 2016- 2017.



Fillette de 9ans victime de viol, de sévices corporels et de malnutrition confiée au BNCE-Togo pour sa prise en charge

La seconde fillette qui a bénéficié d'une hospitalisation a été victime de viol le 18 février 2016. Elle a été traitée partiellement par l'infirmier du centre médical de Manga Kopé (près d'Anié). Quelques jours plus tard, elle a eu des complications d'où son référencement auprès du gynécologue du CHR d'Atakpamé qui a sollicité avec le service social dudit centre médical l'aide du BNCE-Togo. Nous nous sommes aperçus que l'auteur du viol aurait agi par vengeance. Effectivement, l'auteur est le frère d'une fillette qui aurait été victime de son instituteur actuellement à la prison civile d'Atakpamé - père d'une autre fillette qui a son tour a été violée par le frère de la 1<sup>ère</sup> victime. Actuellement, l'auteur est en fuite serait parti vers le Bénin.

Ses enfants ont été référées au psychologue du CHR d'Atakpamé qui se charge de leur prise en charge psychologique.

#### **Récit d'un cas de viol :**

***Je suis élève en classe de CP2 à l'Ecole Primaire Publique Davié non loin de la maison. Je vis chez ma tante paternelle. Je suis âgée de 10 ans. Très souvent en allant à l'école il y a un monsieur zémidjan (conducteur de taxi moto) qui m'accompagne à l'école à moto. Il***

*vient souvent acheter du Sodabi (boisson alcoolisée) chez ma tante. Un jour il m'a demandé de l'attendre à la sortie de l'école ce que j'ai fait. De là il m'a amené dans son champ. Il m'a demandé de me déshabiller et il s'est couché sur moi. Il m'a ensuite défendu d'en parler sinon on va l'arrêter*

Le cas d'une petite fille de 10 mois souffrant d'une malnutrition grave. Sa mère toxicomane souffre d'une toux et des douleurs au niveau de ses côtes. Son état de santé lui ne permet pas d'allaiter la petite. Après intervention du médecin du BNCE-Togo l'enfant et sa mère furent transférées au CHU Sylvanus Olympio. Leur prise en charge a révélé que la fille est séropositive. Quant à la maman son état s'est amélioré cependant des examens complémentaires restent à faire de même pour ses autres enfants au nombre de 03 (12 ans, 10 ans, 5 ans).



*Petite fille de 10 mois victime de malnutrition sévère.*

Une fillette âgée de 07 ans est également hospitalisée au CHU Sylvanus Olympio pour une tumeur oculaire. La petite fut rencontrée en cours souffrant terriblement accompagné d'une personne de bonne volonté. Elle fut aussitôt amenée à l'hôpital. Elle a été aujourd'hui opérée de son œil. Toutes les actions menées au profit ont été menées en partenariat avec une ONG partenaire « Bonjour Bébé ». D'autres interventions restent encore à faire. Sa mère est en situation d'handicap physique qui a abandonné son enfant. Notons que le cas de l'œil s'est aggravé à cause d'une négligence et des soins non appropriés faits par sa mère. La prise en charge continue et un besoin d'une intervention psychologique s'avère nécessaire.



### *Cas de la fille de 07 ans opérée de tumeur oculaire*

Un garçon âgé de 11 ans en situation de rue souffrant de la fièvre jaune et d'une anémie très grave fut également hospitalisé après avoir été consulté par le médecin du BNCE-Togo. Les enquêtes sociales nous ont permis de retrouver sa mère. Malheureusement trois jours après il a fugué de son lit d'hôpital.

#### ➤ Appuis juridiques

Au total (huit) 8 plaintes (7 viols et un cas d'attouchement sexuel) ont été déposées:

04 parents ont été accompagnés pour porter plainte, pour des cas de viol.

le BNCE-Togo s'est constitué partie civile pour 04 autres enfants victimes de viol. Il s'agit de 04 cas de viol à Atakpamé (région des plateaux). Se porter en partie civile permet au BNCE-Togo d'avoir un droit d'accès aux informations concernant les procédures judiciaires en cours, à tout moment et de mieux les suivre. Parmi ces 04 cas, un auteur est actuellement incarcéré à la prison d'Atakpamé, le deuxième a pris la fuite, pour le troisième l'enquête suit son cours et pour le quatrième (cas d'inceste), faute de preuve, l'affaire semble être abandonnée.

A Lomé, un homme mis en cause pour le viol d'une fillette de 9 ans a été arrêté et déféré à la prison civile de Lomé. L'auteur du viol de la fillette de 3 ans qui était en fuite a finalement été arrêté. Le jeune garçon auteur d'attouchement sexuel est également en prison et attend d'être jugé. L'assistante juridique du BNCE-Togo est chargée de suivre l'évolution de ces affaires.

### *Les jugements supplétifs*

-Nous avons eu à établir **21 jugements supplétifs** au profit de 09 filles et 07 garçons et de 05 mères d'enfants de l'éveil précoce.

Notons que nous avons déposé 02 dossiers de demande de jugement supplétifs à la fin de l'année 2015 que nous avons retiré en début d'année 2016.

-Sur le projet UNSLAVERY, il a été établi **11 jugements supplétifs** au profit de 07 garçons et 03 filles dans la région des plateaux et pour une autre fille à Lomé.

-Nous n'en avons pas établi en milieu rural cette année.

### *Les transcriptions*

- Nous avons eu à retirer **30 transcriptions** de jugements supplétifs.

Il faudrait noter ici que nous avons eu à retirer 13 transcriptions qui ont été déposés courant l'année 2015 et les 17 autres au cours de l'année 2016.

## *Les certificats de nationalité*

-Nous avons eu à établir au total **18 certificats de nationalité** au profit des enfants (10garçons et 07 filles) et d'une femme portefaix.

## **2.2 Les activités du centre de stabilisation**

### **Prise en charge psychosociale**

- **Accueil et installation des filles**

Au total quarante (40) filles dont trente (30) nouvelles accueillies et 10 autres prises en charge depuis 2015 ont bénéficié des actions et services du centre de stabilisation au cours de l'année 2016.

#### **Récapitulatif du profil des 30 filles nouvellement accueillies**

<b>Types</b>	<b>Violences sexuelles</b>			<b>Violences physiques</b>	<b>Violences économiques</b>	<b>Autres</b>
Formes	Abus sexuels	Viol	Mariage précoce/forcé	Châtiments corporels	Traite	Fugues
	3	2	6	2	12	5
Total	11			2	12	5

- **Appui aux filles**

Les filles nouvellement accueillies ont bénéficié d'un kit d'installation composé de :

- Serviette
- Eponge
- Savon
- Sous-vêtements
- Brosse à dent
- Pâte dentifrice
- Serviette périodique
- Une paire de sandalettes (en cas de besoin)

Les autres filles, c'est-à-dire les 10 qui ont été accueillies depuis 2015 ont aussi continué par bénéficier de tous ces produits. Elles reçoivent également des vêtements en cas de besoin.

- **Les entretiens individuels / Ecoute**

Nombre d'écoutes : 262



Les entretiens individuels et écoutes ont porté sur :

- Les renseignements généraux des 30 nouvelles filles accueillies
- Le récit de vie de toutes les 40 filles ayant séjourné au centre au cours de l'année
- La culture de l'esprit de tolérance chez toutes les filles
- La mise en confiance des filles qui ont hâte de retourner dans leur milieu de vie ou de rejoindre leurs parents
- Le compte rendu des recherches de famille et de certaines médiations familiales aux 39 filles concernées
- La conscientisation de toutes les 40 filles sur les risques de la fugue
- La discussion avec les 40 filles sur les critères d'admissions au centre
- La définition des objectifs à atteindre dans l'optique du changement de comportement chez 15 filles
- La préparation pour le retour en famille de 29 filles

### Résultats

- La constitution de 30 nouvelles fiches psychosociales
- L'évaluation initiale sur la base de la fiche de vulnérabilité pour 20 filles
- La constitution de la ligne de vie pour 10 filles
- La mise à jour de 55 dossiers pour 55 filles dont 25 filles accueillies en 2015 et 30 en 2016
- L'élaboration du projet de vie de 15 filles
- Disponibilité de 15 rapports de séjour
- L'adhésion d'une fille à sa réinsertion scolaire alors qu'elle tenait à abandonner les classes
- La réduction considérable des crises de nerf chez les filles : seules 2 filles ont fait des crises de nerf cette année
- La réduction des fugues et tentatives de fugue : une seule fille a réussi par fuguer
- La stabilité des 29 filles réinsérées : les apprenties sont maintenues à l'atelier et les élèves dans les écoles et demeurent toutes chez leurs parents ou tuteurs sauf deux filles qui ont fugué de nouveau de la maison.

- **Les entretiens collectifs (232)**

Activités réalisés	Objectifs	Résultats
<b>Evaluation de la journée (220 séances)</b>	Permettre aux filles accueillies de dire et donner leurs appréciations sur le déroulé de la journée, les activités exécutées, leurs propres comportements et ceux des éducatrices	-40 filles au total se sont prêtées à 220 séances d'évaluation journalière au cours de l'année 2016. -Chacune des filles est capable de dire correctement le déroulé d'une journée. -Elles sont toutes capables de dire et de se réjouir du bon comportement qu'elles ont adopté au cours de la journée : un travail bien fait, une

		bonne initiative prise, l'abstinence de réplique face à la provocation d'autrui, le respect du code de conduite du centre... -Elles sont également en mesure d'identifier leurs écarts de comportements et de présenter des excuses. -En outre, elles donnent leurs avis sur les attitudes qu'elles estiment déplaisantes chez les éducatrices
<b>Entretien de groupe (4 thèmes en 12 séances)</b>  <b>Thème 1 : Port et gestion des serviettes hygiéniques (3 séances)</b>	Apprendre aux 17 filles comment porter les serviettes hygiéniques et comment les gérer après utilisation	-Les 17 filles ont appris à travers une démonstration concrète la manière correcte de porter les serviettes hygiéniques -Elles ont aussi compris les dangers de la mauvaise gestion de ces serviettes : infections, perte de dignité, bouchage des toilettes.
<b>Thème 2 : Entretien des toilettes et utilisation des produits de toilette (4 séances)</b>	Amener les 17 filles à savoir bien entretenir les toilettes à partir des outils et produits disponibles	-Les 17 filles ont compris la nécessité de faire l'entretien des toilettes -Elles ont acquis l'habitude de nettoyer leurs douches et WC chaque matin
<b>Thème 3 : L'accueil du camp chantier de juillet 2016 (2 séances)</b>	Donner un aperçu général sur le camp chantier aux 17 filles et les emmener à respecter les consignes données tout au long du camp	-Les 17 filles ayant pris part à la causerie sont informées sur la période de réalisation du camp, le profil des participants, les grandes activités qui vont être exécutées et la nécessité de respecter les consignes données au cours de la période -Elles se sont engagées à faire plus d'effort quant au parlé du français afin de pouvoir discuter avec les campeurs
<b>Thème 4 : Les dangers de la fugue (3 séances)</b>	Amener les 14 filles à connaître les risques qu'elles courent en faisant les fugues	-Les 14 filles sont informées sur les différents dangers (viol, morsure de serpent, agression physique, enlèvement pour traite, égarement, enrôlement dans des clubs de bandits, exploitation sexuelle et/ou commerciale, non réalisation du projet de vie...) auxquelles elles sont exposées -Elles ont promis éviter les fugues et attendre plutôt la réinsertion familiale

- **Recherche de familles et Médiations familiales**

En vue de préparer leur retour en famille, 39 filles ont bénéficié d'au moins 3 séances de médiation au cours de l'année, soit 117 séances ; elles ont été faites aussi bien à l'endroit des

parents biologiques que des familles proches et élargies et réalisées à de différents endroits : d'abord dans les locaux du BNCE-TOGO (antenne d'Avoutokpa, bureau de Lomé, et antenne d'Atakpamé), ensuite dans certains quartiers de Lomé (Nyékonakpoè, Attiégo, Hédjranawoé) puis dans quelques villes ou agglomérations : Danyi, Notsè, Niamtougou, Afagnan, Aného, Attitogon.

Elles ont permis de :

- rencontrer les parents, tuteurs et familles des filles
- mettre les filles en contact avec leurs parents
- rétablir les liens familiaux
- apprécier le cadre physique de réinsertion des filles
- sensibiliser les parents sur les notions de droits, devoirs, violences et intérêt supérieur des enfants
- obtenir l'adhésion des parents et tuteurs sur leur implication dans l'éducation et la prise en charge de leurs enfants
- réinsérer 29 filles

#### ✚ Les causeries éducatives : 54 thèmes en 73 séances

Causerie éducative		Objectifs	Résultats
Rubrique	Thème		
<b>Santé générale (10 thèmes en 12 séances) :</b>	<b>1) Qu'est-ce que la santé ?</b>	-Amener les 14 filles à savoir ce qu'est la santé et comment faire pour se maintenir en bonne santé	-Les 14 filles savent que la santé est un état de bien-être physique et mental et que la pratique de l'hygiène entre autres contribue à avoir une bonne santé
	<b>2) Qu'est ce qui influence la santé ?</b>	Amener les 15 filles à connaître les facteurs qui influencent la santé	Les 15 filles savent que la santé d'un individu est influencée par les facteurs sociaux, environnementaux et génétiques
	<b>3) L'hygiène corporelle</b>	Amener les 14 filles à savoir pratiquer une bonne hygiène corporelle	Les 14 filles savent qu'il est important de bien entretenir son corps et surtout certaines parties clés qui retiennent plus de saletés.
	<b>4) L'hygiène vestimentaire</b>	Amener les 14 filles à adopter une bonne hygiène vestimentaire	Les 14 filles ne plus traînent plus leurs habits un peu partout et prennent plus soin de leurs vêtements
	<b>5) Hygiène bucco-dentaire</b>	Amener les 15 filles à adopter une bonne hygiène bucco-	Les 15 filles connaissent les 3 bonnes pratiques d'hygiène pour maintenir leurs dents et bouche propres. Au

		dentaire afin d'éviter les maladies liées aux dents et à la bouche	moins 10 filles sur 15 arrivent à brosser les dents matin et soir
	<b>6) Hygiène environnementale</b>	Amener les 14 filles à connaître l'importance de l'hygiène environnementale et à entretenir leur environnement	-Les 14 filles savent qu'il faut maintenir son environnement propre afin de garantir sa santé et protéger son milieu de vie et tout ce qui nous entoure -Le centre est balayé chaque matin par les filles et maintenu propre au cours de la journée
	<b>7) Les maladies endémiques : le paludisme (2 séances)</b>	Amener les 17 filles à savoir les causes du paludisme, ses manifestations, son traitement et les moyens de prévention	12/17 filles savent que le paludisme est causé par la pique d'un moustique appelée « anophèle femelle ». Elles ont compris que pour éviter le paludisme il faut dormir sous une moustiquaire imprégnée, détruire les gîtes de larve et bien se traiter en cas de maladie pour éviter les complications. Elles sont aussi informées sur les manifestations du paludisme. Cette activité a permis de conscientiser les filles qui ne dorment pas sous moustiquaire.
	<b>8) Causes et conséquences de la consommation des Substances Psychoactives : alcool et drogue (02 séances)</b>	Amener les filles à connaître les causes et conséquences de la consommation des Substances Psychoactives (SPA) : alcool et drogue	-Les filles sont capables de citer les causes et les conséquences de la consommation de l'alcool et de la drogue. -Elles ont compris qu'il faut éviter la consommation des SPA car elles sont très dangereuses pour la santé -Elles ont pris conscience des dangers auxquels elles s'exposent en prenant ces substances notamment les comportements sexuels à risque qu'elles adoptent : rapports sexuels non protégés et violents
	<b>9) Rappel des thèmes de l'année</b>	Amener chacune des filles à se prononcer sur le thème qui lui a été plus utile ou plus intéressant	Après un exercice chaque fille a donné au moins un thème et expliqué son contenu. On peut conclure qu'elles ont une bonne mémoire et capables de réussir dans la filière ou formation professionnelle vers

			lesquelles elles sont orientées si elles ont adhéré.
	<b>10) La vaccination (01 séance)</b>	Amener les filles à savoir ce qu'est la vaccination et son importance	-Les filles ayant participé à la causerie savent que la vaccination est importante pour se prévenir des maladies comme le tétanos, la méningite, la poliomyélite... -Suite aux questions qu'elles posaient, elles ont aussi retenu qu'il n'y a pas de vaccin contre le paludisme et c'est la raison pour laquelle les éducatrices leur demandent à chaque fois de dormir sous moustiquaire.
<b>Santé Sexuelle et de reproduction : (6 thèmes en 6 séances)</b>	<b>1) Le cycle menstruel (2 séances)</b>	Amener 13 filles à savoir calculer leur cycle menstruel	13 filles ont participé à l'activité ; 5 savent ce qu'est la menstruation ; elles sont également capables de compter les dates par rapport à leur cycle.
	<b>2) Les appareils génitaux ou reproducteurs (2 séances)</b>	Apprendre à 5 filles à connaître les différentes parties de l'appareil génital de la femme et de l'homme	A l'aide de la boîte à image, les 5 filles connaissent les différentes parties de l'appareil génital de la femme et de l'homme
	<b>3) Les changements physiologiques et psychologiques de l'adolescence (2 séances)</b>	Amener 9 filles à connaître les changements physiologiques et psychologiques qui interviennent au cours de l'adolescence	Les 9 filles connaissent les changements physiologiques et psychologiques qui interviennent au cours de l'adolescence -A travers cette causerie, une fille victime d'abus et d'exploitation sexuelle depuis pratiquement 3 ans a découvert que c'est à travers le vagin et non l'anus que la femme accouche.
	<b>4) Ovulation et fécondation (2 séances)</b>	Amener les 18 filles à connaître leur cycle menstruel et ce qu'est la fécondation	Au moins 13 filles savent que l'ovulation est le processus au cours duquel l'ovule mûre sort de son sac. Et que la fécondation est la rencontre entre l'ovule mûre et le spermatozoïde. Elles peuvent compter leur jour d'ovulation en vue d'éviter les grossesses non désirées.
	<b>5) Rapport sexuel précoce : causes et facteurs de risque,</b>	Amener les 18 filles à connaître les causes et les facteurs de risque, les conséquences des	Les 15 filles sur 18 filles ayant participé à la causerie peuvent identifier et citer 5 causes et conséquences liées aux rapports

	<b>conséquences et moyens de précaution (4 séances)</b>	rapports sexuels précoces sur les jeunes et aussi les moyens de précaution	sexuels précoces. Elles savent aussi qu'il est important de retarder aussi longtemps que possible son premier rapport sexuel.
	<b>6) Les grossesses précoces et non désirées (2 séances)</b>	Amener les 14 filles à prendre conscience des conséquences auxquelles elles sont exposées en contractant des grossesses précoces	11 filles sur 14 ont énuméré et sont conscientes des conséquences d'une grossesse précoce ou non désirée (les déchirures, la mort, traumatismes, parentalité précoce, déperdition scolaire...). Elles se sont engagées à adopter des comportements sages en mettant en pratique les conseils reçus.
<b>Economie domestique : (12 thèmes en séances)</b>	<b>1) Les qualités d'une femme ménagère et maitresse de maison (8 séances)</b>	Amener 9 filles à connaître les qualités d'une maitresse de maison et à les appliquer	Les 9 filles connaissent les différentes qualités d'une bonne maitresse de maison et ses rôles ; étant donné qu'il est question des filles qui n'ont pas nécessairement reçu une éducation de base et qui n'ont pas vécu dans un environnement familial approprié, ces notions en sont de nouvelles pour elles et elles ont commencé à les intégrer dans leur vie quotidienne au centre.
	<b>2) Hygiène domestique : entretien de la basse-cour</b>	Amener les 13 filles à savoir entretenir la basse-cour	Les 13 filles ont compris que la basse-cour doit être arrangée pour préserver la santé des animaux. Elles font la pratique en arrangeant convenablement la basse-cour du centre.
	<b>3) Entretien du lit (literie)</b>	Amener les 13 filles à avoir des notions en entretien des lits et comment dresser un lit	Les 13 filles ayant participé à la causerie mettent en pratique les notions du dressage et de l'entretien des lits. Elles ont commencé à arranger leurs lits et mettre les draps après le réveil.
	<b>4) Entretien des vitres et miroir</b>	Amener les 12 filles à savoir entretenir les vitres et les miroirs	-Les 12 filles savent que pour entretenir les vitres, il faut utiliser le spray, du vinaigre ou du shampoing et une serviette propre en coton -Elles nettoient proprement le miroir avec lequel elles sont initiées au métier de la coiffure.
	<b>5) Comment gérer</b>	Amener les 17 filles à	-Les 17 filles ayant participé à la

	<b>l'argent du ménage ?</b>	savoir gérer l'argent du ménage en tant que futures femmes et maitresses de maison	causerie savent qu'il faut gérer l'argent du ménage à base de la prévision et des menus programmés -Elles font elles-mêmes la provision du centre chaque semaine.
	<b>6) Entretien de la chambre à coucher</b>	Amener 13 filles à savoir disposer les meubles et autres accessoires dans la chambre et à les entretenir	-Les 13 filles ont suivi avec intérêt la causerie et ont manifesté leur désir à bien entretenir leurs dortoirs et leurs chambres après la réinsertion -Elles balayent leur dortoir chaque jour et le nettoie chaque semaine
	<b>7) Entretien et arrangement de la cuisine</b>	Amener 11 filles à savoir entretenir une cuisine	Les 11 filles ont compris l'importance de l'aménagement d'une cuisine ; 8 parmi elles font des efforts pour maintenir la cuisine propre et bien arrangée quand elles sont chargées de faire la cuisine
	<b>8) Hygiène domestique : entretien du salon</b>	Amener les 14 filles à savoir entretenir le salon	Les 14 filles ont appris comment entretenir le salon
	<b>9) Comment faire la vaisselle</b>	Apprendre aux 15 filles comment bien faire la vaisselle	12/15 filles font désormais correctement la vaisselle
	<b>10) Comment mettre le couvert</b>	Apprendre au 14 filles à mettre le couvert	11 filles ont participé à la causerie et suite à un exercice, elles ont appris à mettre le couvert. Elles ont compris que la nappe de table doit être bien propre et dressé sur une table avec des chaises et couverts au nombre des invités
	<b>11) Entretien des appareils de cuisson</b>	Permettre aux 15 filles de connaître les différents appareils de cuissons et les amener à savoir comment les entretenir	Toutes les filles connaissent au moins 3 types d'appareils de cuissons, surtout ceux qui ne sont pas usuels dans les foyers et savent l'entretien indiqué
	<b>12) Pratique sur l'entretien et l'arrangement de la cuisine</b>	Amener les 14 filles à entretenir la cuisine et à maintenir propre la cuisine du centre de stabilisation	Toutes les 14 filles se sont activées à rendre la cuisine propre. Les céréales furent triées et mis en bidon Les ustensiles de cuisine et autres nécessaires étaient rangés et le sol de la cuisine nettoyé
<b>Education</b>	<b>1) Historique de la</b>	Amener les 15 filles à	Les 15 filles ont compris que la


Civique et Morale : (12 thèmes en 15 séances)	<b>journée internationale du 8 Mars</b>	connaître l'historique de la journée du 8 mars et à s'engager pour leur propre développement	journée du 8 Mars est une journée de lutte contre les violences basées sur le genre et consiste à inviter les femmes à se mettre dans les conditions requises pour leur développement
	<b>2) La nation : symbole, devise et hymne de la nation togolaise</b>	Donner à 9 filles des notions sur la nation togolaise et leur fait connaître l'hymne national du Togo	-Les 9 savent définir une nation et connaissent les symboles et la devise de la nation togolaise. -6/9 filles savent chanter l'hymne national : notons qu'au début des activités de causerie, les filles exécutent toujours l'hymne nationale et prononcent la devise du Togo.
	<b>3) Connaissance du BNCE-TOGO : Mission et vision</b>	Amener 13 filles à connaître BNCE-TOGO et à comprendre sa vision et sa mission	Très intéressée par le thème, 11/13 filles savent définir le BNCE-TOGO. Elles connaissent sa vision et mission et les catégories de personnes qui bénéficient de ses prestations
	<b>4) Historique de la journée internationale du 8 Mars</b>	Amener les 15 filles à connaître l'historique de la journée du 8 mars et à s'engager pour leur propre développement	Les 15 filles ont compris que la journée du 8 Mars est une journée de lutte contre les violences basées sur le genre et consiste à inviter les femmes à se mettre dans les conditions requises pour leur développement
	<b>5) Les différentes formes de violences</b>	Informar les 15 filles sur les 4 formes de violences	10 filles sur 14 connaissent les 4 formes de violences et peuvent les citer
	<b>6) Les différentes formes de mariage et leurs valeurs (02)</b>	Amener les 17 filles à connaître les différentes formes de mariage qui existent et leurs valeurs	12/17 filles connaissent les 3 types de mariages et leurs valeurs selon les communautés. Elles savent que l'âge requis par la loi pour contracter un mariage est 18 (code des personnes et de la famille) et ont donc compris qu'une mineure ne peut se marier. 2 filles victimes de mariage (très obstinées à se marier) ont pris conscience
	<b>7) Les pratiques traditionnelles néfastes(02)</b>	Faire connaître aux 14 filles les pratiques traditionnelles dites néfastes et leurs conséquences sur le développement et	Au moins 10 filles sur les 14 savent que certaines pratiques telles que les scarifications, les mutilations génitales féminines, la mise au couvent des enfants, le mariage d'enfant et certaines pratiques pour contrôler la



		l'épanouissement de l'enfant	virginité ou la fidélité de la femme sont des pratiques néfastes pour le développement et l'épanouissement de celles-ci et peuvent entraîner des conséquences graves telles que la frigidité, les MST/IST et traumatismes graves chez les enfants en l'occurrence.
	<b>8) La protection de l'environnement</b>	Amener les 11 filles à connaître l'importance de la protection de l'environnement	Toutes les filles savent que l'environnement est tout ce qui nous entoure et donc il est important de le préserver.
	<b>9) Rappel des thèmes</b>	Amener chacune des 11 filles à se prononcer sur le thème qui lui a été plus utile ou plus intéressant	-Chacune des filles a fait un résumé du ou des thèmes qu'elle a retenu(s). -L'équipe d'encadrement se réjouit du fait que les filles ont dorénavant une idée précise des limites géographiques du centre et ne vont plus au-delà de ces limites.
	<b>10) La nation Togolaise : Symbole et Devise (02)</b>	Faire connaître aux filles les symboles et devise de la nation Togolaise.	Les filles ont participé vivement à la séance et peuvent définir ce que c'est une nation. Elles savent que le drapeau et l'hymne sont le symbole de la nation togolaise et que sa devise est Travail-Liberté-Partie.
	<b>11) La nation Togolaise : Le drapeau (01)</b>	Amener les 11 filles à connaître les couleurs du drapeau et leurs significations.	-Toutes les filles sont capables d'identifier les couleurs du drapeau. -10 filles ont pu donner la signification des différents couleurs du drapeau
	<b>12) La nation Togolaise : l'Hymne (01)</b>	Faire connaître aux 15 filles l'hymne national togolais (1 <sup>er</sup> couplet) et ses paroles.	-10 filles arrivent à chanter convenablement l'hymne nationale -Les autres compte tenu de leurs niveaux d'instruction ne le chantent pas bien
<b>Habiletés sociales (7 thèmes en 10 séances)</b>	<b>1) La notion de différence</b>	Amener 16 filles à s'accepter et à accepter les autres malgré les différences	11 filles ont participé à la causerie et ont compris qu'elles sont toutes uniques et donc bien différentes les unes des autres. En effet, il existe de grandes différences entre les filles sur le plan physique, physiologique, intellectuel et éducatif ; c'est pour cela que cette causerie est venue à point

			nommé les inviter à éviter la stigmatisation et/ou la violence relative à ces différences
	<b>2) La maîtrise des pulsions sexuelles</b>	Amener les 9 filles à développer des stratégies et à maîtriser leurs pulsions sexuelles	-Les 9 filles ont compris la raison pour laquelle il est important de maîtriser ses pulsions sexuelles et s'engagent à faire des efforts allant dans ce sens -L'exhibitionnisme a diminué
	<b>3) Comment résister à la pression des pairs</b>	Amener les 14 filles à savoir les différentes formes de pressions et comment y résister	12 filles sur 14 savent qu'il existe différentes formes de pressions des pairs (manipulations) et ont compris que pour résister à ces genres de pressions il faut se connaître soit même, se fixer des objectifs de vie et définir des stratégies et des démarches pour l'atteinte de ces objectifs sans se faire influencer par qui ou quoi que ce soit
	<b>4) Les différents types de relation et d'affection(02)</b>	Amener les 17 filles à savoir mettre la différence entre les 4 types de relation et d'affection	12 filles sur 17 savent qu'il existe 3 types d'affection ou amour à savoir l'amour filial, héros (entre conjoints) et l'amour au sens agape (de Dieu). Elles savent également qu'il existe plusieurs types de relation : familiale, amicale, fraternelle, parentale et amoureuse
	<b>5) Acquisition de l'amour propre(02)</b>	Amener les 14 filles à savoir ce qu'est l'amour propre et à pouvoir les différencier l'un de l'autre	-Toutes les filles savent que l'amour propre c'est l'amour de soi, un sentiment de valorisation et de confiance en soi. Elles savent que l'amour de soi est différent de l'amour filial ou conjugal. -3 filles qui avaient perdu leur propre estime ont acquis de nouveau l'estime de soi et l'amour propre
	<b>6) Le leadership(02)</b>	Permettre aux filles d'avoir des notions de bases et les qualités du leadership	-Capacité d'influencer positivement les autres de par son comportement est une qualité essentielle qui se doit d'être cultivée chez les filles. C'est ainsi que la notion de leadership a été abordée avec les filles. -Les prochaines séances permettront de l'approfondir
	<b>7) Apprendre à</b>	Amener les filles à	-Toutes les filles savent que cacher sa

	<b>cache sa nudité(01)</b>	savoir cacher leurs nudités et aussi à ne pas se laisser découvrir en public.	nudité est très importante. -Elles savent désormais comment s'asseoir en public -Elles savent aussi qu'il est respectueux de porter des tenues décentes.
<b>Activité Génératrice de Revenus (7 thèmes en 10 séances)</b>	<b>1) Les symboles pour tenir un compte(03)</b>	Apprendre aux 14 filles les symboles pour tenir un compte	10/14 filles savent manipuler les symboles d'addition et de soustraction pour tenir un compte.
	<b>2) L'importance de la comptabilité dans la gestion d'une Activité Génératrice de revenus (suite)</b>	Amener les 9 filles à connaître les avantages d'une bonne comptabilité dans une AGR	8/9 filles savent que la comptabilité permet d'enregistrer les dépenses, profit et perte. Elles sont maintenant capables de faire la liste des provisions à faire au marché au cours de chaque semaine
	<b>3) Comment utiliser le livret de compte ?</b>	Apprendre aux 16 filles comment utiliser un livret de compte	9/16 filles savent utiliser un livret de compte
	<b>4) Le profit et la perte</b>	Amener 13 filles à savoir calculer un profit et à déduire une perte	11/13 filles ont acquis les notions de profit de perte et comprennent ces différents concepts
	<b>5) Comment utiliser le profit ?</b>	Amener les 14 filles à savoir comment épargner et l'importance de l'épargne	9/14 filles connaissent et sont capables de dire l'importance de l'épargne
	<b>6) L'argent qui rentre et l'argent qui sort</b>	Amener les 11filles à mettre la différence entre l'argent du commerce et l'argent du ménage	7/11 filles ont compris qu'il est nécessaire de séparer le fonds du commerce de celui de la popote.
	<b>7) Comment tenir le livret de compte(02)</b>	Faire connaître aux filles le livret de compte et leur apprendre à le remplir	Au moins 8 filles connaissent le livret de compte. Après un exercice elles arrivent à le remplir.

 Les autres activités du centre de stabilisation

Activités réalisées	Objectifs	Résultats
---------------------	-----------	-----------

<b>Alphabétisation</b>	<b>1) Alphabet français : les consonnes et voyelles (6 séances)</b>	Amener 9 filles à connaître l'alphabet français	8/9 filles connaissent l'alphabet français et sont aussi capables de distinguer les consonnes des voyelles
	<b>2) Syllabation de « b » et « d » avec les voyelles (2 séances)</b>	Amener les filles à lire facilement les mots dans lesquels l'on retrouve « b » et « d » et leur permettre d'écrire ces différentes lettres	5/9 filles sont capables de lire les mots composés des consonnes « b » et « d »
	<b>3) Etude des sons « ai=ei=è=ê (4 séances)</b>	Amener les filles à connaître ses sons et à les lire dans les mots	7/9 filles sont capables de lire ces différents sons
	<b>4) Comptage de 0 à 100 et leurs écritures en lettre (10 séances)</b>	Amener les 5 filles à savoir compter de 0 à 100 en vue d'une bonne gestion financière	-4 filles sont capables de faire le comptage de 0 à 100 et de les écrire en lettres
	<b>5) Lecture du texte « Sidibé est malade du sida » (2 séances)</b>	Amener les 14 filles à savoir lire	-5 filles ont fait une bonne lecture du texte
	<b>6) Lecture de groupe dans « mon premier livre de lecture » (5 séances)</b>	Amener les 13 filles à savoir lire et une fille à savoir écrire	12 filles arrivent de mieux en mieux à lire les textes dans mon premier livre de lecture.
	<b>7) Apprentissage du son « br et cr » (2 séances)</b>	Amener les 13 filles à avoir des notions en alphabétisation et en français	Les sons « br et cr » ont été appris. Les filles ont fait la syllabation et ont la chasse aux mots afin de trouver des mots contenant les sons appris
	<b>8) Conjugaison des auxiliaires « être et avoir » (8 séances)</b>	Amener les 18 filles à savoir conjuguer les auxiliaires être et avoir aux 3 temps de l'indicatif (présent, imparfait, passé composé et futur simple)	Au moins 6 filles peuvent conjuguer les auxiliaires «être et avoir » au présent, à l'imparfait, au passé composé et au futur simple de l'indicatif.
	<b>9) Lecture de groupe (8 séances)</b>	Amener : -14 filles à savoir lire et comprendre un texte	8 filles arrivent à mieux lire et comprendre un texte écrit en français (tirés du livre d'alphabétisation)
	<b>10) Conjugaison des verbes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup></b>	Amener les 14 filles à : -reconnaitre les verbes	- 10 filles peuvent identifier un verbe de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>ème</sup> groupe

	<b>groupe (8 séances)</b>	du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> groupe -à connaître leur participe passé et présent -pouvoir les conjuguer aux temps de l'indicatif (présent, imparfait, passé composé et futur simple)	-8 filles arrivent à constituer les participes passés et présent d'au moins 2 verbes du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> groupe - au moins 5 filles connaissent les règles de conjugaison des verbes du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> et peuvent conjuguer quelques-uns aux temps de l'indicatif
	<b>11) Alphabet français</b>	Amener les 14 filles à savoir réciter l'alphabet français et à pouvoir écrire les lettres de l'alphabet	10 filles sur 14 savent réciter et peuvent écrire de façon correcte les lettres de l'alphabet
	<b>12) Comptage et écriture des chiffres de 0 à 100</b>	Amener les 14 filles à savoir compter et à pouvoir écrire les chiffres de 0 à 100	10 filles sur 14 arrivent à compter de 0 à 100 et peuvent écrire les chiffres de 0 à 100
	<b>13) Table de multiplication (10 séances)</b>	Permettre aux 17 filles d'acquérir des notions de base en alphabétisation et les mener les amener à connaître la table de multiplication de 5 à 10	10/17 filles au moins connaissent la table de multiplication de jusqu'à 8, 3 filles seulement arrivent à la réciter jusqu'à 10 4 filles sont analphabètes mais 2 seulement sont motivés à apprendre
	<b>14) Les verbes du 1<sup>er</sup> groupe aux temps de l'indicatif (10 séances)</b>	Apprendre aux filles à savoir conjuguer les verbes du 1 <sup>er</sup> groupe aux temps simples de l'indicatif.	-8 filles au moins connaissent la table de multiplication jusqu'à 8 ; -3 filles arrivent à la réciter jusqu'à 10
	<b>Poème : (20 séances)</b> - Pan Pan Pan -Le Cadeau, -Mon cabri -Au pays de l'Alphabet -Soyons sages	Apprendre aux filles des poèmes pour se récréer pendant les activités et leur permettre de bien articuler les mots français	-Les filles ont appris les 5 poèmes qu'elles récitent toutes par chœur -Elles les récitent au moment des activités récréatives en vue de diversifier les
<b>Couture (40 séances)</b>	<b>Points (faufilé, ourlet, zigzag), boutonnière, mettre la pression, pédalage de la machine à coudre, couture sur la machine à coudre</b>	Amener les filles à avoir des notions de base en couture	Les filles exécutent des différentes activités ; notons qu'elles sont à de différents niveaux d'apprentissage compte tenu de leur date d'arrivée, de leur capacité d'assimilation et de

			l'intérêt qu'elles portent à l'activité
<b>Coiffure (3 6 séances)</b>	<b>Défrisage et port de rouleaux, tissage, différentes tresses</b>	Amener les filles à avoir des notions de base en coiffure	Ici également, les filles sont à des niveaux différents compte tenu de leur date d'arrivée et de l'intérêt qu'elles portent à l'activité.
<b>Jardinage (596 séances)</b>	<b>Arrosage des jeunes plants</b>	<b>Amener les filles à avoir des notions en agriculture</b>	Les filles savent faire des planches et arroser
	<b>Arrosage des planches, formation de pépinière pour adémè et somboé, repiquage, sarclage ...</b>	Amener les filles à avoir des notions de base en agriculture et en jardinage	-Au total 95 séances d'arrosage ont eu lieu à raison de 2 fois par jour (sauf les jours où il a plu) effectuées sur un total 24 planches d'adémè, Gombo, fontètè, épinard, choux, laitue, concombres, haricot vert ... -Les légumes précités ont été disponibles et contribués à l'alimentation des filles du centre ; c'est ainsi que le centre n'a plus acheté ces légumes qui sont estimées à 7000F par semaine soit un total de 364000CFA pour les 52 semaines de prise en charge alimentaire. -Le petit champ de maïs a été sarclé -35 Kg de maïs ont été récoltés et ajouté au stock alimentaire
<b>Activités créatrices et manuelles (23 séances)</b>	<b>Amener les filles à savoir tricoter les tapis (avec de la laine) et fabriquer des sacs en vue d'une autonomisation financière</b>	Amener les filles à savoir tricoter les tapis (avec de la laine) et fabriquer des sacs en tant qu'activités complémentaires en vue d'une autonomisation financière	-15 petits tapis en laine ont été confectionnés -1 plateau en rafia a été fabriqué -Un sac en nylon a été fabriqué et la fabrication de deux autres a commencé -toutes les filles savent faire le tapis et 2 filles savent fabriquer un sac de bout en bout

Les activités socioculturelles et récréatives, les travaux domestiques et la cuisine se font quotidiennement et l'éducation physique et sportive se fait hebdomadairement.

 **Prise en charge alimentaire :**

Six (06) grands ravitaillements en alimentation ont été faits au cours de l'année afin d'assurer la prise en charge alimentaire des jeunes filles en pleine croissance. Trois (3) repas équilibrés ont été pris chaque jour.

- **Menus**

Petit déjeuner :

- bouillie de tapioca au lait
- bouillie de farine de maïs enrichie au soja
- bouillie de farine de maïs (akassa, grumeaux de maïs)
- bouillie de riz au lait
- lait au chocolat et pain,

Déjeuner

- salade verte (laitue, tomate, oignon)
- pate de maïs accompagnée de sauce de légumes (épinard, adémé, césame, noix de palme,...)
- Konm (boule de pate de maïs fermentée) accompagné de poissons
- haricot accompagné de l'huile d'arachide ou friture et de farine de manioc
- riz mélangé aux haricots accompagné de jus de tomate aux petits poissons fumés
- djinkoumé (pate de maïs au gras) au poulet / petits poissons
- riz au gras aux petits poissons fumés
- beignets de haricot

Dîner

- riz accompagné de la sauce tomate, sauce graine ou sauce d'arachide aux petits poissons fumés ou aux chinchards
- spaghetti au gras aux petits poissons / sardines / œufs
- pate de maïs accompagnée de sauce de légumes (épinard, adémé, césame, noix de palme,...)

### **Prise en charge sanitaire**

Un ravitaillement a été fait au cours de l'année afin d'approvisionner le centre en savon, détergents, éponge, serviette, savonnière, brosse à dents, pâte dentifrice et serviettes périodiques. Ce stock permet de doter chaque fille d'un kit d'installation à son arrivée et de le renouveler périodiquement.

La prise en charge médicale se fait généralement aux centres médico social d'Atitogon, à l'hôpital d'Afagnan ou au Centre Hospitalier d'Aného selon les cas. Un bilan médical de chaque jeune fille est réalisé systématiquement à son arrivée. Il comporte : Consultation + Analyses (SRV (sérologie Retro Virale), test de grossesse, Goutte Epaisse, NB-TH (Numération Blanche- Taux d'Hémoglobine), selles Kop (Kystes Œufs Parasites). 40 bilans médicaux ont donc été réalisés.

En cas de maladie, les enfants sont également accompagnés pour des soins. Au total, 22 filles ont bénéficié de soins. 01 fille victime d'abus sexuel mais non accueillie au centre a reçu également les soins appropriés : Consultations + Analyses (Hépatite B et C, SRV, test de grossesse, TPHA-VDRL, PV+ATB). Le centre de stabilisation a eu à gérer deux crises avec 02 filles cela s'est manifesté par une perte de connaissance. Elles ont été hospitalisées et prises en charge : Consultations + soins intensifs + hospitalisation + Analyses. 01 a subi une consultation ophtalmologique due à la présence d'une tâche à l'œil qui serait causée par une infection depuis son enfance. Elle a été référencée à Lomé pour intervention chirurgicale. Malheureusement aucune possibilité d'opérer l'œil car il s'agit d'une plaie cicatrisée. Ces prises en charge permettent à l'équipe d'encadrement de découvrir les maux dont souffrent les filles afin de porter plus d'attention à certaines. Toutes les filles ont retrouvé la santé.

#### **Prise en charge psychologique**

Une fille a bénéficié d'une consultation psychiatrique et psychologique au cours de l'année. Sa mémoire était limitée d'après les spécialistes et des orientations ont été données aux éducatrices pour son accompagnement au centre. Aimant beaucoup l'isolement, il a été conseillé de l'impliquer dans toutes les activités et d'éviter qu'elle se retrouve seule de peur de se faire du mal. L'accompagnement a été fait pendant 2 mois environ avant sa réinsertion familiale.

Comme résultat, l'on note l'intégration de la fille au groupe, son acceptation de prendre les produits (ce qui n'était pas le cas) et son acceptation de retourner en famille au lieu de la famille dans laquelle elle a séjourné à la suite de la traite.

#### **Accompagnement juridique**

- 29 ordonnances de placement déposées
- 14 ordonnances de fin de placement déposées
- 19 ordonnances de placement obtenues

### **2.3 Réinsertion familiale, scolaire et professionnelle des enfants**

#### **Recherche de parents**

##### **Enfants victimes de traite**

**51 personnes sont nouvellement identifiées et soutenues au cours de l'année: 42 filles et 09 Garçons** d'âges situés entre 08 et 25 ans. Il y a parmi les 51 victimes enregistrées **43 enfants** (27 ont l'âge inférieur ou égal à 15 ans) ; **et 08 adultes** (âgés de 19 à 26 ans qui sont 06 filles-mères avec des bébés ; 01 fille et 01 garçon). 05 **bébés** (âgés de 5 à 13 mois) ont bénéficié aussi de prise en charge mais n'ont pas été comptabilisés comme victimes de traite mais plutôt des enfants affectés par la mobilité de leur parent. Une des filles mères se trouve encore au Bénin au centre de transit des Sœurs de Maison du Soleil de Don Bosco à Cotonou



En tout **76 démarches menées au profit de 55 victimes** dont 49 parmi les nouveaux identifiés, 04 qui étaient en transit depuis 2015 et 02 cas relatifs au rétablissement de liens familiaux. En résultat : les parents de 53 victimes ont été trouvés et une évaluation a été faite de leur cadre de vie dans la perspective d'une réintégration familiale; cette évaluation a été favorable pour 51 victimes et non-protecteur pour 03 enfants (01 est mise à l'école au centre à Avoutokpa et 02 en placement institutionnel à JATO et CASA).

Il y a eu 01 recherche infructueuse pour 01 enfant à Anyigbégan.

01 Fille accueillie du Bénin n'a pu nous renseigner avec exactitude sur l'adresse de ses parents. Les informations qu'on a pu avoir relèvent du Nigéria. Il est envisagé de la retourner à Don Bosco pour tenter les recherches depuis le Bénin et avec l'aide de RAO.

### **Enfants victimes de violence sexuelle**

10 recherches de parents ont permis de renouer les liens entre 2 filles victimes d'exploitation sexuelle et leur famille.

#### **Réintégration familiale :**

**53 victimes assistées sont réintégrés en famille** dont 38 réinsérés par les soins du BNCE-Togo et ses partenaires comme CAE à Notsé et CREUSET à Sokodé-Bassar et 15 victimes qui ont été directement remises aux parents ou qui étaient retournées en famille par elles-mêmes mais qui ont été suivies ensuite. Une remise d'enfant a eu lieu à l'ambassade du Niger à Lomé parrainée par l'ambassadeur et RAO-TOGO pour une fille Nigérienne qui a fait plus de 10 mois de transit à cause de menaces de mariage précoce dans son village d'origine au Niger. Le retour en famille d'une fille à Hihéatro a nécessité des médiations multiples et ardues à cause des antécédents qui ont détérioré les relations au sein des familles et créé un rejet à son égard. Le rétablissement des liens a été obtenu et la fille est à nouveau accueillie. 05 filles réinsérées à Sokodé, Tchalo, Bago, Bassar et Kémérida sont référées aux structures partenaires de CREUSET-Sokodé et Action Sociale Kétau qui vont les suivre du fait de l'éloignement par rapport aux antennes du BNCE-Togo.

**02 Filles sont encore en transit** à du fait du cadre de vie des parents, des problèmes de communication avec un enfant qui ne nous donne aucun repère connu jusqu'alors. Les indications qu'elle donne nous semblent plus situées au Nigéria, nous envisageons de ce fait son retour à Don Bosco pour tenter des recherches vers le Nigéria au besoin avec la coopération de RAO.

**02 enfants en institution à JATO sont retournées en famille à Akparè et Atidjémé** pour leurs vacances scolaires (Du 05/09- 11/10) après quelques semaines passées au centre Avoutokpa (Du 06/07 au 05/09). Elles sont retournées à JATO pour continuer l'école dès la rentrée scolaire du 17/10/2016.

#### **Placement en institution de 02 Filles :**

**01 filles sont placées au centre internat CASA** à Adéticopé à cause du manque d'infrastructure de formation professionnelle dans son village, et l'incapacité du tuteur susceptible de l'accueillir pour sa formation en ville. (Elle a pourtant été conduite en famille pour 02 semaines dans le but de faire le deuil de sa mère décédée au moment où la fille était encore en mobilité). 01 autre dont on a perdu toute trace de ses parents est provisoirement accueillie au centre de JATO à Dangbèssito où elle est inscrite à l'école.

### **Cas des enfants victimes de violence sexuelle**

La plupart des enfants accueillies victimes de viol sont des enfants vivant en famille. Ils sont maintenus en famille et suivent leur prise en charge médicale

Certaines sont confiées à des centres partenaires : JATO (4) à Lomé

### **2.4 Suivi psychosocial à long terme de chaque enfant et le renforcement des familles**

Enfants victimes de traite :

**Au total il y a eu 496 suivis** dont 230 VAD, 85 à l'école, 116 en atelier et 65 en institution (CASA, JATO, Kékéli, Afagnan Gbléta et Hihéatro) **au profit de 114 bénéficiaires** en réinsertion familiale et institutionnelle.

**87 victimes réinsérées sont maintenues dans leur milieu de réinsertion ou dans l'exécution de leur projet de vie** (36 à l'école ; 43 apprentis ; 04 réalisant une AGR et 04 en famille pour lesquels les RAP sont en cour pour démarrer leur projet de vie). **Soient 76,31% de taux de rétention** parmi les bénéficiaires suivis.

**Il y a 27 cas d'abandon du projet de vie et de rupture avec le milieu de réinsertion:** (11 déscolarisés à Tobossè, Tannou, Atitogon, Boko, Totaklékpè, Agbatitoè, et Kpalimé ; 06 apprentis ayant quitté l'atelier à Hihéatro, Notsé, ; et 10 enfants en phase de RAP qui ont quitté leur famille à Afagnan Gbléta, Adjobadjoba, Kantsicopé et Gbagbadjakou). Enfin il y a **03 enfants** qui ont rejoint des proches au Ghana et à l'intérieur du pays et qui sont hors de nos zones d'action.

**Pour les enfants scolarisés :** les résultats de fin d'année 2015-2016 collectés donnent pour **40 enfants** : 21 qui sont admis en classe supérieure (61,76%) ; 08 sont échoués (23,52%) et 06 cas d'abandons. 01 jeune qui a quitté le CEG Agbatitoè serait réinscrit dans un CEG à Nadoba au Nord du pays. Nous avons eu 03 au CEPD 2016 sur 4 candidats présentés ; ( Akato, Avépozo, Avovo ). Au BEPC, 02 candidates sont échouées à Anié.

**Pour les bénéficiaires d'insertion professionnelle : 06 candidates présentées sont admises au CFA 2016** en couture et coiffure à Atakpamé, Kpalimé, Anié et Wahala.

01 fille en couture à Wahala qui a connu des crises hystériques et le coma avec des délires a bénéficié de soins à Wahala et présentée en consultation psychologique au CHR Atakpamé. Elle a un programme de contrôle mensuel pour son accompagnement. Elle est aussi soutenu par un

accompagnement spirituel du curé de N'tivou qui l'avait référée au BNCE en tant que victime de mariage forcé.

01 autre fille à Anié en couture aussi qui était accompagnée pour problème psychiatrique continue ses visites de contrôle mensuel au CHR Atakpamé.

Des séances de psychothérapie familiale dont une fille et ses parents ont bénéficié à Atakpamé ont fortement contribué à l'amélioration de l'état de santé mental de la fille.

### **Enfants victimes de violence sexuelle**

**20** filles victimes de VAES identifiées pour cette année, s'ajoutent **18** filles précédemment identifiées au cours des années 2014 et 2015. Ce qui fait un total de **38** filles à suivre.

Toutes les filles scolarisées sont maintenues à l'école sauf 01 âgée de 11 ans qui était au Cours Moyen Première Année (CM1). Cette dernière a abandonné les classes parce que n'étant plus motivée à poursuivre les études et a débuté une formation professionnelle en coiffure dame.

Une fille victime d'abus sexuel placée à JATO- centre partenaire- pour sa scolarité en attendant que les liens familiaux se renouent poursuit sa scolarité. Elle passe en classe de CM2 mais développe certains troubles de comportements (attirance extrême vers les hommes) cela s'explique par ce qu'elle a subi.

Une fille victime d'exploitation sexuelle est placée auprès de son oncle et en apprentissage en couture elle poursuit sa formation. Mais un élément perturbateur fut évoqué au dernier suivi. Elle semble être possédée d'un esprit maléfique ce qui pourrait constituer une cause de son abandon.

A Atakpamé

- 122 suivis familiaux au profit de 33 enfants dont 22F et 11G victimes de viol, d'abus sexuel, de négligence et d'abandon à Atakpamé, Datcha, Gléi, Témédja ? Amou Oblo et Kpalimé
- 41 suivis institutionnels au profit de 10 enfants dont 03F et 07G au Foyer maison de JEPHT à Hihéatro (1G victime de blessure volontaire, 01F), à l'orphelinat le village de la joie à Atakpamé (02fillettes et 01 petit garçon retirés chez leurs mères malades mentales et 03G victime de négligence et d'abandon) et 01G à Don Bosco de Kara.
- 87 suivis scolaires au profit de 16F et 11G Atakpamé et Datcha, Gléi, Anié, Kpalimé, Amou Oblo et Akpaka Tengué
- 14 suivis professionnels au profit de 02G en cordonnerie à Anié et Atakpamé et 01F en couture dame à Atakpamé.
- Suivi en AGR
  - Sur les 33 enfants suivis en famille 39 d'entre eux soit 19F et 10G sont tranquilles et respectent les normes de leurs familles.

Par contre 03F et 01G sont instables. 01F à Témédja est allée se marier à un jeune homme. Les 02F autres fille (qui sont à Atakpamé) font de mauvaises compagnies. Cela a fait que 01F au CM2

a failli être enrôlé vers le Bénin à 2 semaines du CEPD. Actuellement, les 03 enfants ont retrouvé la stabilité suite à nos appuis techniques.

Signalons que 01G accusé de sorcellerie et abandonner par son grand-père est placé en famille d'accueil à Atakpamé avec la collaboration de la Juge des enfants d'Atakpamé.

- Les suivis institutionnels révèlent que 09 enfants 03F et 06G sont stables. 03F et 03G reçoivent les visites des parents ce qui faciliterait leur réinsertion en famille ; les parents de 01G placé à JEPHT sont introuvables jusqu'alors.

01G en situation de rue a fugué le foyer JEPHT. Il a refusé de donner de vraies informations sur sa provenance.

- Sur le plan scolaire 14F et 09G sont réguliers en classe ; 01F a triplé la classe du CE2 à Gléi. D'après nos analyses, l'encadrement est défaillant à la maison. Car sa maman est occupée par ses AGR et le papa vit à Togblé kopé.
- Sur le plan professionnel les 02G apprentis cordonnier et 01F apprentie couturière sont régulier et assidus au travail.

Notons par ailleurs que 01 apprenti cordonnier et 01 apprentie couturière ont bénéficié du paiement des droits d'entrée, de la tenue et du matériel de base de la part du BNCE-Togo.

## **2.5 Suivi des bénéficiaires installés :**

Enfants victimes de traite

20 suivis pour 17 bénéficiaires à Afagnan, Kéto, Notsé, Atakpamé, Zooti, Kpalimé, Azahoun, Abalocopé, Oké, Kantsicopé, Assrama et Kpètè. (Couture 6 ; coiffure 4 ; soudure 2 ; tissage de pagne 1 ; commerce 4)

08 sont actifs et exercent avec satisfaction dans leur domaine ; 05 autres se préparent pour démarrer leur activité à travers l'ouverture d'atelier ; Pour 01 bénéficiaire suivie à Kpètè, elle exerce depuis un an si bien son activité de couturière au point d'avoir une réputation appréciable de professionnel dans son milieu.

01 AGR de vente de tchoukoutou a échoué après 02 mois à cause des besoins importants de survie quotidienne du ménage ; le matériel remis à la tisserand à Azahoun est défectueuse et nécessite des réparations estimées à 15000 F avant sa remise en état, et 01 a rejoint Lomé pour un stage de perfectionnement 01 coiffeuse installée en 2014 est décédée en juin à Notsé des suites d'un accouchement compliqué.

Enfants victimes de violence sexuelle

## **2.6 Accueil et encadrement des enfants aux centres d'éveil précoce (Lomé et Avoutokpa)**

En ce qui concerne les centres d'éveil précoce, un manque de financement n'a pas permis la continuité des activités au retour des enfants des vacances. Les centres d'éveil précoce n'ont donc pas ouvert leurs portes qui devraient se faire en Octobre 2016. Ce rapport présentera les activités pédagogiques de Janvier à Juin 2016.

### **Accueil et fréquentation**

#### **A Lomé :**

L'effectif maximal est de 52, l'effectif minimal de 43 et l'effectif moyen de 48 dont 28 filles et 20 garçons.

#### **A Avoutokpa :**

L'effectif maximal est de 86 dont 56 filles et 30 garçons, l'effectif minimal de 37 (24 filles et 13 garçons) et l'effectif moyen de 62 (40 filles et 22 garçons).

### **Ecoute des parents en situation difficile:**

#### **A Lomé**

11 écoutes ont été faites en faveur de 9 personnes dont 03 pour demande d'inscription, 04 pour des problèmes liés à l'éducation des enfants et 03 pour 03 jeunes filles scolarisées qui ont été retrouvées au marché en situation de risque d'abus sexuel. Leurs âges varient de 8 à 13 ans.

Comme résultat, les 03 premières écoutes ont permis d'inscrire les enfants au centre ; les 04 suivantes ont permis de conseiller et d'orienter les mères au sujet de l'éducation de leurs enfants et les dernières portant sur les filles scolarisées ont permis de les référer aux animateurs pour leur accompagnement.

#### **A Avoutokpa**

Une écoute a été faite en faveur d'une mère au sujet de son fils qui a souvent des actes de violences à l'endroit de ses camarades. L'écoute a révélé que la mère pour corriger son enfant le frappe souvent. Des conseils lui ont donc été donnés par rapport à l'éducation des enfants et aux mesures alternatives aux châtiments corporels. Par ailleurs, il a été demandé à la mère de venir régulièrement au centre, une fois par semaine au moins, pour le suivi scolaire. Ce suivi permettra d'une part à la mère d'avoir des informations sur l'évolution de son enfant et d'autre part au centre de recouper les informations pour un meilleur accompagnement de l'enfant et de sa mère.

#### ▪ **Préparation et planification des activités pédagogiques (pédagogie des situations) :**

Au cours du semestre, à Lomé au total 500 séances d'activités ont été réalisées grâce à 05 situations clefs et 22 préparations au profit du groupe mixte. Concernant les enfants identifiés pour l'accès au cours primaire, leurs activités ont été réalisées avec la pédagogie classique à travers 20 préparations pédagogiques. A Avoutokpa, les activités pédagogiques ont été organisées autour de 6 situations clés.

## **Les différentes situations clés et leurs résultats :**

A Lomé

### **Situation clef N .1 : C'est la période du harmattan**

**Objectif général :** Amener les enfants à connaître le phénomène du harmattan et sensibiliser les mères sur la protection de leurs enfants.

### **Situation clef n°2: Les enfants mettent tout ce qu'ils trouvent par terre dans la bouche**

**Objectif général :** Amener les enfants à comprendre que les objets ramassés par terre contiennent des microbes et susciter la vigilance des parents à leur égard.

### **Situation clef n°3 : Ces derniers temps les enfants du centre tombent régulièrement malade:**

**Objectif général :** Amener les enfants et leurs mères à connaître les différentes sortes de maladies et leur prise en charge

### **Situation clef n.4 : C'est la saison des pluies**

**Objectif Général :** Amener les enfants et leurs mères à mieux gérer la saison des pluies.

### **Situation clef N.5 : C'est la période des fruits**

**Objectif général :** amener les enfants à connaître la valeur nutritionnelle des fruits et les parents à veiller sur l'hygiène liée à sa consommation.

## **Résultats obtenus**

Suite aux activités réalisées les parents ont veillé à porter des pull-overs et des chapeaux à leurs enfants durant la période de l'harmattan. Selon le témoignage des mères, les enfants eux-mêmes ont exigé à se laver avec de l'eau chaude comme ils l'ont appris au centre. Ils connaissent aussi la récitation sur le harmattan. Ils connaissent et comprennent les expressions il fait chaud et il fait froid. La moitié des enfants savent identifier la voyelle [o] dans les mots, la lisent bien et savent compter de 1 à 5. Les enfants ont acquis de bonnes habitudes. Ils ne ramassent plus la nourriture par terre. Ils ont compris qu'ils peuvent tomber malades à cause des microbes et que pour éviter cela, ils doivent se laver les mains régulièrement avec de l'eau ; du savon et de la javel. Les parents veillent au respect de ces consignes à la maison.

Suite aux différents cas de maladies des enfants au centre les activités sur cette situation ont permis aux enfants et à leurs parents de connaître les différentes sortes de maladies dont souffrent leurs enfants ; leur prise en charge et surtout le fait que certains doivent rester à la maison pour éviter la contamination. Elles ont été sensibilisées sur les méfaits de l'automédication et les médicaments de rues. Pour les enfants spécialement ils ont compris que lorsqu'ils tombent malades ils doivent en parler à leurs parents afin que ces derniers puissent les conduire à l'hôpital.

Sur les 47 enfants ayant suivi les activités sur la pluie, 40 connaissent le mécanisme de la pluie et les moyens de protection. Selon le témoignage des mères, les enfants s'abstiennent de marcher dans les eaux stagnantes et de se laver sous la pluie. Ils savent que la pluie favorise la production de la nourriture. Les eaux stagnantes entraînent également la prolifération des moustiques et qu'ils doivent se protéger contre leur pique.

Les enfants ont compris que les fruits poussent sur des arbres et lorsqu'ils sont murs ; ils deviennent très délicieux et bons pour manger. Ils connaissent les noms de certains fruits en français. Ils ont aussi compris qu'il faut laver les fruits avant de les manger pour éviter les maladies. Ils arrivent à différencier les fruits à pépins des fruits à noyau.

## **A Avoutokpa**

Situation : **C'est la période du harmattan** (suite situation décembre 2015)

**Objectif général** : Amener les enfants à comprendre que le harmattan est un vent sec et poussiéreux et leur faire connaître les moyens de protection

Situation 1 : **Au cours du récit des fêtes, les enfants ont donné le nom des viandes qu'ils ont mangées mais n'arrivent pas à distinguer les volailles des animaux à 4 pattes.**

**Objectif général** : Amener les enfants à distinguer les volailles des animaux à 4 pattes et à connaître l'importance de l'élevage de la poule et du coq

Situation 2: **Plusieurs enfants ramassent et mangent les aliments tombés sous la paillette au cours de la collation**

**Objectif général** : Amener les enfants à éviter de ramasser et manger les aliments tombés sous la paillette

Situation 3: **Les enfants ne cèdent pas le passage aux engins roulants**

**Objectif général** : Amener les enfants à céder le passage aux engins roulants

Situation 4 : **Plusieurs enfants se présentent sales les après-midis et portent aussi des sous-vêtements sales**

**Objectif général** : Amener les enfants à prendre l'habitude de se laver aussi bien les matins que les après-midis et à toujours porter des vêtements et sous-vêtements propres

Situation 5 : C'est la période des mangues ; les enfants en mangent les non mûres tombées sous les manguiers et sans les avoir lavées

**Objectif général** : Amener les enfants à éviter de manger les mangues non mûres et à laver celles qui sont mûres avant de les manger.

Situation 6 : **C'est la période de la préparation de l'huile rouge**

**Objectif général** : Amener les enfants à connaître l'importance du palmier.

## **Résultats obtenus**

- Vingt-et-une (21) réunions hebdomadaires ont été tenues
- Vingt-et-un (21) programmes hebdomadaires élaborés

- Les menus de collation et le calendrier de passage des éducatrices pour 21 semaines établies
- Cinq (05) réunions des parents ont été planifiées pour les mois de janvier, février, avril, mai et juin
- 6 suivis scolaires et familiaux des enfants sortis de l'éveil précoce ont été planifiés
- Deux séances de pesée ont été programmées
- Deux séances de déparasitage et vaccination des enfants ont été planifiées
- La liste des médicaments et produits de pansement des enfants a été établie
- Une causerie à l'endroit des enfants sur « l'utilisation des nouvelles latrines » a été planifiée
- Les activités (pédagogie classique) des enfants identifiés à l'accès au cours primaire ont été planifiées et préparées
- L'évaluation de fin d'année des enfants identifiés à l'accès au CP1 a été préparée
- La correction des épreuves a été faite
- Des propositions de nouvelles activités à intégrer dans le projet « enfant trésor » ont été faites

### Activités avec les enfants identifiés pour les cours primaires

CP1 au cours du mois de janvier et sont mentionnées dans le tableau ci-contre :

Matière	Activité
<b>Graphisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pointillés</li> <li>- Le rond</li> <li>- Ecriture de la lettre « o »</li> <li>- Le crochet</li> <li>- Le trait droit</li> <li>- Ecriture du chiffre « 1 » en 3 séances</li> <li>- Ecriture de la lettre « a » en 4 séances</li> <li>- Ecriture de la lettre « i » en 4 séances</li> <li>- Les écailles</li> <li>- Ecriture des écailles en 2 séances</li> <li>- Ecriture du chiffre « 2 » en 3 séances</li> <li>- Ecriture de la lettre « t » en 3 séances</li> </ul>
<b>Eveil mathématique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion de couleur rouge</li> <li>- Notion d'orientation : à gauche, à droite</li> <li>- Notion de couleur jaune</li> <li>- Comptage de 0 à 6</li> <li>- Notion de couleur verte</li> <li>- Notion d'orientation : ouvert/fermé en 2 séances</li> <li>- Notion de couleur bleue en 1 séance</li> </ul>
<b>Expression langagière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'écris</li> <li>- Je colorie</li> </ul>



<b>Pré lecture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance de la lettre « o »</li> <li>- Reconnaissance de la lettre « a »</li> <li>- Reconnaissance de la lettre « i » dans les mots en 3 séances</li> <li>- Reconnaissance du chiffre 1 en 1 séance</li> <li>- Reconnaissance de la lettre « t »</li> <li>- Reconnaissance du chiffre 2</li> <li>- Reconnaissance des prénoms en 1 séance</li> </ul>
<b>Education Civique et Morale</b>	La présentation : comment t'appelles-tu ?
<b>Eveil scientifique</b>	Les meubles du centre

### Résultat obtenu



Un enfant en pleine séance d'écriture

- Vingt-quatre (24) enfants font correctement les pointillés, le crochet, le rond et le trait droit
- Vingt enfants (20) reconnaissent les lettres « o », « a », « i » et « t » dans les mots
- Trente (22) enfants ont acquis les notions des couleurs rouge, jaune, verte et bleue
- Vingt-trois (23) enfants ont acquis l'expression « j'écris » et « je colorie »
- Vingt (20) enfants ont acquis la notion d'orientation de gauche et droite
- Vingt-deux (22) enfants connaissent de nouveaux mots tels que la table, le tabouret, la règle, le crayon... et leurs signifiants.
- Vingt-cinq (25) enfants sont capables de se présenter en donnant leurs noms et prénoms
- 25 enfants font correctement les écailles



*Séance d'écriture de la lettre « o »*

### **+ Réunions avec les parents :**

#### **A Lomé :**

Toujours pour renforcer la capacité des mères 06 réunions des parents ont été organisées au centre DZIDUDU. L'ordre du jour Porte sur le compte rendu des activités pédagogiques suivi des témoignages des mamans et rappel des heures d'arrivée et de départ des enfants; la participation des mères aux activités du centre et enfin rappel de la fête du 31 mai 2016. A l'occasion de la célébration de la fête internationale des femmes une sensibilisation a été organisée par Amnesty international en partenariat avec BNCE TOGO. Elle a regroupé 40 femmes portefaix mères des enfants du BNCE. Le thème de la journée est: La jouissance des droits sexuels et reproductifs une condition pour l'égalité des sexes. Cette activité a été réalisée à travers une projection de film.

**Résultats obtenus:** Comme étant un moment d'échange cette réunion nous a permis d'avoir des témoignages sur le comportement de nos enfants à la maison; de comprendre certains de leurs comportements au centre; et enfin de sensibiliser les mères sur le thème développé au cours du semestre. Nous avons découvert que nos enfants transmettent fidèlement les choses apprises au centre seulement leurs mamans ne sont pas en mesure de les comprendre tous et cette réunion vient justement compléter leur connaissance. Les leçons de morale apprises sont bien appliquées jusqu'à susciter la curiosité des membres de leurs familles et leur entourage. Beaucoup disent merci au moindre geste de la part des parents saluent et n'appellent plus leurs grands frères et sœurs par leurs noms; ce qui impressionne les parents. Ces habitudes morales sont à consolider par les parents eux-mêmes. Nous avons appris que tous les enfants démontrent par leurs comportements qu'ils fréquentent un centre hors du commun. Ils sont très dynamiques éveillés et s'expriment bien. Quant aux mères elles ont appris à travers le film projeté par Amnesty qu'elles doivent être en mesure de participer activement aux activités du ménage.

#### **A Avoutokpa**

4 réunions ont eu lieu

Date	Animatrice	Nombre de participants	Ordre du jour
13/01/2016	Clémence DOSSEH	29 participants dont 02 hommes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Compte rendu des activités avec les enfants</li> <li>2) Tenue scolaire</li> <li>3) Communication des noms des enfants identifiés à l'accès au CP1 aux parents</li> <li>4) Discussion sur les questions de retard et d'absence les après-midis</li> <li>5) Causerie éducative : Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acte de naissance (suite et fin)</li> <li>• Nationalité</li> </ul> </li> <li>6) Divers</li> </ol>
12/02/2016	Kafui AKAKPO	19 parents dont 02 hommes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Projection de film sur le mariage précoce et l'importance de la scolarisation de la fille</li> <li>2) Débat sur les leçons apprises</li> <li>3) Diverses informations</li> </ol>
06/04/2016	Clémence DOSSEH	19 participants, uniquement femmes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Compte rendu des activités réalisées avec les enfants</li> <li>2) Discussion sur l'hygiène corporelle des enfants</li> <li>3) Causerie éducative : Thème : Droits et devoirs de l'enfant</li> <li>4) Liste des mères pour l'établissement de la nationalité</li> <li>5) Divers</li> </ol>
11/05/2016	Kafui AKAKPO	20 participants dont 01 homme	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Compte rendu des activités réalisées avec les enfants</li> <li>2) Evaluation des enfants identifiés</li> <li>3) Journée des Portefaix</li> <li>4) Causerie éducative : Thème : Abus sexuels</li> <li>5) Divers</li> </ol>

**Résultats obtenus** : à travers ces réunions, l'on retient que

- les enfants sont en mesure de transmettre les messages reçus à l'école à la maison
- les parents qui participent aux réunions s'impliquent mieux dans l'éducation de leurs enfants

- certains parmi les parents qui participent jouent le rôle de messagers à l'endroit des parents absents et font ainsi passer les informations

*Organisation, préparation et supervision de la collation aux enfants avec la participation de leurs mères*

### **Activités réalisées**

#### **Organisation, préparation et supervision de la collation avec la participation des mères :**

Les menus programmés et préparés étaient :

- Bouillie de tapioca ou du riz au lait
- Bouillie de maïs
- riz accompagné du jus de tomate aux petits poissons / sardines
- pâtes alimentaires au gras aux petits poissons / sardines
- haricot accompagné de l'huile et de la farine de manioc
- riz mélangé aux haricots (ayimolou) accompagné du jus de tomate aux petits poissons
- boule d'akassa + sauce aux petits poissons
- salade de pomme de terre aux œufs et aux petits pois

L'équipe des éducatrices, aidée par les filles du centre de stabilisation (Avoutokpa) et par les mères (Lomé) ont assuré la bonne réalisation de l'activité.

### **Résultats obtenus :**

51 enfants à Lomé, et 86 (56 filles et 30 garçons) à Avoutokpa soit au total 137 enfants ont bénéficié de la collation pendant 22 semaines au cours du premier semestre de l'année 2016. Cette collation a contribué à leur bien-être physique et bonne fréquentation.

*Soins de santé primaires aux enfants et leurs mères incluant la vaccination et le déparasitage systématique*

#### **A Avoutokpa :**

78 enfants dont 27 garçons de l'éveil précoce ont bénéficié du déparasitage et 75 dont 26 garçons la vaccination contre la méningite le 23/02/2016. En effet, le déparasitage a été administré par les éducatrices et le vaccin par le médecin de l'institution. Il faut noter que la période de la vaccination vient coïncider avec celle de l'épidémie de la méningite dont des campagnes sont en cours sur toute l'étendue du territoire. Par conséquent, les mères ont porté une attention particulière à l'activité et le lendemain, certaines dont les enfants étaient absents le jour de la vaccination les ont emmenés afin qu'ils soient aussi vaccinés ; malheureusement, le médecin était déjà parti.

#### **A Lomé :**


Pour cette rentrée les maladies qui ont été fréquentes chez les enfants sont la teigne, le paludisme et la rougeole. Au total 10 enfants sont tombés malades. Les enfants ont été conduits directement référés au médecin dès le constat des maladies afin qu'ils soient rapidement soignés.

## **Pesée**

A Avoutokpa 67 enfants en janvier et 52 en avril ont été pesés au cours du premier semestre de l'année 2016.

*Identification de 300 enfants sortis de l'éveil et autres enfants en milieux portefaix pour leur inscription au cours primaire*

### **Activités réalisées**

-  **Identification des enfants** : Les fiches d'inscription des enfants ont été visitées et la sélection a été faite sur la base de leur âge, tenant compte de l'âge minimum d'admission au CP1 qui est fixé à 6 ans. Leur encadrement s'est fait autour des activités suivantes : le graphisme ; l'éveil mathématique, la récitation, le chant ; la pré lecture ; le dessin ; l'expression langagière ; l'écriture et la dictée.

### **Résultat obtenu**

A Lomé, 22 enfants dont 8 garçons et 14 filles ont été identifiées pour l'accès au primaire à la rentrée des classes en septembre 2016. Conformément à la planification une évaluation a été faite au cours du mois d'avril. Sur les 22 enfants présents à cette évaluation, 21 ont eu leur moyenne. La première a un total de 73 /80 points et le dernier 35 / 80 points. Il faut noter que les enfants ont eu des difficultés en écriture et en éveil mathématique .Ils seront mieux encadrés pour les corriger.

A Avoutokpa, trente-quatre (34) enfants dont 28 filles et 6 garçons ont été identifiés; cependant 3 enfants ont abandonné au cours de l'année scolaire et 6 autres ont été absents pendant la période de l'évaluation. Au total 25 enfants ont composé.

### ***Suivi mensuel des enfants à l'école et en famille***

#### **Suivi mensuel des enfants à l'école et en famille**

##### **Suivi scolaire :**

##### **A Lomé :**

27 suivis scolaires ont été fait dans 04 établissements :NDE, AMESIKA, ROUTE D'ANECHO ET CITOYEN CONNU pour 27 enfants sortis de l'éveil précoce. Ces suivis ont eu pour objectifs d'une part d'avoir les résultats du premier trimestre et de s'assurer qu'ils ont bien repris les cours et d'autre part de recenser les difficultés rencontrées par les enfants et enfin de prendre des photos pour ceux d'entre eux qui sont identifiés pour le parrainage de CIFA.

### **Résultats obtenus:**

Ce suivi a permis de constater que 70 pour cent des enfants ont obtenu une bonne moyenne, 20 pour cent ont été passables et 10 pour cent n'ont pas réussi à avoir la moyenne. La principale difficulté au niveau de l'encadrement des enfants à la maison réside dans le fait que la plupart des mères sont analphabètes et elles ont du mal à accompagner leurs enfants dans l'écriture et la

lecture ou à leur expliquer les exercices. Il faut dire aussi que la plupart des parents manquent d'autorité et que leurs enfants ne leur obéissent pas. Ces suivis ont aussi permis de constater l'absence d'un enfant à l'école à cause de certains problèmes d'ordre spirituel. Les parents ont donc été écoutés et des conseils leur ont été prodigués afin que l'enfant puisse être ramené à l'école. Des suivis ultérieurs ont permis de vérifier le retour de l'enfant à l'école.

### **A Avoutokpa**

Les 6 suivis ont eu lieu et les résultats se présentent comme suit :

#### **Premier trimestre :**

Il a été fait à l'endroit de 45 enfants dont 24 sortis de l'éveil précoce et 21 appuyés en fournitures scolaires au cours de l'année scolaire 2014-2015. En effet le nombre des enfants appuyés s'élève à 24 mais parmi eux se trouvent 3 enfants sortis de l'éveil précoce, ce qui explique le fait que le nombre total des enfants suivis est de 45 au lieu de 48.

Le suivi a été fait dans 4 établissements notamment EPP Avoutokpa A, EPP Avoutokpa B, EPP Avoutokpa C, Ecole Primaire Catholique Avoutokpa.

Parmi les 45 enfants (dont 26 garçons et 19 filles), 32 sont au CP1, 2 au CP2, 5 au CE1, 2 au CE2, 2 au CM1 et 2 au CM2.

#### **Résultat obtenu**

- Trente-six enfants dont 21 garçons et 15 filles sont maintenus à l'école ;
- Parmi les 36 réguliers, 23 sont au CP1, 2 sont au CP2, 5 au CE1, 2 au CE2, 2 au CM1 et 2 au CM2
- Neuf enfants dont 4 filles et 5 garçons ne viennent plus à cause de la mobilité des parents
- une absence généralisée des enfants est constatée et s'explique par le fait qu'ils ont été renvoyés pour cause de frais parallèles à la scolarité (malgré la suppression des frais scolaires) dont le montant est de 1500 F CFA par élève.
- Les compositions du premier trimestre ne se faisant pas au CP1, leurs moyennes n'ont pas été disponibles.
- Quant aux 13 autres, on note seulement 4 cas de réussites, et ceci à l'Ecole primaire Catholique.
- La moyenne des neuf restant est médiocre, surtout celles d'un élève du CMI et d'un élève du CM2 ; les parents de ces 2 derniers ont été invités à CEPPEM afin de discuter et trouver des approches de solution.

#### **Deuxième trimestre**

Il a été fait à l'endroit de 39 enfants dont 20 filles et 19 garçons sortis de l'éveil précoce et appuyés en fournitures scolaires au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Le suivi a été fait dans 4 établissements notamment EPP Avoutokpa A, EPP Avoutokpa B, EPP Avoutokpa C, Ecole Primaire Catholique Avoutokpa.

Parmi les 39 enfants, 26 sont au CP1, 2 au CP2, 4 au CE1, 3 au CE2, 2 au CM1 et 2 au CM2.

#### **Résultats obtenus**

- Sur 39 enfants suivis dont 20 filles et 19 garçons, 14 en classe de CP1 ont réussi au 2<sup>ème</sup> trimestre
- Il y a un abandon scolaire (KINTOTIMON David en classe du CM1 à l'Ecole Primaire catholique) pour non-paiement des frais de scolarité qui s'élève à 4500F
- Deux enfants (JUBIDAR Grace et JUBIDAR Ebenezer) n'ont pas composé parce qu'ils n'ont pas payé les frais de scolarité mais ils sont maintenus à l'école

NB : les 14 enfants réussis sont sortis de l'éveil précoce.

### Suivi à domicile :

#### A Lomé:

15 suivis à domicile pour 15 enfants de l'éveil précoce.

**Résultats obtenus :** Sur les 15 enfants visités ; 11 ont été retrouvés dans leurs maisons mais 3 sont absents car leurs ne reviennent pas à la maison avant 23 heures .Sur les 11 enfants retrouvés ; 08 enfants vivent dans les maisons familiales de leurs mères ; des maisons acceptables car elles sont dotées des structures de premières nécessités telles que WC ; douches et électricité. Seulement la plupart des parents ne restent pas à la maison avec leurs enfants pour leur accorder l'attention et l'éducation nécessaires pour leur épanouissement. Ils sont toujours laissés à eux-mêmes au moment où leurs mères sont dans les marchés. Il y a le cas de 2 enfants que leur mère est obligée de trainer dehors pour éviter que ceux-ci ne tombent dans l'alcoolisme et la drogue parce que ce commerce se fait dans leur maison. Pour les 3 autres enfants ; eux dorment dans la rue en plein marché de HOLLANDO. Leurs mères les laissent pour aller balayer la rue la nuit pour revenir tard dans la nuit et repartir déjà à 3 heures du matin. C'est bien clair que ce sont des enfants exposés à toutes sortes de dangers. Des conseils ont été donnés aux mères pour changer de cadre.

Le dernier suivi a été fait pour la sœur de l'enfant accusé de sorcellerie qui depuis un certain temps ne vient plus. Sa mère nous a fait comprendre que c'est suite à la lettre qui leur a été remise que l'enfant ne peut plus venir au centre.

#### A Avoutokpa :

3 suivis ont été faits

Date	Quartier	Motif de la visite	Nombre d'enfants	Observation
Avril	Totagan Totavi Todomé Fiassawo	- Irrégularité et absence - Maladie - Suivi ordinaire simple	14 dont 08 filles et 6 garçons	- Au niveau des irréguliers et des absents, 5/8 ont repris normalement la fréquentation - Les 2 qui sont malades sont traités par leurs parents

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les 6 qui sont régulier, il était question d'encourager les parents</li> <li>- Un garçon était blessé, mordu par son camarade, il allait mieux</li> </ul>
Mai	Totavi Atitèdomé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence</li> <li>- Manque d'hygiène vestimentaire</li> <li>- Manque d'attention aux activités</li> </ul>	4 enfants dont 3 filles et 1 garçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents ont été tous retrouvés, informés sur la situation de leurs enfants et sensibilisés par rapport à leurs devoirs</li> </ul>

### **Axe3 : RENFORCEMENT DE LA SYNERGIE D' ACTIONS ET DES CAPACITES DES ACTEURS :**

#### **3.1 Formation du personnel des institutions de protection de l'enfance et des écoles**

Les différentes formations faites en année 1 pour le personnel des institutions de protection de l'enfance et des écoles partenaires sont suivies au cours de cette année. Ces formations ont porté sur :

« *La détection des enfants en situation de risque ou victimes de violence et promotion des pratiques de bienveillance et prévention de la maltraitance au sein des institutions de protection de l'enfance.* » et « *la PPE (Politique de Protection des Enfants)* » pour le personnel des institutions partenaires

« *Prévention et protection contre la violence en milieu scolaire* » pour les enseignants des écoles préscolaires et primaires de Lomé Ouest

Le canevas de suivis conçu à cet effet est mis à la disposition des acteurs de protection pour apprécier l'implémentation de la formation au sein des institutions.

Suivi PPE

Néanmoins les quelques visites faites dans certaines écoles ont permis de constater une application des méthodes alternatives développées lors de la formation. Il s'agit de : EPP Amandahomé groupe A, B, C EPP Awatamé A, B, C. Le code de bonne conduite est l'une des méthodes utilisée dans ces écoles. La collaboration de ces écoles et le BNCE-Togo permet des signalements ainsi pour ce trimestre le directeur de l'EPP Amandahomé a fait appel au BNCE



face à un cas de violence d'un enfant par sa mère qui voulait la retirer de force de l'école pour le Ghana où elle résiderait. Elle estime que l'enfant ne reçoit pas une bonne éducation auprès de son frère chez qui elle est placée. Notons que la mère est malade mentale. Après discussion, la dame s'est calmée et est revenue à de meilleurs sentiments. Son enfant pourra continuer ses études.

La première année fut consacrée à la formation des institutions partenaires de protection de l'enfance sur divers thèmes : « *la PPE (Politique de Protection des Enfants)* » et « *La détection des enfants en situation de risque ou victimes de violence et promotion des pratiques de bientraitance et prévention de la maltraitance au sein des institutions de protection de l'enfance.* »

Egalement dans le souci d'amener les journalistes à produire des émissions d'information et de sensibilisation de qualité sur la thématique de la violence en général, une formation de deux (02) jours des représentants de médias a été réalisée au siège du BNCE-Togo le 27 et le 28 Mai 2015. Elle avait pour thème : « **La gestion et le traitement des informations touchant les enfants** ».

Toutes ces formations nécessitent des suivis en vue de mesurer les changements que les acquis de la formation ont apporté aux professionnels formés dans l'exercice de leurs fonctions et dans le quotidien des enfants pris en charge. Pour ce faire au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre un questionnaire a été élaboré et soumis aux participants de la formation sur la PPE. Des questionnaires ont été envoyés aux institutions ayant participé à la formation. Sur 15 institutions, seulement 5 questionnaires venant de 5 institutions nous ont été retournés. Il s'agit de : MAREM, JEPHT, CORSCJDC, Foyer Avenir de Kamina et Kékéli. Les autres ont été relancés afin que nous puissions compléter l'analyse réalisée à partir de leurs réponses.

Ainsi nous pouvons conclure sur la base des réponses obtenues que cette formation a permis un effet multiplicateur : la plupart des institutions ont transmis les informations reçues au personnel de leur institution, ce qui a permis un changement de comportement général.

Sur la base de ce suivi, nous remarquons que la formation sur la Politique de Protection de l'Enfant a eu des répercussions positives au sein des structures bénéficiaires. Effectivement, des changements de mentalité et de comportements de la part du personnel des institutions qui utilise des méthodes bientraitantes envers les enfants ont été constatés ; les enfants sont plus impliqués dans les prises de décision les concernant (projet de vie), ils ont moins peur de se confier. Le personnel a changé sa méthode de punition et évite toutes violences et opte plus sur l'écoute.

De plus, plusieurs institutions précisent que depuis la formation, les enfants s'expriment plus facilement par rapport à un problème de maltraitance et qu'ils communiquent avec le personnel ou le responsable de l'institution. Les changements constatés de la part du personnel et des enfants impliquent naturellement une transformation des relations entre ces deux parties : plusieurs structures indiquent que les relations entre les enfants et le personnel se sont améliorées.

La plupart des institutions ont entrepris les démarches pour la mise en place d'une PPE, mais peu d'entre elles ont réellement abouti et l'on signale que sa mise en œuvre est très complexe. Il serait donc intéressant d'appuyer ces institutions dans l'élaboration de leur PPE. De plus, nous pensons à prévoir d'autres formations sur la protection de l'enfance, de façon continue afin d'être régulièrement en contact avec ces institutions et les soutenir dans leur mise en œuvre d'une politique bienveillante.

Les objectifs fixés ayant été atteints, nous pouvons en déduire que cette formation a été efficace. Il serait donc intéressant de reproduire cette formation à d'autres institutions de protection de l'enfance afin que les bases de la bienveillance se propagent et soient vulgarisées. De plus, faire participer plus d'enfants à cette formation serait judicieux afin de faire plus facilement passer le message

### **Suivi de la formation des agents sociaux sur la détection et la promotion de la Bienveillance**

Le suivi a prouvé que la plupart des institutions ont transmis les informations reçues au personnel de leur institution (4 institutions sur 5) et aux enfants (1/5), ce qui a permis de mettre en place de nouvelles façons d'agir (3/5). Les institutions remarquent un changement de comportement général du personnel envers les enfants pour la totalité (100%) des structures. Ceci passe par une forte prise en compte des opinions des enfants par rapport aux prises de décisions (1/5), ce qui, pour certaines structures, n'était pas une attitude naturelle et normalisée ; la mise en place de comportements « bienveillants » envers les enfants en supprimant la violence physique et psychologique (4/5) ; de meilleures relations entre le personnel et les enfants. Notons également que les institutions désirent encore développer et étendre leur partenariat avec le BNCE Togo : séances d'échanges interprofessionnels (1/5), sensibilisations et préventions (3/5), atelier de parentalité positive (1/5), activités de détection et de référencement des cas d'enfants étrangers identifiés au Togo (1/5). Afin de garantir la synergie entre les acteurs de la protection de l'enfance et une crédibilité auprès de ses partenaires, il est nécessaire que le BNCE Togo élargisse encore les partenariats en proposant d'autres activités en fonction des besoins de chaque institution.

NB : notons que ces résultats concernent seulement 6 institutions de protections ayant participé à la formation qui ont bien voulu remplir notre fiche d'évaluation. Les autres seront de nouveau relancés

### **Formation des enseignants**

La violence dans les écoles est encore d'actualité et demeure l'une des causes d'abandon scolaire des enfants. Malgré l'interdiction légale des châtimens corporels dans les établissements scolaires et dans toutes les institutions (article 376 du Code de l'Enfant Togolais), force est de constater que beaucoup d'enseignants continuent de les utiliser comme moyens de punitions des élèves. Face à cette situation, certaines Organisations de la Société Civile ont pris l'initiative de former des enseignants sur la non-violence à l'école afin d'éradiquer ce fléau au sein des établissements scolaires. Malgré l'existence de ces initiatives, les punitions de tout genre restent patentes, dans le milieu scolaire au Togo. Conscient de la persistance de ce phénomène, le Ministère des

Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS), en partenariat avec l'UNICEF a pris l'initiative, en 2015, d'harmoniser et de capitaliser les différents modules de formation élaborés par les différentes associations/ONG de protection des enfants, sur la prévention de la violence à l'égard des enfants en milieu scolaire. Ainsi les modules de formation du BNCE-Togo et d'autres organisations sœurs ont été harmonisés et capitalisés. Le BNCE-Togo a participé activement à l'atelier qui a servi d'harmonisation et de capitalisation des modules de formation. Ainsi donc le Togo dispose désormais d'un manuel de formation des enseignants sur la violence en milieu scolaire, intitulé : « **Protection des enfants contre les violences en milieu scolaire y compris celle basées sur le genre** » (le présent manuel sera annexé à ce rapport).

### **Préparation de la formation**

En prélude à l'organisation de la formation des enseignants, des rencontres préparatoires ont été organisées avec les enseignants et l'Inspection de l'enseignement primaire de Lomé Ouest. Ainsi, au total 7 réunions ont été organisées par le BNCE-Togo :

-Les 18 et 25 février 2015 : deux (2) réunions de prise de contact avec le secrétaire principal et l'inspectrice académique de Lomé Ouest en vue d'identifier les établissements scolaires où les enseignants et les élèves pourraient prendre part à la formation.

-Les 4, 11, 18, 25 mars et 1er avril 2015 : cinq (5) réunions dont trois (3) avec le responsable des syndicats des enseignants et deux (2) avec les enseignants et directeurs des écoles primaires de Lomé Ouest. La première réunion a permis de leur présenter les objectifs de la formation et de recueillir leurs attentes et préoccupations à prendre en compte dans l'élaboration des modules. La seconde a servi au recensement des différentes formes de violences faites aux enfants en milieu scolaire. Ce travail a permis d'élaborer les divers modules pour la formation.

Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS), en partenariat avec l'UNICEF, a pris l'initiative d'harmoniser et de capitaliser les différents modules de formation sur la prévention de la violence faite aux enfants, élaborés par les différentes institutions/ONG de protection des enfants et à destination des enseignants.

Un atelier a été organisé à Kpalimé (localité située à 120 km à l'Ouest de Lomé) du 22 au 27 juin 2015 à cet effet. Cette rencontre a réuni le personnel des institutions de protection de l'enfant qui disposent de modules de formation des enseignants, le personnel du Ministère de l'éducation (cabinet et inspecteurs de l'éducation) et le staff du département Education de l'UNICEF. La pertinence de chaque module a été analysée ainsi que leurs points communs et divergents afin de rassembler de façon logique ces différents modules. Après ce travail d'analyse, les participants ont

conçu un canevas pour le nouveau manuel de formation des enseignants sur la violence faite aux enfants en milieu scolaire.

Le BNCE-Togo a contribué à cet atelier d'harmonisation en intégrant son module de formation fraîchement élaboré au nouveau manuel de formation. Suite à ces six jours, un atelier final de validation du manuel de formation des enseignants intitulé : « **Protection des enfants contre les violences en milieu scolaire** » a été organisé à Lomé, en septembre 2015

Le Togo dispose désormais d'un outil de formation des enseignants sur la violence en milieu scolaire, réalisé avec la contribution de la société civile et en particulier celle du BNCE-Togo.

### **Déroulé de la formation**

Le BNCE-Togo s'est servi de ce manuel pour sa formation avec les enseignants. Cet atelier qui s'est déroulé les 12, 13 et 14 novembre 2015 à l'Ecole Primaire Catholique d'Adidogome a eu pour objectif de **renforcer les capacités des enseignants en matière de détection des enfants victimes de violence ou en situation de risque et à promouvoir les pratiques alternatives à la violence au sein des établissements scolaires pour un environnement bientraitant**. Et plus spécifiquement :

- Améliorer les connaissances de soixante (60) enseignants du préscolaire et du primaire de Lomé Ouest sur les causes et les conséquences des violences en milieu scolaire ;
- Outiller 60 enseignants des écoles de l'inspection des enseignements préscolaire et primaire de Lomé-Ouest sur les méthodes alternatives aux violences éducatives ;
- Faire de ces écoles des milieux d'éducation sans violence.

Les enseignants ainsi que des directeurs, des adjoints au directeur sont venus de 35 écoles de l'inspection Lomé Ouest. Les différents modules ont porté sur :

- Généralités sur le milieu scolaire et la violence par SEGLA Alda, chargée de Programme du BNCE-Togo ;
- Cadre juridique, réglementaire et institutionnelle par KAFECHINA Hombe, Coordonateur des Programmes du BNCE-Togo ;
- Violence, Handicap et Genre par AKAKPO Alphonse le Directeur Executif du BNCE-Togo ;

-Importance de l'éducation, les acteurs et leurs responsabilités par Mme BABA IHOU Inspectrice du premier degrés de Lome Ouest ;

-Education et fondement de la discipline positive par Mme ADETOU Tokpa conseillère pédagogique de l'inspection de Lomé Ouest ;

-Mesures alternatives aux méthodes violentes d'éducation et quelques outils de prévention par Mr KANITOM Secrétaire général de l'inspection de Lome –Ouest.

Le recensement des pratiques néfastes réalisé au 1<sup>er</sup> semestre (cf.1.1.1) a été un préalable nécessaire à la formation des enseignants sur la non violence en milieu scolaire. Il était indispensable d'identifier le problème, en partant de cas concrets (expériences) des enseignants qu'ils ne pouvaient nier et aider à la conscientisation des pratiques contraires à l'intérêt des enfants, à leur éducation et aux apprentissages. Effectivement, pour beaucoup, une violence pouvait être une mesure disciplinaire justifiée pour punir les enfants : en partant des difficultés que rencontrent les enseignants et de leur besoin d'autorité, que des alternatives à la violence ont pu être discutées avec ceux-ci, afin de modifier leurs pratiques en matière d'autorité, sur le long terme.

### **Bilan de la formation**

La formation réalisée a été très participative. C'était un atelier composé d'exposés actifs et participatifs, de débats, de réflexions sur des cas pratiques, de travaux en carrefour et discussions en groupes, de partage d'expériences. Il a permis aux enseignants d'identifier et de prendre conscience des différents types de violences éducatives que subissent les élèves et leurs conséquences. Ils ont également acquis des connaissances sur les méthodes d'éducation sans violence, en vue d'une meilleure efficacité et d'une plus grande portée de l'action éducative.

Vu l'importance de la thématique, plusieurs médias étaient présents et en ont fait une large diffusion. Le BNCE-Togo avait invité seulement deux médias (Radio Lome et NANA FM), mais la presse nationale togolaise, la Télévision 2 (TV2) et la Télévision Togolaise (TVT) sont venues à la surprise des organisateurs et TVT a même réalisé une émission « Carnet Scolaire », émission qui se fait au profit des élèves et des enseignants. Le département de l'éducation de l'UNICEF Togo a été représenté au cours de l'atelier par M. AGLE Didier qui n'a pas manqué de faire part de sa satisfaction par rapport aux résultats de l'atelier..

L'évaluation faite après la formation auprès des participants a permis de relever que nous manquions de temps pour traiter ces larges sujets. Les participants ont recommandé d'organiser la formation sur 5 jours au lieu de 3 jours. Ils ont également suggéré qu'une nouvelle session (sur la même formation) soit organisée pour d'autres enseignants.

Cette première formation a été pilote, car elle fait suite à un travail avec le Ministère de l'Education nationale pour l'élaboration d'un manuel. Cette formation a été utile pour finaliser ce manuel de formation des enseignants « Protection des enfants contre les violences en milieu scolaire ». Le Ministère de l'Education Nationale a l'intention d'adapter puis mettre en œuvre

cette formation auprès des enseignants idéalement au cours de l'année scolaire 2016/2017. Une formation sur l'utilisation de ce manuel pour les enseignants, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques de l'ensemble du territoire doit être aussi organisée par le ministère en charge de l'Education nationale.

Enfin, le BNCE-Togo a été sollicité pour organiser – à la prochaine rentrée scolaire – cette formation en milieu rural dans la préfecture de Zio avec la collaboration de la Direction Régionale de Zio.

### **Suivi de la formation (restitution et changement de pratiques) :**

Le BNCE-Togo a décidé de réaliser tout d'abord un suivi de la restitution de cette formation, aux autres membres de l'équipe des enseignants formés.

Trois semaines après cette formation, un suivi a été effectué dans 4 écoles : EPP (Ecole Primaire Publique) Awatame, EPP Amandahome, EPL (Ecole Primaire Laïque) Son et Lumière et EPL Le Semeur Divin. Nous pouvons noter une prise de conscience des enseignants qui ont restitué aux autres ce qu'ils ont appris et leur ont communiqué certaines méthodes alternatives. Au total, 48 enseignants ont donc été sensibilisés indirectement.

Les directeurs ont supprimé les bâtons dans les classes qui servaient non seulement pour la lecture au tableau mais aussi pour corriger les élèves. Les enseignants utilisent actuellement des pipettes ou une tige en polyester pour travailler au tableau.

Pour remplacer les châtimements corporels, une nouvelle méthodologie d'éducation participative a été mise en place : la méthode du code de discipline positive. Les classes sont divisées en groupes selon des couleurs et chaque groupe est responsable d'une partie de la classe ou de la cour de l'école. Des tâches sont confiées à chaque groupe pour le respect de la discipline et du travail en classe.

Il a été confié également aux enseignants une liste d'exemples des erreurs que peuvent réaliser les élèves auxquelles ils devront trouver des mesures ou des sanctions positives. Le BNCE-Togo a recommandé aux enseignants, au retour de la formation, d'élaborer avec la participation des enfants la liste des choses à ne pas faire et les sanctions positives encourues. Si l'application de cette méthode devient effective dans ces écoles, elle sera alors un exemple réel de l'efficacité de la non violence dans les écoles togolaises. On a noté aussi dans certaines classes et bureaux d'une école des inscriptions faisant la promotion d'une éducation sans bâton.

Aussi l'UNICEF a voulu vérifier, après cette formation, si les actions prévues dans le manuel pouvaient provoquer des impacts sur les enseignants et les élèves. A cet effet, elle a appuyé l'inspection des enseignants préscolaires et primaires de Lomé Ouest à organiser un suivi et un atelier de capitalisation de la formation. L'inspection a pris soin de partager les résultats avec le BNCE-Togo partenaire de la réalisation de la formation des enseignants.

## Résultats obtenus

Les 12 et 13 mai 2016, s'est déroulé un atelier de partage d'expériences et de capitalisation de la formation sur la lutte contre les violences en milieu scolaire, à la grande salle de l'église catholique d'Adidogomé. Un atelier facilité par :

- Madame BABA-IHOU Mélanie Aboubonou, Chef d'Inspection ;
- Madame ADETOU-TOKPA Akouvi, Conseillère pédagogique ;
- Monsieur KANITOM Kofi, Secrétaire Principal

Objectifs :

- Procéder à la capitalisation des acquis de la formation
- Permettre aux participants de partager leurs expériences sur la mise en application des fondements de la discipline positive dans les classes.
- Trouver des approches de solutions aux problèmes identifiés lors du suivi des enseignants, du 7 au 11 mai 2016

Les travaux en groupe ont constitué l'essentiel de l'atelier. Cet atelier était synonyme d'échanges et d'approfondissements des notions acquises lors de la formation.

Il en ressort que les participants :

- Maîtrisent mieux la notion de violences en milieu scolaire, des typologies et des conséquences induites.
- Discernent parfaitement les manifestations de ces violences en lien avec le genre et le handicap.
- Connaissent les différents textes de protection des enfants contre les violences et les pénalités réservées aux contrevenants

Les difficultés rencontrées par les enseignants lors des restitutions méritent que l'on y consacre une attention particulière afin que l'application des mesures alternatives à la violence reçues lors de la formation soit efficace. Il s'agit des difficultés liées :

- A la maîtrise de la psychologie de l'enfant pour comprendre certaines de leurs réactions ;
- A l'influence du rapport d'âge entre enseignant et élève ;
- A la considération de l'enfant par l'enseignant ou les parents ;
- A l'écoute et la prise en compte de l'opinion de l'enfant ;
- A la capacité de gestion de grands groupes ;
- Au scepticisme de certains participants face à une éducation sans violence ;
- Au conformisme des normes, valeurs et pressions sociales, religieuses, culturelles ;
- Aux croyances d'impossible éducation sans violence ;

- A la gestion des caprices parfois très exagérés de certains enfants ;
- A l'instauration de la discipline dans les salles de classe et les écoles ;
- Au respect des dispositions de bonne conduite instituées.

Ces difficultés soulevées ont suscité le rappel des contrats didactiques devant lier apprenant et enseignant. Il a été également évoqué les méthodologies et démarches pédagogiques qui favorisent la bienséance et la sécurité lors des pratiques en classe. Les piliers et principes des sanctions positives ont été également abordés.

En somme, cet atelier de capitalisation des acquis a renforcé chez les participants la nécessité de se départir des violences dans les pratiques éducatives, de changer de comportement en ce qui concerne le genre et de sensibiliser leurs pairs à proscrire dans leur prestation professionnelle toute forme de violence.

Pour concrétiser cette résolution, les participants ont exposé avec beaucoup d'émotion les séquelles des actes de violences subis dans leur enfance restant dans leur mémoire et les réactions induites par cette violence.

L'atelier a permis de détecter la façon dont les acquis de la formation ont été mis en pratique et les difficultés éprouvées par les enseignants. C'était également une opportunité pour renforcer ces acquis et découvrir de nouvelles approches pour éradiquer les violences en milieu scolaire. Les enseignants ont déclaré que juste après la formation, il n'avait pas cru en une possible éducation sans violence.

Quelques cas de violence détectés par les enseignants

Néanmoins les quelques visites faites dans certaines écoles ont permis de constater une application des méthodes alternatives développées lors de la formation. Il s'agit de : EPP Amandahomé groupe A, B, C EPP Awatamé A, B, C. Le code de bonne conduite est l'une des méthodes utilisées dans ces écoles. La collaboration de ces écoles et le BNCE-Togo permet des signalements ainsi pour ce trimestre le directeur de l'EPP Amandahomé a fait appel au BNCE face à un cas de violence d'un enfant par sa mère qui voulait la retirer de force de l'école pour le Ghana où elle résiderait. Elle estime que l'enfant ne reçoit pas une bonne éducation auprès de son frère chez qui elle est placée. Notons que la mère est malade mentale. Après discussion, la dame s'est calmée et est revenue à de meilleurs sentiments. Son enfant pourra continuer ses études

Un cas d'abus sexuel sur une mineur de 15 a été également par les Directeurs de Ecole Primaire Publique de Awatamé Plateaux. La dénonciation a été faite par les directeurs à partir de la ligne verte Allo 1011. Les directeurs en collaboration avec un parent de comité des parents d'élèves se sont unis pour le retrait et la protection de la fille. La victime est placée au centre Kékély.

**Nécessité d'étendre la formation**



Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire toujours en collaboration avec UNICEF et d'autres organisations de protection dont le BNCE-Togo ont trouvé nécessaire d'étendre cette formation. C'est ainsi que la période du 18 et 19 Juillet 2016 a été choisie pour l'appropriation du manuel par les facilitateurs et du 21 au 23 juillet 2016, ont eu lieu les formations à proprement dit dans les 5 régions du Togo (Savanes, Kara, Plateaux central et Golf Maritime) avec les inspecteurs et les conseillers de l'éducation. Les facilitateurs ont été partagés selon les régions. Le BNCE-Togo représenté par la Chargée de Programme Maltraitance a été dans la région centrale plus précisément à Sokodé.

### Résultat de l'atelier

Du 21 au 23 juillet 2016, le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle (MEPSFP), avec l'appui financier de l'UNICEF, a organisé, à l'intention du personnel d'encadrement de la Région Centrale un atelier « **d'Appropriation du module de formation des enseignants à la lutte contre les violences en milieu scolaire y compris celles basées sur le genre** ». Etaient présents à cet atelier tenu au Centre Diocésain St Augustin, **09** Chefs d'Inspection et **26** Conseillers pédagogiques, soit **35** participants au total dont **05** femmes.

L'objectif de cette rencontre est de renforcer les capacités du personnel d'encadrement :

- A court terme : s'approprier le module afin de pouvoir se sentir à l'aise devant les enseignants à former ;
- A long terme : amener les enseignants à proscrire les pratiques violentes et à adopter des méthodes alternatives qui garantissent plus de sécurité dans les écoles.

L'équipe de facilitation venue de Lomé comprenait 03 membres qui sont :

- 1-Monsieur AMEWUHO Kossi, Chef d'Inspection IEPP Zio-Sud,
- 2-Madame SEGLA Alda : Chargée de Programme Maltraitance au Bureau National Catholique de l'Enfance(BNCE) ;
- 3-Monsieur MEATCHI Bakar : Chargé d'études au Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle( MEPSFP) ; Point Focal Unité de Coordination des Programmes de Santé, d'Alimentation et de Nutrition en Milieu scolaire(UCPSAN).

Les activités de cet atelier se sont déroulées en trois étapes :

- les exposés faits par les facilitateurs pour donner l'aperçue générale du manuel
- les travaux en atelier réalisés par les participants pour comprendre le manuel du contenu
- les plénières.

En prélude à ces activités, les participants ont été invités à suivre un film d'une vingtaine de minutes de **Claude BALOGOUN**. Ce film dénommé "**AGNIKE**" et ayant pour héroïne une élève du même nom, met en exergue les violences sexuelles exercées par les enseignants sur leurs élèves. Un débat sur ce film dirigé par Monsieur MEATCHI a permis aux uns et aux autres de mieux cerner les manifestations de ces violences sexuelles, leurs conséquences aussi bien sur les victimes que sur les auteurs.

Les travaux de groupes suivis chaque fois d'une plénière ont constitué l'activité principale de l'atelier.

### **Les travaux en ateliers**

Les participants répartis en 5 groupes de 07 personnes ont travaillé sur le contenu du module selon la consigne suivante :

***Lire attentivement les passages indiqués puis relever :***

***-les difficultés de compréhension,***

***-les difficultés de mise en œuvre et faire des propositions,***

***-les éventuelles coquilles constatées.***

Les participants, en plus de l'appropriation du contenu du manuel, ont dû valider les grilles de suivi/évaluation. Ces grilles de suivis/évaluation permettront aux inspecteurs et conseillers de faire le suivi après la formation des enseignants.

Cet atelier de trois jours s'est réalisé dans une atmosphère de convivialité, ce qui a facilité le bon déroulement des travaux.

Dans chaque région un programme a été établi avec les points focaux de l'UNICEF pour une formation des enseignants à la rentrée. Malheureusement les enseignants sont grève il y a de cela environ un mois.

### ***Création et animation d'un comité multisectoriel:***

Les expériences antérieures des différents partenaires locaux du BICE ont mis en avant la nécessité de travailler en réseau pour assurer une prise en charge holistique des enfants victimes de maltraitance. Effectivement, dans les cas où les professionnels sont cantonnés à leur domaine de compétence et où l'on n'observe aucune interaction entre les acteurs, le suivi des cas identifiés est bien souvent inefficace. Le BNCE-Togo a jugé selon les réalités du pays de créer plutôt un Comité Multisectoriel au lieu d'un réseau. En effet deux réseaux travaillent déjà sous cette thématique de violence et d'abus sexuel il s'agit de RESAEV (Réseau ) et de ROMAESE (Réseau ) qui rassemble quinze (15) professionnels : responsable des centres d'hébergement, leader communautaire, représentant de la Brigade des mineurs, juriste/avocat, psychologue, assistant social, etc., choisis au sein des institutions membres du RESAEV, du ROMAESE et d'autres structures décentralisées de l'État.

02 réunions au siège du BNCE-Togo ont permis de créer et d'animer le comité multisectoriel. En effet la première réunion qui s'est tenue le 27 Mai 2016 avec les responsables de 09 institutions (ONG Petite Sœur à Sœur, Friends International Togo, Afrique Solidarité Internationale, Amis pour une Nouvelle Génération d'Enfants, Jeunesse Antonienne du Togo, MAREM, Kékéli, Centre Humanitaire pour le Bien-être des Enfants Déshérités, Espace Fraternité) choisies au sein des deux réseaux cités a permis d'expliquer les raisons, les objectifs et les rôles du comité. Les responsables ont par la suite, sélectionné un professionnel de leur institution, issu d'un domaine

nécessitant des compétences précises (responsable des centres d'hébergement, leader communautaire, représentant de la Brigade des mineurs, juriste/avocat, psychologue, assistant social etc ...) faisant office de représentant au sein du comité multisectoriel. La seconde rencontre a eu lieu le 17 Aout 2016 rassemblant ainsi les nouveaux membres et avait pour objectifs de :

- Définir le comité multi sectoriel, donner ses objectifs et expliquer son fonctionnement ;
- Connaître les institutions membres et les fonctions exercées par chacun ;
- Définir les termes relatifs aux abus sexuels ;
- Mettre en place l'organe directeur du comité : un coordonnateur (trice) et deux rapporteurs (trices).


Etaient présents à cette rencontre les membres représentants les institutions, 2 leaders communautaires (le président du comité de quartier (CDQ) de Aguiakomé Lomé et la responsable commission protection du comité de quartier Amoutiévé) à s'est ajouté le docteur psychologue Tousso Anama Michel.

Le programme a été présenté, les objectifs de la rencontre ont été évoqués, et chacun des participants a eu l'opportunité de présenter l'institution au sein de laquelle il travaille ainsi que sa fonction.

Les objectifs, la composition et le rôle du comité ont été abordés et suivis de quelques questions concernant ces thèmes, mais les explications données n'ont suscité que peu d'interrogations de la part des participants qui ont semblé avoir compris en quoi consistait exactement le comité. L'activité de « plaidoyer » prévue au sein du comité a cependant nécessité davantage de précisions et a engendré un débat sur ce sujet.

Par la suite, l'animatrice a jugé utile de définir plus précisément le terme d'« abus sexuel », étant donné qu'il correspond à l'idée centrale des missions du comité multisectoriel et que cette notion doit être bien comprise par tous.

#### **Au cours des échanges, les participants ont débattu sur :**

 ***Le plaidoyer :*** les membres du comité multisectoriel ont jugé qu'un plaidoyer auprès de l'Etat est nécessaire dans le cadre de ce comité.

- Les procédures de prise en charge et de dénonciation ne sont pas officiellement expliquées, il y a des discordances entre le délai de garde à vue avant un jugement (qui est très court) et le délai d'obtention des expertises médicales (qui ne peut pas être modifié) ;
- De plus, il est primordial de former de nouveaux médecins gynécologues agréés pour réaliser les expertises des cas de violences sexuelles sur les enfants, car actuellement, un seul médecin expert est présent au Togo ;
- Enfin, il faut trouver une solution pour le paiement des frais d'expertise des abus sexuels, en effet, il y a un réel problème du fait que de nombreuses familles sont

dans l'incapacité de payer ces frais. Faudrait-il faire un plaidoyer pour que soient adoptées une loi qui prévoirait que l'Etat prenne en charge ces frais ? Ou prévoir un dispositif pour que la personne accusée paie directement les frais médicaux ? Ces questions seront à discuter lors de la prochaine réunion ;



*La définition des abus sexuels :* Certains termes concernant les abus sexuels ont fait objet de débat. Par exemple, certains membres ont considéré que les mutilations sexuelles ne faisaient pas partie des violences sexuelles, des explications ont donc été apportées. De plus, nous avons constaté des divergences de points de vue concernant mariage précoce et abus sexuels, mais un consensus a été adopté, car tous les participants ont admis que le mariage précoce en soi-même n'était pas un abus sexuel en tant que tel mais qu'il pouvait l'engendrer.

La mise en place de l'organe directeur du Comité multisectoriel a marqué la fin de la réunion.

### **Membres de l'organe directeur du comité**

Les rapporteurs du comité multisectoriel ont été choisis par les membres. Il s'agira de :

- Madame SEGLAN Essénoum responsable de la commission protection CDQ Amoutiévé
- Monsieur AOUFHO Inoussa assistant social à ONG FIT

En ce qui concerne la coordinatrice, il s'agit de : Madame SEGLA Alda.

Cette réunion a été participative et interactive, afin que tous les participants se sentent impliqués au sein du comité et que le travail réalisé ultérieurement soit efficace. Effectivement, les échanges ont été productifs, des débats ont eu lieu et chacun des membres a pu s'exprimer librement et donner ses opinions.

En conclusion, la rencontre a été très intéressante car des professionnels de différents secteurs étaient présents, ce qui a permis de rassembler les connaissances et compétences de chacun dans le domaine. Toutefois nous pourrions compter sur la présence effective d'un médecin gynécologue et d'un officier de police judiciaire lors des prochaines rencontres afin que les échanges soient encore plus fructueux. Remarquons également l'absence du président de CVD Zanguéra pour cause familiale.

### **Réunions de cadre de concertation**

Pour cette année au total 13 réunions ont été organisées :

En milieu rural

11 réunions des cadres de concertation dont 06 à Vogan, 02 à Aného et 03 à Afagnan ont consisté à étudier et à valider les propositions d'activités devant constituer le plan d'action de 2016. En tenant compte des domaines d'actions de chaque structure, les activités ont été proposées et le plan d'actions validé. Les activités ont porté en général sur l'organisation des

sensibilisations, la célébration des journées internationales, l'organisation des émissions radio, des réunions, les suivis, réinsertions, le renforcement des capacités des acteurs entre autres.

A Vogon, les réunions ont permis de renforcer la capacité des acteurs du cadre sur la psychologie des enfants, module développé et animé par Alphonse AKAKPO, Directeur exécutif du BNCE-TOGO. Un module qui a renforcé les capacités des membres dans leur fonction de protection.

Au cours du mois d'août 2016, les membres des cadres se sont à nouveau retrouvés pour évaluer les plans d'action élaborés pour 2016 et échanger des expériences.

A Vogon, la réunion a eu lieu le 24/08/16 et a réuni 23 acteurs de protection. Il a été question de rendre compte de la dernière réunion tenue, de partager les cas de violences d'enfants que les uns et les autres ont géré et qui ont nécessité un appui, et nous avons été appelés à la vigilance par rapport à la fête d'Adzinuku (fête traditionnelle) où beaucoup d'enfants disparaissent après la fête pour le Nigéria. A ce propos, les membres du cadre de concertation ont décidé de réaliser des émissions sur la Radio Citadelle à l'endroit des parents afin qu'ils s'assurent de l'avenir de leurs enfants avant de les laisser partir. De la même manière, la gendarmerie et la police présentes à la réunion se sont engagées à surveiller les enfants, tout en déplorant la complicité de certains parents.

Dans le cadre des manifestations devant marquer la célébration de la journée de l'enfant Africain le 16 juin 2016, le cadre de concertation de Vo s'est appuyé sur les activités des différentes structures pour donner un peu plus de ton aux événements. Ainsi, ce mercredi 07 juillet 2016 a été organisé par l'ONG BorneFonden, Unité de développement de Mome avec l'appui du cadre de concertation, une sensibilisation de la communauté de Mome Balime sur le thème « Conflits et crises en Afrique, protégeons les droits des enfants ».

Le Directeur Préfectoral des Actions sociales ayant développé ce thème a amené la population à comprendre que les crises et conflits ne concernent pas seulement les pays ravagés par la guerre. Au jour le jour, les enfants vivent d'une manière ou d'une autre ces situations qui ne favorisent pas un développement harmonieux. Il s'agit notamment des enfants issus de familles dont les parents sont divorcés, de familles victimes vivant dans l'extrême pauvreté ou des enfants victimes de la négligence suite à des conflits conjugaux ou de religion. Le directeur a ajouté que lutter contre les conflits et crises, c'est prôner la paix, elle-même synonyme de sécurité physique et jouissance des besoins vitaux que sont la santé, l'alimentation, le logement... Il a ainsi convié les uns et les autres à préserver les droits des enfants quelles que soient les situations

La réunion du cadre de concertation des acteurs de la protection de l'enfance de Bas Mono a eu lieu le mercredi 31 Août 2016 au centre communautaire d'Afagnan et 11 structures de protection y ont pris part. Cette rencontre est la deuxième de l'année en cours et a permis de faire le bilan à mi-parcours des activités prévues pour l'année en cours. Il en est ressorti que parmi toutes les activités planifiées pour l'année, seules quatre (04) émissions radiophoniques ont été réalisées grâce aux sollicitations de la radio Mokpokpo. Ces émissions ont porté sur les questions de la mobilité des enfants, les violences sexuelles à l'égard des enfants, la gestion de ces d'enfants en situation de conflit de religion avec leurs parents. Ajoutons que le cadre a bénéficié de deux formations ; la première organisée par l'UNICEF à Tsévié a porté sur le thème « Protection de

l'enfant en situation de catastrophe » ; la deuxième organisée par un organe de développement de l'Eglise des Assemblée de Dieu dénommé ODOS/PMU (Office de Développement des Œuvres Sociales) à Lomé a fait une analyse situationnelle des cadres de concertation implantés dans les préfectures.

La première session a mobilisé le responsable de l'action sociale, la chefferie, la Croix Rouge et la santé.

La deuxième a déplacé le responsable de l'action sociale le secrétaire du chef canton d'Afagnan gbléta et le responsable de l'Etat civile d'Afagnan.

Il en est ressorti que, de façon globale, la plupart des activités inscrites au plan d'action n'ont pas été réalisées et qu'il faudra fournir des efforts afin que les tours prévus au niveau des cantons soient effectifs.

A Lomé

A Lomé les 2 réunions ont porté sur la validation du tableau de bord protection 2013. Il s'agit d'un outil rassemblant les statistiques des différents cas d'enfants vulnérables pris en charge par la DGPE et les organisations de protection des enfants. Ces deux réunions ont permis également de valider le plan d'action et le budget du cadre national.

Ces rencontres nous ont permis d'entretenir une bonne collaboration entre les différentes structures membre du cadre. C'est également une occasion de partage d'expérience dans la gestion ou l'accompagnement des cas. Il y a également eu des renforcements de capacité dont on a bénéficié sur la psychologie de l'enfant et le monitoring, Plaidoyer et le lobbying.

### ***Formation des professionnels du secteur***

Le programme « Lutte contre les abus sexuels en Afrique » est exécuté dans trois pays d'Afrique (Mali, Côte d'Ivoire et le Togo) et, lors des missions de terrain du BICE réalisées au cours de ce programme Abus en Octobre 2015, le besoin de partage de pratiques entre partenaires au programme lutte contre les abus dans la région Afrique est apparu primordial (BNCE Mali, BNCE-Togo, DDE-CI). De plus, Le programme Abus prévoit que des experts puissent intervenir pour former les équipes des partenaires, après une année d'activité, les thématiques à approfondir ont été identifiées, notamment la question de l'inceste pour développer la prise en charge adaptée de ces enfants victimes. Cette rencontre a rassemblé le coordinateur du programme ABUS et le responsable du centre d'accueil des enfants victimes de chaque institution membre du réseau BICE. Réalisée du 29 Mai au 2 Juin 2016, elle a permis aux participants des trois pays de partager leurs expériences et d'harmoniser les outils du programme. Le BNCE-Togo a eu l'honneur d'accueillir cette première rencontre. Au cours de cette rencontre une formation a été organisée qui a touché non seulement les organisations partenaires de ce programme mais aussi certains acteurs et institutions du Togo travaillant avec les enfants.

La formation organisée le 31 Mai et le 1 juin 2016 sur les violences sexuelles intrafamiliales a rassemblé d'autres institutions : JATO, CROPESDI, OCDI, GF2D, centre Kékéli, les Frères des Ecoles Chrétienne, Wildaf Togo, CNDH, ANGE, Espace Fraternité et une représentante du

Barreau du Togo. Cette formation animée par Mme Isabelle Tilleul, avocate victimologue, a porté sur les modules suivants :

- La notion d'inceste, les particularités par rapport aux autres formes de violences sexuelles
- L'identification des victimes de violences sexuelles
- les conséquences de l'inceste dans la vie sociale, familiale, amoureuse, sexuelle de la victime...
- la prise en charge psychologique des victimes : quelques pistes de réflexion.
- La question du rétablissement du lien entre l'auteur et l'enfant victime.
- Comment mener une médiation pénale sécurisée et protectrice pour l'enfant victime de violences sexuelles ?

Cet atelier a été très participatif grâce à des travaux de groupe et des débats entre les institutions. Les réalités vécues par chaque pays ont été partagées et les discussions ont porté sur le sens des mots tels que : abus sexuel, inceste. La procédure pénale pour ces cas diffère selon les pays (Togo, Mali et Côte d'Ivoire) selon les codes.

Le 2 juin 2016, l'équipe s'est rendue au centre de stabilisation du BNCE-Togo à Avoutokpa pour une visite et une rencontre avec les membres de 02 CLP (Comité Locaux de Protection) Tanou et Atitogon. Les échanges entre institutions ont porté sur la prise en charge psychosociale des filles victimes. La procédure de cette prise en charge est semblable dans les trois pays avec quelques nuances selon les cibles. Les échanges et les partages d'expériences avec les CLP ont porté sur leur fonctionnement, le sens de leur engagement auprès des enfants et les grandes difficultés rencontrées dans le travail. Cette rencontre a permis aux membres des CLP de découvrir que le Togo n'est pas le seul pays qui travaille avec des membres de communautés et de montrer également la nécessité de leur présence sur le terrain. Ils ont été exhortés à continuer leurs actions pour un changement dans la communauté. Un déjeuner fut partagé avec les CLP et les filles du centre de stabilisation.

Cette formation a fait l'objet d'un atelier de restitution afin de pouvoir partager les acquis reçus avec d'autres institutions partenaires

### **Atelier de restitution**

Cette activité a été un véritable échange entre tous les acteurs, chacun a pu donner son avis, faire des recommandations, et des débats ont eu lieu concernant plusieurs notions, ce qui a permis d'actualiser les connaissances de chacun. Elle a regroupé 22 participants venant de : ROMAESE, RESAEV, CASA, MAREM-EMERA, Radio NANA FM, Radio MOKPOKPO, CLUB A NOUS LA PLANETE et le BNCE-Togo. Les différents modules ont été réalisés par la Chargée de Programme Maltraitance (SEGLA Alda), l'Assistante Juridique (AMEDEGNATO Kafui) et la Responsable du centre de stabilisation (AKAKPO Kafui). A cette équipe s'est associée la stagiaire assistante à la chargée de Programme (CADORET Fanny).

Objectifs :

- Amener les participants à avoir un vocabulaire harmonisé en matière de violences sexuelles ;
- Outiller les partenaires sur les techniques et stratégies des agresseurs ;
- Permettre aux participants d'identifier les facteurs de risque des violences intrafamiliales ;
- Créer un cadre d'échange sur la prévention de l'inceste et la prise en charge des enfants victimes.

### ***Atelier de restitution sur les violences intrafamiliales***

Les participants ont insisté sur plusieurs points positifs concernant la formation :

- Acquisition de notions et de vocabulaire concernant les VIF : types de violences sexuelles, différentes sortes de traumatismes subis par les enfants et les professionnels, etc. ;
- Acquisition de nouvelles connaissances, concernant plusieurs thèmes, comme les techniques des agresseurs, ou les conséquences psychologiques des violences sur les enfants ;
- Rafraichissement des connaissances des acteurs par rapport à plusieurs notions comme la prise en charge des enfants victimes de VIF et les procédures à suivre ;
- Les organisateurs ont fortement insisté sur les aspects législatifs qui sont une des bases de tout projet concernant la protection de l'enfant. De plus, les différents acteurs ont pu se rendre compte des contradictions entre le code pénal et le code de l'enfant ;
- La survenue de débats concernant différents thèmes a permis aux acteurs d'exposer leurs idées, mais aussi de remettre leurs croyances en question ;
- Les formateurs, quant à eux, ont été amenés à effectuer d'autres recherches même s'ils avaient déjà des connaissances sur le sujet. Ces recherches leur ont permis de mieux comprendre ce qui avait été transmis durant la formation antérieure. Et a refait des recherches pour en savoir plus, donc c'est un plus, a permis de mieux comprendre ce qui avait été transmis auparavant.

Selon les participants, toutes les informations apportées pourront être exploitées pour des cas pratiques et permettront de réaliser un travail plus efficace sur le terrain : « une formation qui nous envoie en mission. »

**Quelques difficultés :** Certains débats ont dû être écourtés avant d'avoir pu aboutir à un consensus de la part des participants, à cause du manque de temps dédié à l'activité. Il est primordial que les formateurs se mettent d'accord sur la définition de tous les concepts avant de réaliser une formation. Prenons l'exemple de l'exhibitionnisme qui est un sujet très délicat, surtout concernant les coutumes africaines : selon la définition de ce terme, le fait qu'un parent se montre dénudé devant son enfant constitue un acte exhibitionniste. Cependant, certains acteurs réfutent cette idée en expliquant qu'il s'agit d'un acte tout-à-fait normal dans la société africaine et qu'il est difficile de le considérer comme une violence sexuelle.

**Activités à prévoir :**



- Formations à l'endroit du club des enfants, de la télévision togolaise (TVT). Le club anime une émission télévisée « A Nous la planète » sur les thèmes en rapport avec l'enfance. le but est de les éclairer sur les différentes notions concernant les violences sexuelles et spécifier les nuances entre chaque type de violence sexuelle ;
- Plaidoyer par rapport aux divergences entre le Code Pénal et le Code de l'Enfant ;
- Faire une étude pour mieux connaître la situation des violences intrafamiliales dans les zones d'intervention du BNCE-Togo et plus large au Togo.

## **Axe 4: DEVELOPPEMENT D'UN POLE MEDIATIQUE DE PROMOTION DE LA BIEN-TRAITANCE**

### **4.1 Réalisation des émissions radiophoniques**

A la suite de la formation, réalisée les 27 et 28 mai 2015 en année 1 au siège du BNCE-Togo sur « *P'existence des lois protégeant les enfants victimes de violence, la gestion et le traitement de l'information* », il est possible d'affirmer que les représentants des médias partenaires sont outillés pour une sensibilisation de masse et pour une dénonciation, dans le respect de leurs droits, des actes de violence perpétrés à l'égard des enfants. Le BNCE-Togo est d'ailleurs souvent sollicité pour des débats sur la protection des enfants.

Pour cette année, le BNCE-Togo a réalisé au total 47 émissions et **05** interviews à Lomé et en milieu rural sur différentes radios : radio Lomé, radio Nana FM, radio Maria, radio Mokpokpo et la télévision des 7 merveilles (TV7)

Les thèmes des émissions ont porté sur :

- ✓ la conception traditionnelle, religieuse et sociale des enfants nés avec des malformations et la protection à leur donner
- ✓ la déclaration de Notsé des chefs traditionnels par à la mise au couvent
- ✓ la prise en charge des enfants victimes d'abus sexuels
- ✓ les différentes formes de violence à l'égard des enfants
- ✓ Les formes contemporaines d'esclavage des enfants ».
- ✓ les conditions socio économiques des femmes portefaix ;
- ✓ quel avenir pour les enfants portefaix ;
- ✓ pourquoi une journée portefaix.
- ✓ L'importance de l'acte de naissance
- ✓ L'importance de la Nationalité
- ✓ causes et conséquences du mariage précoce/forcé
- ✓ La préparation de la rentrée scolaire
- ✓ Les causes et conséquences de l'abus et exploitation sexuels

Ces thèmes ont été animés par le personnel du BNCE Togo (l'assistante juridique, les responsables de centre de l'éveil précoce, la chargée de programme maltraitance et le chargé de

projet), sauf le thème sur la préparation de la rentrée scolaire qui a été présenté par le Secrétaire Général de l'Inspection des Ecoles Primaires Publiques de Lomé Ouest. Le Français et l'Ewé ont été les deux langues utilisées pour la réalisation des émissions afin que l'unanimité des couches sociales soit touchée par les messages.

Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> thème sur la conception traditionnelle, religieuse et sociale des enfants nés avec des malformations et leur protection, nous avons fait mention de certaines dispositions du code de l'enfant qui parlent de la non discrimination et des sanctions en lien avec la négligence des enfants par les parents et les tuteurs.

S'agissant de la déclaration de Notsè, c'est un représentant du BNCE- Togo et les représentants de la congrégation des cultes vodou (ConCuVod) qui ont été invités pour animer cette émission. Il a été question de revenir sur les conditions de mise en couvent Vodou des enfants, le rôle que jouent les membres de l'association pour améliorer les conditions de séjour des enfants ainsi que les difficultés que rencontrent les ONG sur le terrain pour l'application de la déclaration de Notsè. Au cours de cette émission, les prêtres vodou ont réaffirmé leur adhésion à la déclaration de Notsè. Cela s'illustre à travers la réduction de temps de séjours des enfants dans les couvents vodou (les enfants ne séjournent dans les couvents que pendant les périodes de vacances) et la sensibilisation de leurs pairs sur ce sujet. En outre ils ont fait sortir des couvents vodou 19 enfants qui poursuivent actuellement leur cursus scolaire. Ils ont manifesté leur disposition à collaborer avec le BNCE-Togo pour la résolution des cas des couvents vodou de la préfecture de Bas-Mono qui traînent à s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Ces émissions sur le thème portant sur les portefaix ont permis de sensibiliser la population sur le fait que les portefaix ont aussi des droits et le regard négatif porté sur ce travail informel et sur ces femmes doit changer.

Il y a eu une émission infantile avec Radio Mokpokpo Afagnan Gbléta (Bas Mono). Nous étions invités comme personne ressource. Le thème débattu était « Les formes contemporaines d'esclavage des enfants ». Avec la participation de 03 enfants (01 fille et 02 garçons). Les débats ont porté sur: la définition de l'esclavage et les formes contemporaines d'esclavage des enfants ; Les différentes formes contemporaines d'esclavage des enfants ; Les causes ; Les conséquences pour les enfants ; Dispositions légales contre formes contemporaines d'esclavage des enfants ; Que faire pour éviter le phénomène.

L'émission s'est bien passée, nous avons reçu des appels après la réalisation de l'émission ; lesquels ont relevé la pertinence et la réussite de l'émission.

La plupart des émissions animées ont été faites sous invitation des agents des radios. La radio Lomé a offert spécialement au BNCE-Togo une émission pour lui permettre de sensibiliser la population sur les abus sexuels. Le message a porté sur la définition de l'abus sexuel et sur les différentes étapes de sa prise en charge. Les règlements à l'amiable est à éviter et les parents doivent faire preuve de plus de surveillance de leurs enfants ; les auteurs doivent être sanctionnés.

Nous avons également été sollicités par la radio Mokpokpo de Afagnan qui s'est déplacé pour animer deux émissions sur deux autres thèmes : « gestion de la mobilité des enfants » et « les

différentes formes de violence sexuelle à l'endroit des enfants ». Le premier thème a été animé à Agome Glozou et le second au CEPPEM Avoutokpa.

Pour le 1<sup>er</sup> thème, il était question de sensibiliser l'auditoire sur le phénomène de la mobilité, les nuances entre les différents types de mobilités, la traite des enfants et les conduites à tenir dans ces situations. Le thème a été animé par un intervenant du BNCE Togo et le Directeur Préfectoral des Actions Sociales Bas Mono.

Quant au 2<sup>ème</sup> thème il s'agissait de définir les différentes formes de violences sexuelles, ainsi que les causes et conséquences de ces types de violences pour les enfants. Il a été animé par deux intervenants du BNCE Togo et le Directeur Préfectoral des Actions Sociales Bas Mono.

Le BNCE-Togo connu pour son engagement en faveur de défense de droits de l'enfant a été objet de différentes interviews sur les thèmes des journées internationales :

- Journée international des enfants innocents d'agressions le 04 juin 2016
- Journée du travail des enfants 12 Juin 2016 dont le thème est : « Elimignons le travail des enfants dans les chaînes de production- c'est l'affaire de tous »
- Journée de l'enfant africain le 16 Juin 2016 : « conflits et crises en Afrique protégeons les droits de tous les enfants »

### III- EVALUATION DE QUELQUES RESULTATS

Activités prévues	Activités réalisées	Taux de réalisation	Résultats obtenus
Formation des CLP	28 membres de 14CLP formés sur « la prévention et accompagnement des enfants victimes » 14 CLP formé sur « la prévention et la protection des enfants victime de mariage précoce »	100%	Les CLP disposent d'un support sur la prévention et l'accompagnement des enfants victimes
87 Emissions radiophoniques	52 émissions réalisées sur la thématique de la	59,77%	

	violence		
Sensibilisation dans 5 institutions sur les VAES	5 institutions de lomé et milieu rural sont touchées	100%	<b>3 à Lomé et 2 en milieu rural</b>
Suivi des formations	Suivi de la PPE et suivi de la formation sur la détection des violences et promotion de la bienveillance	100%	<b>Tous les cannevas ne sont pas retournés mais on a pu avoir quelques éléments</b>
14 Sensibilisation des communautés, des parents et des enfants	45 séances de sensibilisations dans les établissements scolaires et quartiers		<b>15 établissements et 30 quartiers 5110 personnes ont été touchées dont 563 hommes, 1015 femmes, 2143 garçons et 1389 filles</b>
Création et animation du comité multisectoriel	réunions au total ont permis de créer et d'animer ce comité	100%	<b>Création et organisation de 2 réunions</b>
Prise en charge de 200 Enfants victimes	249 enfants prises en charges holistiquement	134,59%	
Identification de 185 enfants sortis de l'éveil et autres enfants en milieu portefaix pour leur inscription au cours primaire	119 enfants identifiés et suivis	64,32%	Les enfants identifiés sont ceux inscrits au cours primaires sortis de l'éveil précoce et ceux identifiés à l'accès au P1

Le renforcement de capacité périodique des CLP est important. Ces rencontres constituent des sources de motivation et permet des échanges d'expériences entre les membres des différents CLP.

L'appui technique du BNCE- Togo aux CLP doit se poursuivre. Il renoue les liens de partenariat entre le BNCE-Togo et les CLP. La présence du BNCE-Togo au côté des CLP renforce et améliore leurs actions et les rend plus crédible auprès des communautés.

Vu les cas d'abus et leur gravité (hospitalisation de plusieurs jeunes filles), des actions de sensibilisation doivent être accentuées surtout dans les plateaux auprès de la communauté et des Officiers de Police qui continuent à permettre des règlements à l'amiable. Cette sensibilisation portera sur la procédure de dénonciation et les sanctions encourues par les auteurs.

### **DIFFICULTES ET APPROCHES DE SOLUTIONS**

- L'irresponsabilité et la non collaboration de certains parents complique la réinsertion des enfants
- Les familles des auteurs des abus comprennent difficilement la procédure et l'arrestation des auteurs d'abus
- Le comportement de certains OPJ qui cautionnent les abus sexuels sur enfants en réglant cela à l'amiable (cas à Atakpamé)  
Face à cela les sensibilisations et les émissions sur les violences et les sanctions encourues par les auteurs doivent continuer

### **Conclusion partielle**

Le BNCE-Togo tout au long de l'année avec son équipe multidisciplinaire s'est engagé auprès des enfants vulnérables. Il a pu en collaboration avec d'autres institutions de protection des enfants faire respecter les droits et la dignité des enfants à travers diverses activités. La promotion de la Bienveillance fut l'un des objectifs principaux du BNCE- Togo.

Cependant les différents projets exécutés sont presque achevés. D'autres projets sont élaborés et déposés aux bailleurs. Nous espérons qu'ils seront acceptés pour la continuation des actions pour la promotion et la dignité des enfants.

## **PARTIE 2 : PROMOTION D'UNE JUSTICE JUVENILE RESPECTUEUSE DES DROITS DES ENFANTS**

### **AXE 1 : Renforcement du cadre institutionnel et des capacités des acteurs de la chaîne de protection des ECL/EPL.**

Pour le compte de cet axe, une seule activité a été prévue. Il s'agit de l'organisation d'un atelier de formation de 25 membres du personnel de la brigade pour mineurs (officiers de police, surveillants de prison, personnel du service social). Prévue pour être réalisée au premier trimestre, elle n'a pas pu être réalisée faute de financement, l'Unicef n'ayant pas donné suite au projet qui lui est soumis. Pour ce faire, l'activité a été sortie de la programmation.

## **AXE 2 : Assurer un accompagnement holistique en faveur des enfants en contact avec la loi et leur communauté à Lomé commune et les régions Maritime et des Plateaux**

### **ACTIVITES REALISEES**

Du fait de l'absence de financement pour le programme justice juvénile, l'essentiel des activités réalisées pour le compte du résultat 2 s'est résumé en ce qui concerne l'appui holistique, une des principales composantes du programme, aux activités suivantes : les appuis alimentaire, médical, sanitaire ; l'appui psychosocial ; l'assistance juridique et judiciaire ; les réinsertions et les suivis de réinsertion familiale, institutionnelle, scolaire ou professionnelle des enfants. Pour le reste, l'accompagnement des organisations communautaires de base et la capitalisation et la diffusion des modules socioéducatifs sont prévus

#### **2.1. Appui holistique aux enfants en conflit avec la loi**

##### **➔ Visites d'observation**

Tremplin des activités d'appui holistique, les visites d'observation ont été réalisées. De janvier à décembre 2016, 253 visites d'observation ont été faites soit 86 à la brigade pour mineurs de Lomé, 06 dans la région maritime et 161 dans la région des Plateaux couvrant les prisons civiles d'Atakpamé et de Notse, les commissariats de police des villes d'Atakpamé, Notsè, et d'Amlamé, le commissariat police du 1<sup>er</sup> arrondissement de la ville d'Atakpamé et de EFOUKPA et d'Anié et les unités de gendarmerie de Notse, Anié, Kougnohou.

Au cours de ces visites, au total 122 enfants (98 garçons et 24 filles) ont été identifiés, soit 94 (77 garçons et 17 filles) à la brigade pour mineurs, 04 garçons dans la région maritime (prison d'Aného et de Vogan) et 24 (17 garçons et 07 filles) dans la région des Plateaux.

Il faut signaler qu'à la brigade pour mineurs, les activités ont profité à 112 enfants (94 garçons et 18 filles), ceci dans la mesure où en dehors des 94 enfants (77 garçons et 17 filles) identifiés cette 2016, il y avait 15 enfants (14 garçons et 01 fille) qui sont restés à la brigade pour mineurs à la fin de l'année 2015 et qui, en cette année 2016, ont été également accompagnés .

Au-delà de l'identification des enfants, les visites d'observation ont souvent permis d'apporter des contributions visant à rapprocher les conditions de détention des standards internationaux en la matière dans les lieux de détention notamment à l'amélioration de l'hygiène corporelle, buccodentaire, vestimentaire et alimentaire.

Dans la région des Plateaux, le BNCE Togo a eu à participer, aux côtés la Direction Régionale de l'Action sociale de l'OGO, à des démarches auprès de l'Unicef qui ont abouti au réaménagement du quartier pour mineurs de la prison d'Atakpamé qui était fermé à cause de fréquentes évasions dont les enfants sont auteurs. Aussi le BNCE Togo a eu à équiper le quartier pour mineurs d'un poste de télévision et d'un décodeur pour la réalisation des activités socioéducatives et ludiques.

##### **➔ Appui psychosocial et affectif**

#### - **Écoutes et entretiens individuels et ou collectifs**

Dans la mesure où les conditions optimales ne sont pas réunies pour la réalisation des écoutes individuelles à la brigade pour mineurs, l'équipe du BNCE Togo a préféré laisser cette responsabilité au service social de la brigade pour mineurs quitte à exploiter leurs données recueillies pour les autres activités. Ce qui fait que très peu d'écoutes individuelles ont été réalisées. Par contre, dans les régions maritime et des Plateaux, cette activité ne connaît aucune difficulté. Ainsi, de janvier à décembre 2016, 52 écoutes individuelles ont été faites au profit de 06 enfants (garçons et filles) soit 24 au profit de 112 enfants (**94 garçons et 18 filles**) à Lomé, 08 au profit de 04 garçons dans la région maritime et 24 au profit de 17 enfants (... garçons et ... filles) dans la région des Plateaux.

#### - **Les entretiens individuels**

De janvier à décembre 2016, tous les 112 enfants (**94 garçons et 18 filles**) ont chacun bénéficié de 121 entretiens individuels à la brigade pour mineurs.

#### - **Les entretiens collectifs**

De janvier à décembre 2016, tous les enfants 112 enfants (94 garçons et 18 filles) enregistrés à la brigade pour mineurs ont bénéficié de 17 entretiens collectifs.

Les écoutes et les entretiens, qu'ils soient individuels ou collectifs ont eu le mérite de servir à recenser les problèmes rencontrés par les enfants dans les lieux de détention et à y trouver des solutions, recueillir des informations pour la recherche de parents, les activités d'assistance juridique et judiciaire et celles liées à la réinsertion et au suivi de réinsertion des enfants. Ils ont également servi de créneau pour informer les bénéficiaires des diligences effectuées en leur faveur notamment les recherches de parents et les rencontres avec le juge pour faire avancer les dossiers à la justice.

#### - **Les recherches de parents**

Les recherches de parents constituent une activité essentielle en matière d'assistance juridique et judiciaire ainsi que de réinsertion des enfants. Constituent leurs objectifs, le rétablissement des liens familiaux entre les enfants et leurs parents, l'accélération des procédures au niveau de la justice et préparation la réinsertion des enfants de dans de bonnes conditions.

Entre janvier et décembre 2016, **45** recherches de parents ont été faites au profit de ... **enfants (07 garçons et 01 filles)**, soit **39** au profit de 17 enfants (12 garçons et 05 filles) à Lomé, **04 au profit de 04 garçons** dans la région maritime et 02 au profit de **02 enfants (01 garçon et 01 fille)** dans la région des Plateaux.

Au total 16 parents sur les 20 recherchés ont été trouvés, soit 11 sur 13 à Lomé, 4 sur 4 dans la région maritime et 2 sur 2 dans la région des Plateaux. Dans la région maritime et des Plateaux tous les parents trouvés ont accepté de prendre leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants en s'engageant dans les procédures au niveau des tribunaux de même que dans les activités liées à la réinsertion de leurs enfants ont accueilli les enfants après leur libération par les juges. Par contre à

Lomé, seulement 05 parents de 05 garçons) sur les 11 trouvés ont accepté de prendre leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. A Lomé, nous avons observé certains parents qui sans être recherchés prennent leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants

#### - **Les causeries éducatives**

Pour le compte de l'année 2016, au total 28 causeries éducatives au profit de

119 enfants (... garçons et ...filles), soit 24 au profit de 112 enfants (94 garçons et 18 filles) à la brigade pour mineurs de Lomé et 06 au profit de 11 enfants (... garçons et ... files) à la prison civile d'Atakpamé.

Les thèmes développés sont au nombre de seize (16) dont la liste figure en annexe.

A travers la réalisation des causeries éducatives, les enfants ont été associés à des réflexions sur les différents thèmes dont la plupart ont été choisis en collaboration avec eux lors des évaluations mensuelles des activités.

De manière concrète, elles ont offert aux enfants l'opportunité de prendre connaissance des actes interdits par la loi et dont la commission expose à des sanctions notamment des peines privatives de liberté et des amendes, d'opérer des comparaisons entre certains de leurs propres actes et les infractions apprises, de comprendre ce que c'est que le projet de vie, la manière de l'élaborer et d'identifier les enfants susceptibles de commencer son élaboration, de comprendre ce qu'est un bon comportement, sont devenus capables de les identifier ainsi que les avantages de leur adoption avant de s'engager à consentir à des efforts pour les adopter.

Aussi, les droits et devoirs ont présenté aux enfants l'occasion de leur rappeler leurs devoirs en tant qu'enfants envers eux-mêmes, leurs parents, les autres enfants, la communauté... la nécessité pour eux de leur respect avant la réclamation de leurs droits. A travers le thème sur l'hygiène, les conditions de vie des enfants à la brigade pour mineurs ont non seulement été passées au crible mais aussi et surtout ont connu des propositions de solutions à certains problèmes d'hygiène environnementale, corporelle et buccodentaire notamment la réduction des odeurs au niveau de la salle et des mauvaises haleine grâce à la distribution des brosses à dents et pâtes dentifrices, le don de conseils aux enfants sur l'utilisation des ustensiles, le versement de l'eau sur les besoins après l'utilisation des toilettes.

Nous ne pouvons pas terminer de parler des résultats des causeries sans faire cas de la connaissance que les enfants ont tirées sur les rôles que chaque membre de la famille doit jouer pour qu'y règne l'harmonie.

Dans la région des Plateaux, les activités de causeries ont amené les enfants à comprendre la notion de violence, à connaître les différentes formes de violence, les causes et les conséquences de violences, les moyens de prise en charge et de prévention de la violence avec un accent particulier sur les sanctions encourues par les auteurs des violences.

#### - **Projections de films**



De janvier à décembre 2016, 110 **enfants (94 garçons et 18 filles)** ont eu à visualiser dix-sept (17) films. Ce sont essentiellement des séries humoristiques qui leur ont été proposées, et ceci, pour leur divertissement. En dehors de cela, le film particulier intitulé « *genre et activité domestique* » a été projeté pour initier les enfants à la prise en compte de l'«*équité genre*» dans leur vie de tous les jours.

#### - **Jeux socioéducatifs**

L'année 2016 a connu l'organisation de 19 séances de jeux socioéducatifs au profit de 112 enfants (94 garçons et 18 filles) à la brigade pour mineurs de Lomé.

A l'instar des films, les jeux ont fourni aux enfants des occasions de divertissement, de relaxation et de la culture de l'esprit de créativité, de compétitivité, d'équipe, de fair-play chez les enfants et enfin d'exerce à l'application des règles de jeux et indirectement à l'application des règles de la vie sociale.

#### - **Evaluation mensuelle des activités**

L'évaluation mensuelle des activités constitue le créneau par excellence au BNCE Togo pour matérialiser le principe de la participation des enfants. Durant l'année 2016, 11 évaluations mensuelles des activités ont été faites. Elles ont connu la participation de 112 enfants (94 garçons et 18 filles) et permis aux enfants de donner leurs points de vue sur les activités menées et sur la les prestations des intervenants et de faire des suggestions dont les plus pertinentes sont toujours prises en compte dans les planifications les ont suivies. Durant la première moitié de l'année, en dehors des thèmes proposés pour les causeries éducatives, les enfants ont estimé que les jeux et les films ne n'ont pas été réguliers dans les activités, ce qui fut corrigé durant la seconde moitié.

#### - **Appui alimentaire**

Des appuis alimentaires ont été apportés à 10 enfants(09 garçons et 01 fille) en phase policière et à la prison civile d'Atakpamé dans la région des Plateaux. Ces prises en charges ont servi à améliorer la ration alimentaire des enfants en détention et contribué à la jouissance de leur droit à l'alimentation.

Le BNCE Togo a payé des frais de motivation de la cuisinière de la brigade pour mineurs pour l'amélioration de la qualité des repas des enfants.

#### - **Appui sanitaire**

Durant le premier trimestre de l'année, des brosses à dents et pâtes dentifrices ont été fournies à chacun des 20 enfants (18 garçons et 02 filles) de la brigade pour mineurs de Lomé pour assurer leur hygiène buccodentaire.

Durant la même période, dans les lieux de détention de la région des Plateaux, 08 enfants en conflit avec la loi (05 garçons et 03 filles) ont bénéficié d'appui en produits d'entretien et

d'hygiène corporelle composé de pains de savons, éponges, serviettes, savonnières, d'eau de javel et pâtes dentifrices.

Ces appuis ont permis aux enfants de la brigade pour mineurs et ceux détenus à la prison civile d'Atakpamé de connaître de meilleures conditions de détention, de prévenir des maladies parasitaires comme la gale et autres pathologies dues au manque d'hygiène et de bénéficier d'une meilleure santé buccodentaire.

#### **- Appui médical**

Le BNCE Togo a eu à assurer des analyses médicales des soins à deux garçons de la brigade pour mineurs dont l'un souffre d'une hernie et l'autre d'une luxation au bras. Il a également assuré l'opération d'hernie pour le premier enfant. Aussi, la luxation du second enfant a pu être opérée grâce à une concertation entre la brigade pour mineurs, l'Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG) et le BNCE Togo, et ce avec l'appui financier de l'UCJG.

#### **➡ Assurer une assistance juridique et judiciaire aux enfants en conflit avec la loi**

Relativement à l'assistance juridique et judiciaire, des activités d'instructions, de quelques audiences, des séances de travail avec les juges et des démarches pour l'établissement d'acte de naissance ont meublé la période la matière.

#### **- Instructions**

De janvier à décembre 2016, le BNCE Togo a participé à l'organisation de 30 séances d'instructions au profit de 62 enfants (45 garçons et 07 filles), soit 28 au profit de 48 (41 garçons et 07 filles) au tribunal pour enfants de Lomé, 01 au profit de 02 garçons au tribunal de Badou, 01 au profit de 02 garçons au tribunal d'Amalmé et 02 au profit de 05 garçons à la brigade pour mineurs de Lomé par le juge des enfants du tribunal de Kpalimé. Il faut signaler que sur les 15 enfants (14 garçons et 01 fille) restés à la fin de l'année 2015, 09 enfants (08 garçons et 01 fille) ont été libérés en phase d'instruction au cours de cette année 2016.

Au cours de l'année 2016, à l'issue des instructions, au total 51 ont été libérés soit 43 enfants (40 garçons et 03 filles) à la brigade pour mineurs, 03 garçons aux tribunaux de Badou et d'Amlamé, et 05 de la juridiction de Kpalimé.

#### **- Les audiences**

Les audiences ont été rares au cours de l'année, dans la mesure où, de plus en plus, les juges optent pour la justice restaurative, la plupart des actions s'éteignant au cours des transactions ou au stade de l'instruction les audiences ont été rares. Ainsi, au tribunal pour enfants de Lomé et dans les tribunaux de la région maritime, Il n'y a pas eu d'audience au cours du premier semestre de l'année contrairement à la région des Plateaux qui a connu une seule audience tenue par le juge de Badou pour deux garçons qui ont été libérés. Au deuxième semestre, deux audiences ont été tenues au tribunal pour enfants au profit de deux garçons auteurs de vol. A l'issue de ces audiences les enfants ont été condamnés, l'un à un (01) an d'emprisonnement avec sursis et au

remboursement de la totalité de la somme volée solidairement avec ses parents; le second a été condamné au remboursement du prix de l'objet volé.

- **Des séances de travail aux tribunaux et dans les unités de police et de gendarmerie.**

des démarches ont été faites auprès du juge pour la prise d'une mesure éducative à leur endroit, à l'issue des audiences, le Juge nous a instruits de négocier pour eux des places dans des centres de réinsertion.

01 garçon a bénéficié d'une mesure alternative à l'emprisonnement. Il est réinséré au Foyer Don Bosco.

Dans la région maritime 06 rencontres ont été organisées avec les juges des enfants dont 04 à Aného et 02 à Vogan pour les cas de 02 garçons auteurs d'infraction. Suite à ces séances de travail, les quatre (4) garçons auteurs respectivement tentative de vol, de vol, et de viol ont été libérés.

Actuellement il est resté à la brigade pour mineurs 19 enfants (14 garçons et 05 filles) à la brigade pour mineurs de Lomé à cause des difficultés de collaboration avec les parents qui pour la plupart ont peur de l'appareil judiciaire.

- **Etablissement d'actes juridiques**

L'année 2016 a connu l'élaboration de très peu d'actes juridiques.

✓ Etablissement de jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissances

Par rapport aux jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance, aucun n'a été établi pour les enfants de la brigade pour mineurs cette année. Mais un enfant libéré, en réinsertion professionnelle de couture, en a bénéficié pour passer l'examen du CFA. Il a permis à l'enfant de déposer son dossier pour la session de l'examen du CFA du mois de septembre de l'année, session au cours de la quelle, il a réussi.

Par contre nous avons eu à faire rectifier le prénom du père d'un enfant sur sa naissance en vue de l'établissement de sa nationalité.

✓ **Les certificat de nationalité :**

Pour le compte de cette année 2016, nous avons établi **(02)** certificats de nationalité togolaise pour le compte d'un enfant (garçon), qui est déjà réintégré en famille et un pour un autre enfant qui est pensionnaire au Centre d'Observation et Réinsertion Sociale des Jeunes en Difficulté de Cacaveli (CORSJDC).

Un autre était en cours mais a été suspendu car la mention de rectification faite par jugement doit être porté sur l'acte de naissance qui doit être à l'Etat civil de son lieu naissance qui se trouve au nord du pays dans la préfecture de Doufelgou.

## ➡ **Réinsertion et Suivis de réinsertion familiale, institutionnelle, professionnelle et scolaire**

Dans le but de s'assurer que les enfants jouissent de conditions minimales pour la mise en œuvre des plans d'intervention et pour amoindrir les risques de récidives, les réinsertions familiale, institutionnelle, scolaire et professionnelle tiennent leurs places dans les activités réalisées par le BNCE Togo à l'intention des enfants en conflit avec la loi. Durant la période couverte par le présent rapport et dans la mesure où le service social de la brigade pour mineurs aussi exerce des activités de réinsertion, ces activités réduites à Lomé jusqu'au premier trimestre de l'année pour éviter les doublons. Elles ont repris au début du second et devront retrouver leur rythme habituel avec la finalisation des harmonisations qui ont été entamées à la fin du second trimestre au niveau des deux institutions. Mais ces harmonisations qui n'ont pas pu aboutir dans la mesure où le service social de la brigade pour mineurs avait de la peine à respecter ses engagements. Par dans les régions maritime et des Plateaux, ces activités ne souffrant d'aucune difficultés se sont normalement déroulées dont voici la teneur dans l'ensemble.

### ❖ **Réinsertions**

#### - **Réinsertion familiale**

Au cours de cette année 2016, un total de 90 (... garçons et ... filles) ont été libérés soit 83 (... garçons et ...) à la brigade pour mineurs. Dans la région des Plateaux, 04 enfants (03 garçons et 01 fille) ont été conduits en famille ayant bénéficié des actions et 03 garçons sur les 04 avec lesquels l'équipe du BNCE Togo a travaillé dans la région maritime.

A Lomé, les réinsertions ont été le fruit de la collaboration renaissante entre le BNCE Togo et le service social de la brigade pour mineurs, l'Union chrétienne des Jeunes Gens (UCJG) et à Atakpamé, CREUSET Togo a participé à la réinsertion d'un enfant à Kara

#### - **Réinsertion institutionnelle**

A l'instar des réinsertions familiales, les réinsertions institutionnelles sont, sur l'ensemble l'année 2016, demeurées le fruit de collaborations entre plusieurs organisations notamment le BNCE Togo, le service social de la brigade pour mineurs, le village Renaissance, ANGE, CREUSET Togo et autres.

Durant les douze mois de l'année 2016, 10 enfants (09 garçons et 01 fille) ont bénéficié de réinsertion institutionnelle, soit 09 (08 garçons et 01 fille) à Lomé et 01 garçon dans la région des Plateaux. Les enfants ont été placés au majoritairement au village renaissance, à ANGE et au Centre d'Observation et de Réinsertion Sociale des Jeunes en Difficultés de Cacaveli (CORSJDC) pour ce qui concerne les enfants de Lomé et Don Bosco au Foyer Don Bosco à Kara pour l'enfant de la région des Plateaux.

### ❖ **Suivis de réinsertion**

En vue de la vérification de la bonne marche des plans d'intervention en cours d'exécution pour les enfants, c'est-à-dire de voir si chacun des protagonistes des plans d'intervention (enfants,

parents, enseignants, patrons d'ateliers, etc.) respecte ses engagements dans le processus d'accompagnement des enfants et de proposer d'éventuels correctifs, des suivis de réinsertion familiale, institutionnelle, scolaire et professionnelle sont faits en faveur des enfants qui le nécessitent.

#### - **Suivis de réinsertion familiale**

Pour le compte des douze derniers mois de l'année 2016, le nombre de suivis de réinsertion familiale s'élève à 166 soit 63 à Lomé, 07 dans la région maritime et 96 dans la région des Plateaux. Ils ont profité à 108 enfants (85 garçons et 23 filles), soit 62 (55 garçons et 07 filles) à Lomé, 04 garçons dans la région maritime et 42 (26 garçons et 16 filles) dans la région des Plateaux. Sur les 108 enfants (85 garçons et 23 filles) suivis en famille, 97 (80 garçons et 17 filles) soit 58 (53 garçons et 05 filles) à Lomé, 02 garçons dans la région maritime et 37 enfants (25 garçons et 12 filles) dans la région des Plateaux sont intégrés en famille. Ils respectent mieux les consignes des parents, font des efforts pour adopter de bons comportements et participent aux travaux domestiques.

#### - **Suivi de réinsertion institutionnelle**

De même que les suivis de réinsertion familiale, les suivis de réinsertion institutionnelle ont été faits pour apprécier l'évolution comportementale des enfants dans les centres de réinsertion et voir dans quelles mesures apporter des appuis à leur meilleur encadrement. Durant l'année 2016, au total 17 suivis de réinsertion institutionnelle ont été faits soit 12 (10 garçons et 02 filles) à Lomé et 01 garçon dans la région des Plateaux. En somme, 08 enfants (06 garçons et 02 filles) sont restés intégrés à leur centre de réinsertion où ils font des efforts pour le changement de leurs comportements. Les suivis ont été faits au centre d'observation et sociale et de réinsertion de Cacaveli (CORSJDC), au centre de l'association ANGE.

Eux tous sont stables et n'ont posé aucun problème de comportement durant l'ensemble de l'année.

#### - **Suivis de réinsertion professionnelle**

Toujours pour avoir des idées sur l'évolution comportementale des enfants et leurs performances dans leurs ateliers d'apprentissage respectifs, les suivis de réinsertion professionnelle ont été effectués. De janvier à décembre 2016, 84 suivis de réinsertion professionnelle ont eu lieu au profit de 40 enfants (32 garçons et 08 filles), soit 49 pour 31 enfants (28 garçons et 03 filles) à Lomé, 11 au profit de 03 garçons dans la région maritime et 24 au profit de 06 enfants (01 garçon et 05 filles) dans la région des Plateaux. Sur 40 enfants (32 garçons et 08 filles) suivis, 26 (18 garçons et 08 filles), soit 14 garçons à Lomé, 02 garçons dans la région maritime et 04 (01 garçon et 03 filles) dans la région des Plateaux restent intégrés à leurs ateliers respectifs. Ils y sont réguliers et assidus au travail. Ils font des efforts pour respecter les règles de conduite en vigueur dans les ateliers.

Du fait de leur sérieux, de leur maîtrise du travail, deux garçons dont un apprenti vulcanisateur à Lomé et un apprenti coiffeur à Vogan dans la région maritime, plus précisément, dans la préfecture du Bas-Mono se sont vu confier la gestion de nouveaux ateliers ouverts par leurs

patrons respectifs. Des tractations sont en cours avec l'Union des Jeunes pour l'installation du vulcanisateur

Deux apprentis tailleurs ont également passé avec succès la session de l'examen du CFA du mois de septembre 2016. Des pourparlers sont en cours avec l'UCJG pour l'installation professionnelle de l'un deux.

#### - **Suivi de réinsertion scolaire**

Les suivis de réinsertion sont organisés dans le but de voir l'évolution comportementale des enfants dans leurs écoles respectives et de jauger leurs performances scolaires. Courant janvier à décembre 2016, en tout 86 suivis ont été réalisés au profit de 36 enfants (27 garçons et 09 filles), soit 71 au profit de 21 enfants (17 garçons et 04 filles) à Lomé, 04 au profit de 03 garçons dans la région maritime et 12 au profit de 12 enfants (07 garçons et 05 filles) dans la région des Plateaux.

Sur les 36 enfants (27 garçons et 09 filles) suivis, il faut noter que 31 enfants (24 garçons et 07 filles) restent intégrés au milieu scolaire, soit 19 (16 garçons et 03 filles) à Lomé, 02 garçons dans la région maritime et 10 (06 garçons et 04 filles) dans la région des Plateaux. Ils sont réguliers à l'école et se débrouillent dans le travail. Ils adoptent des comportements relativement acceptables à l'école.

01 garçon qui était depuis à Don Bosco est docile et assidu au travail il a été admis au BAC1, série D avec mention assez bien.

### **2.2. Accompagner 45 Organisations Communautaires de Base et les chefs traditionnels et religieux dans leurs actions de prévention de la violence, de médiation des conflits, d'accompagnement et de suivi des ECL/EPL,**

L'accompagnement des organisations communautaires de base constitue un pan important des activités du BNCE Togo dans la mesure où ces organisations jouent un grand rôle dans la pérennisation des actions. Durant le premier semestre, pour leur permettre de bien mener les activités sur le terrain, les membres des 14 comités locaux de protection de l'enfant (CLP) ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur l'accompagnement des enfants en difficulté. Ce renforcement de capacités qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 2 mars 2016 à Avoutokpa a permis de développer plusieurs thèmes entre autres l'accompagnement psychosocial de l'enfant en conflit avec la loi. Ce fut l'occasion pour ces acteurs communautaires d'exposer les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain en vue de trouver des solutions. Sur le terrain le manque de moyens financiers ont empêché les CLP de mettre en œuvre ce renforcement de capacités dans le cadre du programme justice juvénile durant l'année 2015.

### **2.3. Capitaliser et diffuser les modules de formation éducatifs et professionnels pour les enfants en conflit avec la loi.**

La compilation des modules de formation des acteurs de justice (magistrats, officiers de police judiciaire, les greffiers, les surveillants de prison et autres agents de l'administration pénitentiaire, des travailleurs sociaux et des comités locaux de protection est en cours. En tout 04 modules ont été compilés en format papier pour être diffusés parmi les acteurs notamment : le cadre légal de protection des enfants en conflit avec la loi et ou privés de liberté, la justice restaurative, les méthodes d'intervention psychosociale en faveur des enfants en conflit avec la loi, les droits et devoirs de l'enfant.

## **DIFFICULTES**

Le manque de moyens matériels et financiers du fait de l'absence de projets financés par des partenaires a rendu difficile la réalisation des activités surtout celles de monitoring des lieux de détention.

Aussi la surcharge de travail de la part des animateurs réduit l'efficacité des actions sur le terrain surtout les recherches de parents et les suivis de réinsertion des enfants eu égard à la panoplie d'activités à réaliser sur l'ensemble des deux programmes du BNCE Togo par deux animateurs à Lomé, deux dans la région des Plateaux et deux dans la région maritime.

Pour ce qui concerne les activités socioéducatives, l'équipe continue d'éprouver des difficultés à trouver des films adaptés aux enfants en conflit avec la loi, ce qui fait que les enfants n'arrivent souvent pas à percevoir le sens des films proposés à leur intention.

Les heures auxquelles sont programmées les activités du BNCE Togo c'est-à-dire au-delà de dix heures ne permettent pas un meilleur passage des messages adressés aux enfants qui paraissent fatigués et qui déjà à onze focalisent leurs attention sur le repas de midi.

Lors des causeries éducatives, malgré la bonne participation relevée au niveau des enfants, ils arrivent difficilement à garder l'essentiel du contenu des thèmes développés ceci dans la mesure où la majorité des enfants jouissent d'un niveau d'instruction très faible et il faut fournir un effort considérable pour trouver des mots adaptés ou faire des traductions.

La collaboration rétablie avec la brigade pour mineurs dans le cadre des activités socioéducatives et celles liées à la réinsertion des enfants n'est pas encore assez fonctionnelle. Ce qui continue d'occasionner des rechutes dans les réinsertions surtout institutionnelles. Le problème se pose avec acuité dans les zones où le BNCE Togo ne fait pas encore systématiquement des suivis.

## **PERSPECTIVES**

Pour ce qui concerne la surcharge de travail des animateurs, il faudra envisager le recrutement d'animateurs ou recruter des stagiaires pour appuyer les membres de l'équipe.

Par rapport au choix des films, nous proposons travailler avec les structures qui travaillent avec les jeunes notamment l'ATBEF, PSI ; faire des recherches au niveau des centres culturels pour voir si on peut trouver des films adaptés. La question sera aussi soumise à la discussion de l'équipe du BNCE Togo pour recueillir des suggestions.

Pour ce qui concerne les heures d'activités du BNCE Togo, nous proposons de discuter avec le service social de la brigade pour mineurs aux fins de leur modification.

Relativement aux causeries éducatives, il faudra revoir la façon de préparer les causeries éducatives et chercher des supports adaptés pour accrocher l'attention des enfants.

Pour ce qui est de la préparation des réinsertions, nous pensons poser le débat dans le cadre de la réinsertion des acteurs intervenant à la brigade pour mineurs.

**AXE 3 : Créer une synergie d'action entre les acteurs étatiques et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre de mesures alternatives à la privation de liberté et de pratiques restauratives**

## **ACTIVITES REALISEES**

Par rapport à ce résultat, une activité sur les deux prévues a été réalisée. Il s'agit de :

### **Activité 3.2 : Participer aux activités du groupe des partenaires de la société civile dans le cadre du projet « soutien aux défenseurs des droits de l'homme »**

Au cours de l'année 2016, le BNCE Togo a eu à participer à deux séries d'activités dans le cadre du groupe des partenaires de la société civile, membres du projet S2H, Soutien aux défenseurs des Droits de l'Homme. Il s'agit des réunions et une formation sur le monitoring des lieux de détention

#### **a) La participation aux réunions**

le BNCE Togo a participé à trois réunions du groupe des organisations de la société civile partenaires au projet S2H de l'UCJG (Union Chrétienne des Jeunes Gens) dont deux ont tenues au premier semestre (février et juin) et la troisième au deuxième semestre (août).

Les deux premières ont servi à faire le point sur l'état d'avancement de la demande d'autorisation d'accès dans les unités de police et de gendarmerie dans le cadre du monitoring des lieux de garde-à-vue et ont permis de tirer la conclusion selon laquelle, le ministère n'est pas disposé à accorder une autorisation en bonne et due forme. Comme alternative, il a été proposé de mettre les relations des membres à contribution pour commencer les activités en attendant de poursuivre les démarches. Sur ce, les activités ont été lancées pour l'année et l'Union Chrétienne des Jeunes Gens a promis faire un planning d'activités couvrant les mois d'avril à septembre 2016. Pour ce qui concerne les propositions d'activités, l'UCJG entend s'engager dans la diffusion du nouveau code pénal en collaboration avec le ministère de la justice, du ministère de la communication et l'EDITOGO ; une formation sur la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi et il a été demandé aux OSC de proposer des thèmes si elles en ont, des activités de cliniques juridiques ont été proposées et sont prévues pour être animées par les jeunes de l'UCJG avec l'appui des magistrats retraités ou en fin de carrière pour fournir aux bénéficiaires des informations juridiques dont ils ont besoin sur la procédure. La troisième a été tenue au mois d'août et a servi à la préparation des activités de monitoring des lieux de garde-à-vue. Son objectif était de recueillir les derniers amendements au code de conduite de monitoring des lieux de garde-à-vue en vue de procéder à son adoption par l'ensemble des acteurs et de recueillir l'avis des membres sur l'organisation de l'atelier sur le monitoring des lieux de détention et à la préparation de la formation sur le monitoring des lieux de garde-à-vue dont les dates 26 au 28 août 2016 ont été communiquées et le centre PISCARE en face du siège de l'UCJG à Akodessewa a été retenu. Les noms des facilitateurs ont aussi été également connus notamment Franck GAFAH de l'UCJG, Hervé d'Amnesty international, Jean Pierre ATALE et Aimé ADJI.

En dehors de ces trois réunions, nous avons participé à l'atelier de formation sur le monitoring des lieux de détention

#### **b) Participation à l'atelier de formation sur le monitoring du 26 au 28 août 2016**

En vue d'outiller son staff et les organisations de la société civile partenaires au projet soutien aux défenseurs des droits de l'homme pour la réalisation des activités de monitoring, l'UCJG/YMCA



Togo a organisé, à la fondation PISCARE, du 24 au 26 août 2016, un atelier de renforcement de capacité.

Ayant regroupé pendant trois jours vingt-six (26) personnes dont onze (11) femmes venues de cinq (05) organisations à savoir : Avocat sans frontière (ASF), le Bureau National Catholique pour l'Enfance (BNCE Togo), Groupe Femme Démocratie et Développement (GF2D), Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) et l'Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG/YMCA), cet atelier a pour ambition de contribuer à la professionnalisation des membres des organisations impliquées en matière de surveillance des droits de l'Homme à travers le monitoring ainsi qu'à leur sensibilisation sur les droits économiques socioculturels des personnes privées de liberté.

Pour ce faire, les communications ont été assurées par des spécialistes en Droits de l'Homme qui ont entretenu les participants sur neuf thèmes répartis en trois groupes : l'introduction générale aux Droits de l'Homme, le monitoring des Droits de l'Homme et les droits économiques socioculturels (DESC), dans une approche participative et interactive.

### **Activité 3.3 : Participation aux activités de la coordination des prisons du Togo (COPAPTO)**

Relativement à cette activité, nous avons contacté le président de la Coordination des partenaires des prisons du Togo pour s'enquérir des raisons pour lesquelles les réunions de la coordination ne sont plus convoquées. Au cours de la rencontre, le président a évoqué deux raisons : d'abord le manque de disponibilité pour organiser les activités de la coordination et ensuite le problème de moyens matériels et financiers dans la mesure où sur ce plan les membres de la structure n'arrivent pas à participer comme cela se doit. Il a posé le problème de lieu des réunions qui sont jusqu'ici souvent tenues à l'Eglise des assemblées de Dieu, temple du Calvaire à Lomé. A la fin de l'année, le problème du siège a pu être réglé et la coordination dispose de son siège sis à Adidogomé Apédokoè, non loin de l'institut polytechnique du Golfe (IPG) et une assemblée générale est prévue pour le samedi 14 janvier 2017 pour dégager les perspectives d'avenir de la coordination.

Au regard de ce que nous avons recueilli comme informations lors de la rencontre avec le président, nous pouvons déduire que la coordination des partenaires des prisons du Togo est en train de prendre son envol.

### **Activité 3.2 : participation aux activités du groupe des partenaires de la brigade pour mineurs**

Pour ce qui concerne cette activité, le BNCE Togo a participé à trois réunions : une en février, une en juin et la dernière en octobre

La première a permis à chaque partenaire de se faire connaître, de présenter ses activités de l'année 2015 et de dégager les perspectives pour l'année et ensuite d'étudier les voies et moyens pour améliorer les relations existantes entre partenaires.

Cette première réunion a eu le mérite de déterminer une périodicité trimestrielle de rencontre entre les acteurs, de mettre en place une stratégie permettant de mettre à disposition des partenaires par le service social, des informations relatives aux prestations dont bénéficient les enfants afin d'éviter les doublons. Aussi une division du travail a été faite entre les membres du personnel du service social de la brigade pour mineurs et la proposition de constituer une cartographie des acteurs de la brigade pour mineurs a été adoptée.

Les deuxième et troisième ont permis de jeter les bases de l'élaboration de la cartographie et réfléchir sur les voies et moyens pour améliorer les conditions de vie des enfants à la brigade pour mineurs. Il a été question d'établir des collaborations permanentes avec des donateurs locaux pour couvrir les besoins matériels et financiers de la brigade et de réaliser des activités génératrices de revenus. Une commission composée du BNCE Togo, de Village Renaissance, de CHAP International et de deux membres du personnel de la brigade pour mineurs. Cette commission a élaboré des stratégies de mobilisation de ressources contenues dans un document adopté par l'ensemble des partenaires. Une autre commission sera mise sur-pieds pour la mise en œuvre de ce document qui servira à l'élaboration d'un projet.

## **RESULTAT**

Pour ce qui est du résultat 3, nous devons noter que les réunions du groupe des partenaires de la société civile dans le cadre du projet S2H, soutien aux défenseurs des droits de l'homme ont permis de maintenir ce cadre d'échanges créé par l'Union Chrétienne des Jeunes Gens et ses partenaires comme le BNCE Togo, l'Association Chrétienne de lutte pour l'Abolition de la Torture (ACAT), le Groupe de Réflexion Femmes et Démocratie (GF2D), la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) et Avocats sans frontière. Mais depuis la formation du mois d'août, le monitoring des lieux de garde-à-vue n'a pas pu démarrer et les réunions ont été arrêtées dans la mesure où c'est l'UCJG qui tient le lead et si elle ne convoque pas les réunions, rien ne bouge et il va falloir repenser ce cadre afin qu'elle devienne un cadre qui ne soit pas tributaire d'une seule organisation.

La rencontre avec le président de la coordination des partenaires des prisons du Togo a permis de noter que les difficultés auxquelles fait face la coordination dans son fonctionnement sont en voie de solution et qu'on peut espérer compter sur cette coordination pour faire avancer les choses dans le travail avec les prisons.

Quant aux réunions des partenaires de la brigade pour mineurs, elles ont contribué à la création d'un cadre d'échange qui a commencé à fonctionner entre les acteurs de la brigade pour mineurs. Une synergie d'action est en train de se créer entre les acteurs intervenant à la brigade pour mineurs et un réel engagement est noté de la part des acteurs vu la qualité de la participation aux trois réunions tenues et les résultats obtenus aux termes des réunions.

## **DIFFICULTES**

Dans le cadre des réunions du groupe des acteurs de la société civile partenaires au projet S2H, les membres n'arrivent pas à faire le monitoring des lieux de garde-à-vue comme prévu dans la mesure où de l'autorisation d'accès dans les unités de police et de gendarmerie n'a pas pu être

obtenue . D'un autre côté, les réunions ne sont pas planifiées comme cela se doit pour permettre aux participants d'aménager leurs emplois du temps. Aussi des retards sont souvent constatés aux réunions et l'absence de la ligue togolaise des droits de l'homme reste très marquée. Enfin, les perspectives dégagées par les membres du cadre consistant à commencer les visites avec le soit-transmis quitte à la hiérarchie de l'UCJG d'aviser au cas où surgissent des difficultés n'a pas eu de suites.

## **PERSPECTIVES**

Les responsables du projet S2H de l'UCJG seront contactés au début de l'année prochaine pour ensemble voir ce qui est possible de faire pour maintenir le cadre des acteurs de la société civile fonctionnel.

### **AXE 4 : Vulgariser le fonctionnement de la justice pour mineurs et les bénéficiaires de l'application des mesures alternatives à la privation de liberté par les médias**

#### **ACTIVITES REALISEES**

Pour le compte de ce résultat, sur les quatre (4) activités prévues, seulement deux ont été effleurées. Il s'agit de l'**activité 4.2** : Réaliser 72 émissions radiophoniques sur 06 radios : radio Maria Togo, radio Lomé, radio NANA FM, radio Lumière, radio MOKPKOKPO et radio la paix et **Activité 4.5** : Organiser 3 rencontres de partages sur la notion de protection de l'enfance et des mesures alternatives à la privation de la liberté avec les étudiants en communication (ISICA, ESTAC, ESEC)

Par rapport à la première activité, des négociations ont été faites avec la direction des programmes de radio Maria Togo pour pouvoir en l'absence de financement, réaliser des émissions de sensibilisation des auditeurs. Cela nous a permis d'animer émissions 08 sur Radio Maria Togo sur les thèmes : les objectifs et la gestion des vacances scolaires, l'importance de l'acte de naissance, le certificat de nationalité, la préparation de la rentrée scolaire.

L'exploitation des relations personnelles des membres du personnel ont permis la réalisation des émissions gratuites sur certains médias dont 02 sur la TV7 sur le thème : la baisse du niveau scolaire et la préparation des vacances scolaires pour les enfants, et 02 sur radio Pyramide FM sur le thème les enfants en conflit avec la loi, l'atelier des 25-27 septembre à Cotonou sur la justice restaurative, les moments de vulnérabilités des enfants en tomber en conflit avec la loi sur radio Lomé.

Elles ont servi à sensibiliser les auditeurs sur les dangers présents lors des moments de vulnérabilités que constituent les périodes de pauses scolaires et les fêtes pour les enfants et les manières de les prévenir, sur les objectifs de vacances scolaires pour les enfants, les enfants et les enseignants et les moyens de les gérer ainsi que les voies et moyens pour la préparation de la rentrée scolaire, la valeur juridique des documents notamment l'acte de naissance et le certificat de nationalité, etc.. Quant à la seconde, elle a permis de sensibiliser les auditeurs sur le rôle des parents dans la réhabilitation des enfants qui ont été en conflit avec la loi. La troisième émission a servi à informer les auditeurs sur la notion de la justice restaurative, des différentes, et les avantages liés à sa mise en œuvre.

#### **Activité 4.5 : Organiser 3 rencontres de partages sur la notion de protection de l'enfance et des mesures alternatives à la privation de la liberté avec les étudiants en communication (ISICA, ESTAC, ESEC)**

Par rapport à cette activité, des courriers ont été adressés aux responsables des trois écoles de communications : ISICA, ESEC et ESTAC pour demander des rencontres en vue de discuter de la faisabilité de cette activité. A la réception du courrier, seul le directeur de l'ESEC est venu nous rencontrer après la réception du courrier. Il a marqué son accord de principe pour la réalisation de cette activité mais a proposé le mois d'octobre qui est la rentrée académique afin que les étudiants intéressés par la question puissent dès le début de l'année choisir les thèmes et y travailler au cours de l'année. Il a suggéré, que le BNCE Togo pour avoir des résultats et assurer sa visibilité, propose des motivations pour les étudiants en proposant des contributions au financement de leur mémoire de fin d'études. Le BNCE Togo a trouvé cette proposition intéressante mais n'y a pas pensé en proposant cette activité. Mais il a proposé d'étudier sa faisabilité dans l'avenir en étudiant les possibilités d'intégrer cette préoccupation dans les futurs projets qui seront élaborés.

En dehors de l'ESEC, les suivis du courrier ont donné à l'ISICA des difficultés liées à la saturation de l'année académique et demander que des contacts soient repris au mois d'octobre à la rentrée pour réétudier la faisabilité de cette activité. Son contact de téléphonique a été pris pour ce faire.

#### **RESULTAT**

Pour ce qui concerne les deux activités, seuls quelques résultats ont été notés concernant la réalisation des émissions. Mais pour ce qui est des rencontres avec les étudiants en communication, nous n'avons pas pu reprendre en octobre le contact avec les responsables des écoles qui ont répondu aux demandes notamment ISICA et ESEC dans la mesure faute de disponibilités.

#### **ACTIVITES NON REALISEES**

Comme précédemment, les autres activités planifiées comme Activités 4.1 : Mettre en réseau les 17 journalistes formés dans le cadre des formations organisées par le BNCE Togo en vue de les amener à se spécialiser dans la protection et la promotion des droits de l'enfant, 4.3 : Assurer la diffusion de 72 spots audio et vidéo sur les radios Lomé, NANA FM et Télévision togolaise, 4.4 : Assurer la diffusion de 100 bandes dessinées à travers les sensibilisations organisées par les CLP et les observatoires ainsi que dans les établissements scolaires et centres d'apprentissage professionnel n'ont pas connu de réalisation faute de moyens.

#### **EVALUATION**

Sur les cinq activités prévues pour le résultat 4, trois ont été touchées. Il s'agit de la réalisation des émissions, avec une dizaine d'émissions réalisées sur les radios Maria Togo, Radio Lomé, la

radio la radio Pyramide FM à Lomé, Lumière à Aného et la télévision TV7 à Lomé et ont dégagé des perspectives dont la mise en œuvre malgré l'absence de moyens nous ont permis de dégager d'encourageantes perspectives à exploiter dans le futur. Les autres activités n'ont pas été touchées faute de moyens financiers pour leurs réalisations.

**Activité 4.5 : Organiser 3 rencontres de partages sur la notion de protection de l'enfance et des mesures alternatives à la privation de la liberté avec les étudiants en communication (ISICA, ESTAC, ESEC)**

Par rapport à cette activité, des courriers ont été adressés aux responsables des trois écoles de communications : ISICA, ESEC et ESTAC pour demander des rencontres en vue de discuter de la faisabilité de cette activité. Seul le directeur de l'ESEC est venu nous rencontrer après la réception du courrier. Il a marqué son accord de principe pour la réalisation de cette activité mais a proposé le mois d'octobre qui est la rentrée académique afin que les étudiants intéressés par la question puissent dès le début de l'année choisir les thèmes et y travailler au cours de l'année. Il a suggéré, que le BNCE Togo pour avoir des résultats et assurer sa visibilité, propose des motivations pour les étudiants en proposant des contributions au financement de leur mémoire de fin d'études. Le BNCE Togo a trouvé cette proposition intéressante mais n'y a pas pensé en proposant cette activité. Mais il a proposé d'étudier sa faisabilité dans l'avenir en voyant les intégrer dans les futurs projets qui seront élaborés.

Quant aux autres écoles : ISICA et ESTAC, elles n'ont pas réagi. Au cours du suivi des courriers, la secrétaire de l'ISICA a déclaré que comme l'année passée, la directrice ne trouve pas d'inconvénient à l'organisation de la causerie mais qu'elle ne trouve pas encore de plage horaire au regard du calendrier académique très chargé. Il s'est engagé à nous contacter dès qu'elle trouvera un minimum de disponibilité. Quant au directeur de l'ESTAC son contact téléphonique a été pris pour ce faire.

## **ACTIVITES NON REALISEES**

Comme précédemment, les autres activités planifiées comme Activités 4.1 : Mettre en réseau les 17 journalistes formés dans le cadre des formations organisées par le BNCE Togo en vue de les amener à se spécialiser dans la protection et la promotion des droits de l'enfant, 4.3 : Assurer la diffusion de 72 spots audio et vidéo sur les radios Lomé, NANA FM et Télévision togolaise, 4.4 : Assurer la diffusion de 100 bandes dessinées à travers les sensibilisations organisées par les CLP et les observatoires ainsi que dans les établissements scolaires et centres d'apprentissage professionnel n'ont pas connu de réalisation faute de moyens.

## **EVALUATION**

Sur les trois activités prévues pour le résultat 4, une a été à peine touchée. Il s'agit de la réalisation des émissions, avec deux émissions réalisées une sur radio Lomé et une sur radio Maria Togo et ont dégagé des perspectives dont la mise en œuvre malgré l'absence de moyens nous permettront d'obtenir d'encourageants résultats. Les autres activités n'ont pas été touchées faute de moyens financiers pour leurs réalisations.

## CONCLUSION

Durant l'année 2016, les activités du programme « justice juvénile » ont connu un grand ralentissement à cause de l'absence de moyens matériels et financiers. Cela a entraîné le fait que les activités sont programmées sur l'ensemble des quatre axes mais que celles relatives à trois axes soit les axe 2, 3 et 4 ont été partiellement touchés avec des résultats acceptables eu égard aux moyens déployés. Nous avons pu relever la quasi-totalité des défis par l'évaluation interne des activités au mois de décembre 2015 et les orientations qu'elle a proposées pour l'année 2016. Nous avons pu élaborer le rapport final du projet d'appui à l'instauration d'une justice restaurative pour enfants avec l'appui financier de l'Union Européenne qui l'a accepté. Aussi, avons pu faire l'évaluation de ce projet dont les résultats ont prouvé que le projet a été réalisé sur le terrain. Enfin nous avons fait des efforts dans le sens de la pérennisation des acquis du projet précité ainsi que ceux du projet « Enfance sans barreaux. En cette année 2017, avec l'annonce de la nouvelle du financement de la seconde phase du programme « Enfance sans barreaux » financé à 60% par l'Agence Française de Développement, les activités sont espérées pour reprendre dans de meilleures conditions, mais nous espérons le financement de l'Unicef au niveau local pour trouver les 40% nécessaires à la gestion de ce programme dans des conditions optimales